

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BElair 3361
SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration : BElair 3366
Redaction : BElair 2984
Gerant : BElair 2239

LE DEVOIR

Directeur-gerant : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Redacteur en chef : Omer HEROUX

TROIS SOUS LE NUMERO
ABONNEMENTS PAR LA POSTE
EDITION QUOTIDIENNE
CANADA (Sauf Montréal et la banlieue) \$ 6.00
E.-Unis et Empire britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
EDITION HEBDOMADAIRE
CANADA 2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE 3.00

En marge de l'assemblée de M. Raynault

Les ennuis particuliers des hommes publics de notre époque — Politicailleie — La poussière qui empêche de voir — Comité du troisième centenaire — Le contrat avec la "M. L., H. & P."

Nous traversons des temps extraordinaires. La crise et le chômage, qui en est la conséquence, amènent nombre de gens à compter sur le secours des administrations publiques pour leur subsistance. Il y a l'armée des chômeurs; il y a aussi l'armée, moins considérable mais plus encombrante, des quémandeurs de tout genre. Parmi ceux-ci on compte des gens sympathiques, des gens éprouvés et qui ont besoin de manger et de faire manger ceux qui dépendent d'eux. Mais il y a aussi les exploitateurs, ceux qui profitent de ce que la misère générale a rendu les hommes publics plus accessibles pour leur exposer des griefs souvent sans fondement, pour leur réclamer des concours immérités. Et cette nuée de solliciteurs, qui assiege les ministres, les députés, le maire et les conseillers municipaux (et parfois certains de ceux-ci ou de ceux-là ont double mandat et doubles ennuis), leur enlève tout loisir de travailler avec ordre, avec méthode, avec pondération et cause des préjudices sérieux à la collectivité.

Il y a plus: les hommes publics sont empêchés par ces fastidieuses besognes qui grignotent leur temps de prendre contact avec la masse de leurs commettants. Pourtant ces réunions sont nécessaires, voire indispensables, dans l'intérêt mutuel des uns et des autres. Ceux-ci ont droit d'être éclairés sur ce que font ceux-là ou sur ce qu'ils se proposent de faire.

M. Raynault, qui est le premier magistrat de Montréal depuis dix-huit mois, a deux fois tenu de ces assemblées. La dernière des deux a eu lieu hier et elle a laissé une bonne impression. Le maire a mis le public au courant de ce qu'il a fait — et c'est considérable! — et de ce qu'il aurait voulu faire s'il n'en avait été empêché.

Il a laissé voir clairement que le manque de collaboration entre le conseil et lui, comme entre le conseil et l'exécutif, ne s'inspire le plus souvent que des motifs de basse politicailleie. Ceux qui se livrent à la critique et créent une opposition systématique sont, non pas les serviteurs de l'intérêt public, mais des pêcheurs en eau trouble, qui s'inspirent de l'électorisme le plus condamnable.

Le maire s'est rendu service à lui-même et a servi la population en mettant les choses au point, en dénonçant les tactiques empreintes de mauvaise foi, dont cette affaire Gagalas a été le symbole. On se rappelle quel étalage en fut fait dans les journaux partisans. On voulait teinter de sang les bulletins de vote qui avaient élu le maire. Mais, aujourd'hui, comme le disait, hier, celui-ci, l'affaire est enterrée avec le cadavre de Gagalas, retourné sans terre pour y jouir, enfin, d'un repos qu'on n'aurait pas dû troubler.

L'exposé de ce que M. Raynault a fait à l'hôtel de ville n'est pas sans causer de l'étonnement, car une grande partie de son oeuvre a été masquée par la poussière d'une bagarre incessante.

Le terrain que le maire regagne dans le public, il l'a, du reste, gagné au sein du conseil municipal lui-même. Sa conduite digne, son assiduité à ses fonctions, sa fermeté dans les décisions graves et sa réputation d'innocence honnêteté ont fini par l'entourer d'un prestige que peu de ses prédécesseurs ont connu.

Il peut, du reste, invoquer des réussites indéniables. Les changements tant critiqués à l'administration des fonds de chômage portent des fruits évidents. M. R. Beaudet travaille sans éclat, mais de façon très efficace. Il a fallu un certain cran pour opérer les coupures nécessaires, surtout avec cette manie qu'ont nos confrères anglais de verser dans la sentimentalité bêta, dès que cela peut faire de la bonne copie, de monter en épingle les cas de filles-mères et de femmes de forçats en détresse. Ce qui ne les empêche pas, du reste, dans le même numéro, et souvent dans la

colonne voisine, de sermonner l'administration à cause de sa prodigalité et de proposer des coupures horizontales et aveugles dans le budget municipal. Il y a beaucoup, surtout dans les oeuvres sociales protestantes, de ces parlor socialists qu'a ridiculisés l'autre jour le premier ministre de l'Ontario.

Un autre point que le maire a pu faire ressortir avec avantage, c'est le bienfait de la bonne entente avec Québec. De cette façon, les travaux publics ont pu être poussés activement, la ville a pu s'enrichir de créations d'une grande valeur comme le Jardin botanique et le parc de l'île Sainte-Hélène, le pont Pie IX. Et, surtout, sommes-nous tentés de dire, le nombre des chômeurs a été diminué. Cette dernière considération est, en effet, la plus importante de toutes, quand on s'arrête à songer à la démoralisation qui est la conséquence inévitable d'une longue période d'oisiveté.

D'aucuns ne manqueraient pas de censurer cette collaboration avec le gouvernement de Québec, qui ne s'est pas toujours faite sans que la ville eût à mettre de l'eau dans son vin. Mais elle a été fructueuse, elle a produit des résultats. Or il ne faut pas oublier que le prédécesseur de M. Raynault préchait, lui aussi, cette bonne entente. Il collaborait avec M. Taschereau. Mais cette collaboration ne rapportait pas d'avantages tangibles à la population montréalaise et elle paraissait se manifester surtout par un partage du territoire où opéraient les deux polices, celle de Montréal étant laissée libre d'agir ou de ne pas agir contre certaines classes de preneurs au livres, dont le commerce fleurissait en marge de la loi.

M. Raynault n'a pas pris d'engagement formel pour l'avenir, mais il a laissé entendre qu'il ne désirait pas un renouvellement de mandat. Le certain, c'est que la situation fautive où se trouve le maire ne peut être corrigée que par la constitution d'une liste, d'un ticket, sans quoi les réformes qu'il propose ne peuvent que difficilement se réaliser. Et la constitution de cette liste, qui présume un parti politique municipal, n'est pas une mince affaire: elle exige du travail d'organisation et des ressources.

Quelles que soient les difficultés qui sèment actuellement la route de M. Raynault, il n'en rencontrera pas, pensons-nous, pour la constitution d'un comité pour la célébration du troisième centenaire de Montréal. Ses pires adversaires sont prêts à une trêve à ce sujet. M. le maire devrait donc agir et le plus vite possible. Chaque heure compte double au moment où nous en sommes rendus. Et il ne faudrait pas de longs atterrissements pour que le succès des fêtes fut irrémédiablement compromis.

Hier aussi, le conseil a commencé à prendre connaissance d'un projet de renouvellement de contrat entre la ville et la M. L. H. & P. La première pourrait de la sorte épargner cinq cent mille dollars par année. Ces négociations nous font toucher à un mystère — si le terme n'est pas trop naïf — de l'histoire municipale récente. C'est sous la première administration Houde que l'on fit préparer par des experts un premier projet de contrat très avantageux pour la ville. La première administration Houde s'en alla et fut remplacée par celle de M. Gahias (le maire ne comptant pas en ce temps-là, puisque c'était M. Rinfret), la deuxième administration Houde reprit, deux ans plus tard, l'administration des affaires. Mais rien, pendant ces cinq ou six ans, ne fut fait pour mettre le contrat en vigueur. Ce n'est sûrement pas la M. L. H. & P. qui a souffert de ces délais. Et il n'est que juste de dire que, sous la nouvelle administration, ceux-ci durent aussi depuis dix-huit mois. Raison de plus pour hâter la fin de cette inaction, quand les coffres municipaux sont si vides!...

Louis DUPIRE

M. Chamberlain désire un désarmement "qualitatif"

(Voir page 3)

Bloc-notes

Le nouveau recteur

M. le chanoine Arthur Robert remplace, comme supérieur du Séminaire de Québec et recteur de l'Université Laval, Mgr Camille Roy, dont le terme canonique était expiré.

M. le chanoine Robert, qui succède ainsi à toute une lignée de grands éducateurs et qui prend l'un des postes les plus importants de la province, a, croyons-nous, passé toute sa vie au séminaire de Québec. Depuis trente ans et plus, en tout cas, il y travaille.

C'est un éducateur de carrière, qui s'est intéressé à tous les mouvements d'idées, mais sans se répandre beaucoup à l'extérieur. Son enseignement et les postes de direction qu'il a occupés ont absorbé la plus grande partie de ses efforts. Ce qui ne l'a cependant pas empêché — et nos lecteurs le savent heureusement — de donner de temps à autre un article aux revues et aux journaux.

Nous avons eu l'honneur d'avoir pour collaborateur au Devoir le nouveau recteur. Ce nous est une raison de plus de lui souhaiter respectueusement, en notre nom comme au nom de nos lecteurs, un retour heureux et fécond.

L'exemple de Mussolini

Nous publions aujourd'hui, sous la rubrique des Lettres au "Devoir" et sous ce titre: L'exemple de Mussolini, un texte que nous recommandons à l'attention particulière de nos lecteurs.

Il s'agit, en somme, d'organiser dans un milieu profondément français des vacances pour un certain nombre d'enfants des groupes extérieurs. Notre correspondant, qui est un homme très actif et très au courant de la vie de certains de ces groupes, cite l'exemple de Mussolini. Il rappelle ce que celui-ci a fait. Il ne se contente point d'exposer un projet intéressant; il en propose l'immédiate réalisation.

Mussolini, dit-il, n'hésiterait pas une seconde. Et Mussolini disposant de tous les rouages de l'Etat, ainsi que d'un prestige énorme, n'aurait sûrement pas eu peine à faire passer son désir dans la réalité. Nous ne possédons pas encore d'instrument de pensée et d'exécution aussi rapide. Tout de même, il est peut-être possible encore que par une entente entre certains groupes, quelque chose puisse se faire de ce côté.

Mais il lui aurait pas de temps à perdre; — et c'est pourquoi nous nous empressons de signaler cette

LES INONDATIONS EN CHINE

2,000 villages ravagés

Le fleuve Jaune inonde une étendue longue de 90 milles et large de 10 à 20 milles, dans la province de Honan

CHANGHAI, 16 (S. P. A.) — Le fleuve Jaune, que d'abondantes pluies grossissent, inonde une étendue longue de 90 milles et large de 10 à 20 milles, dans la province de Honan. On voit que l'inondation a fait reculer l'armée chinoise et l'armée japonaise. On mande de Hankéou, la capitale provisoire, que l'eau qui s'échappe par les bèches des digues se dirige vers le sud-est et qu'elle dépasse Foukékou, qui est à 90 milles au sud du fleuve.

Les Japonais pensent maintenant que l'inondation causera 50,000 pertes de vie. Ils disent qu'elle ravage 2,000 villages.

Des ingénieurs de l'armée japonaise s'efforcent de réparer les digues. Des avions militaires leur apportent des sacs ordinairement employés pour les parapets. Les avions servent aussi au transport de vivres et d'outils destinés à des troupes japonaises isolées.

Une inondation sévit aussi au nord du fleuve Jaune. Les Japonais disent que des troupes chinoises qui battent en retraite à l'ouest de Tchongtchéou ont fait de nouvelles brèches dans les digues de la rivière Tsin. L'inondation menace Tsinyang, qui est à environ 50 milles au nord-ouest de Tchongtchéou. Les troupes japonaises occupant la ville s'efforcent d'endiguer une nappe d'eau qui envahit la banlieue.

lettre à l'attention de tous ceux qu'elle peut intéresser.

Le projet, quoiqu'il advienne, restera à étudier pour l'avenir.

Quant à ce bureau des relations extérieures dont parle notre correspondant, nous en avons l'embryon dans le secrétariat du Comité permanent des Congrès de la Lanque française. Il ne reste qu'à lui permettre de se développer.

... Voyons, tout de même, si l'exemple de Mussolini ne pourrait tout de suite être utilisé et imité.

Affaire à suivre

Une délégation juive représentative, disent ses membres, une dizaine de milliers de Juifs du Canada, a demandé hier au gouvernement qu'on leur permette d'entrer au pays d'un "nombre déterminé" de réfugiés politiques de l'Europe centrale. (Au cours de l'entretien, on a parlé, comme d'une hypothèse, de "plusieurs milliers").

Les délégués ont pris le soin d'affirmer que, bien qu'ils soient Juifs, ce n'est pas exclusivement pour les réfugiés juifs qu'ils interviennent, qu'il est des fugitifs d'autres races.

Evidemment. Mais il est bien clair aussi que la majeure partie de ceux dont ils se font les avocats appartient à leur race.

Affaire à suivre. Elle est grosse de conséquences.

O. H.

Au Royaume du Saguenay Le "Grand Feu" de 1870, qui couvra cent milles de pays

XXV

Du fond du lac Saint-Jean à la Grande-Baie — Récits de témoins oculaires — Chicoutimi préservé miraculeusement — Cinq victimes périssent dans l'incendie — Tout est perdu, on recommence

(Par Emile Benoist)

De bonne heure, le matin du 19 mai 1870, un feu d'abatis, sur la terre des Savard, à la rivière à l'Ours, dans la paroisse de Saint-Félicien, se communique à la forêt. En un rien de temps, la cuvette du Lac Saint-Jean disparaît dans une fumée dense, un "orage de souffre"; puis c'est un bruit de tremblement de terre: le feu s'est mis à courir. Bête furieuse que rien n'arrête, que le vent emporte et harçèle, "le feu descendait au galop d'un cheval", selon le mot d'un témoin. Sur son passage, la forêt croule en crépitant, les villages s'engloutissent.

Avant midi, tout le pays est en feu, de Saint-Félicien, qui est au nord du lac Saint-Jean, jusqu'à la Grande Baie, immense brasier qui s'étend sur une distance de 35 lieues, au-delà de cent milles. Cinq familles, plus de 5,000 personnes, y perdent ce qu'elles possédaient.

La Société Historique du Saguenay conserve dans ses archives un bon nombre de témoignages de vieillards sur le Grand Feu:

A Saint-Gédéon: "C'était le matin du 19 mai. Moi, je piochais. Tout à coup on entend: Brou...ou...ou. Le Père Fleurette dit: "Ecoutez!... un tremblement de terre comme en... Charlevoix." Peu après: "Ecoutez!... Regardez!... Le feu! Qu'allons-nous faire?... Gagner la rivière..." Ce qu'on fait rapidement par un petit chemin de piéds. Arrivés à la Belle-Rivière on s'aperçoit qu'il y avait trop de risque que se jeter à l'eau. Les rives étaient trop glissantes. "Alors gagnons les Fonds", dit l'oncle Fleurette. Il avait un bon cheval de talent. Il dit: "Si vous voulez vous sauver, faites comme je vous dis". Alors il prend le cheval par un cordeau en avant. Il fait placer son fils Joseph qui marchait en tenant la queue du cheval, et les autres, deux garçons et une fille, pris à l'arrière l'un de l'autre par leur bouton. "Lâchez pas!... parce qu'autrement, vous allez y rester." Il prit les devants par le sentier, dans la fumée et le feu, criant de temps en temps: "Y êtes-vous tous? — Oui. — C'est bon..." Cela mit fin au terrible voyage de 10 ou 12 arpents dans le feu. Le cheval était tout grillé d'un côté et nous aussi. Nous étions dans les fonds d'aunies chez Dominique Tremblay maintenant. Le cheval s'appelait Blond. Etienne Coulobme, qui n'avait pas voulu fuir, a failli périr. Il se tenait dans l'eau, agrippé à des branches qui lui brulaient dans les mains. Il ne savait pas nager. Il fut à deux doigts d'y rester. Notre grain a brûlé. On trouvait des animaux morts partout. C'était bien triste de voir toutes les familles réfugiées sur ces battures sans manger, sans biens d'aucune sorte. Après il fallut se mettre à la soupe à la poulette grasse. (1). En attendant les hommes, qui étaient descendus à Chicoutimi à pied, — dix à douze jours, sans chemin — les petits enfants allaient manger de la sève d'arbre." (2)

A Saint-Fulgence: "Je restais de l'autre côté du pont. Tout le bois était pris en feu. Je suis parti avec ma famille et suis monté sur la pointe où était la maison à Price; c'est la seule qui n'a pas passé au

(1) Mauvaise herbe qui croît partout.

(2) Mémoire No 28, archives de la S.H.S.

feu. Arsène n'avait pas voulu quitter sa maison et le feu prit à la maison. Il prit un drap, enveloppa son horloge et partit. Il y avait mille cordes de bois, de chaque côté de la rivière. Quand il arriva au pont, les cordes de bois étaient en feu et le pont lui-même était pris d'un côté. Il n'y avait pas moyen; la mer était haute et il ne savait pas nager. Il était quatre heures du soir. Il décida de se jeter à l'eau, "car, dit-il, il valait mieux mourir par l'eau que par le feu". Il s'en vint à l'eau qui revint à la surface. Lorsqu'il remonta, le pont était écorché; il s'accrocha à un pilier et il resta ainsi jusqu'à deux heures après minuit. Mon frère, sa femme, mon père et ma mère restèrent aussi de l'autre bord du pont; eux aussi ont péri; ils se sont mis sur la grève, ils se sont arrosés jusqu'à deux heures après minuit. Les entendant crier, on est allé chercher les quatre hommes et en revenant on a pris l'homme qui était sur les débris du pont. "Telle-

(suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

Après ce vigoureux morceau de M. Raynault sur les réclamations, l'on entendra d'autres, — des réclamations, — à l'hôtel de ville.

M. Bennett désire s'en aller, mais... Il restera peut-être, mais... Ce n'est plus le M. Bennett si décidé, si déterminé, de jadis. C'est un M. Bennett hésitant, indécis: un M. Bennett-mais...

Tout le monde paraît heureux de l'élection de M. Godbout. L'on dit même que dans ce contentement se sont unis MM. Taschereau et Duplessis.

Si M. Lacroix ne doit pas être candidat à la succession de M. Gouin, ce sera pour l'excellente raison que cette succession ne doit pas s'ouvrir de sitôt.

Nous voyions tout cela depuis soixante ou quatre-vingts ans et nous trouvions tout cela du dernier banal. Louis Hémond vint et il sortit, du dernier banal, un très beau livre. Nous ne voyons donc pas clair même chez nous?

Et quand nous aurons laissé entrer ici des milliers de réfugiés juifs, des milliers d'expatriés de l'Europe centrale, quelques braves gens demanderont bon accueil chez nous pour quelques milliers de réfugiés espagnols aussi. Après quoi nous viendront quelques milliers de réfugiés chinois. Pourquoi pas? Ce serait tout aussi logique, la brèche étant ouverte... Et alors nous changerons les paroles de notre hymne national. Il débitera ainsi:

"O Canada! Terre de tout refuge..."

Le Grincheux

Le mariage mixte

Lire en page 6 le texte anglais original du jugement de M. le juge Green-shields dans la cause O'Kane-Palmer.

S'orner l'esprit ou les doigts?

— Savez-vous que dans telle maison d'enseignement de Montréal qui se relève pas de la Commission scolaire catholique, quatre-vingt-cinq finissants de cette année, au lieu de recevoir chacun des livres de lecture contenant une bagne à leur chiffre, la distribution des prix?

— Une bagne? D'où vient cela?

— L'idée est de l'un des professeurs, revenu des Etats-Unis...

— Belle idée... Ainsi l'on veut orner les doigts des élèves sortants? est-on aussi préoccupé de leur leur meubler l'esprit?

— Cela se fait aux Etats-Unis, cette distribution de cadeaux aux finissants. C'est un souvenir de leur dernière année. Aux uns, la-bas, on distribue des stylos; à d'autres, des réceptifs montres; à d'autres encore, des bagues avec le chiffre de l'année de leur sortie de l'école.

— Et combien cela coûtera cette distribution de bagues? Car je suppose que ce sont des bagues de quel-ue prix.

— Cela coûtera au bas mot \$600. Léves et parents sont fort contents de cette nouvelle mode. Les élèves ont que faire de livres; ils n'ont pas la lecture.

— Leur a-t-on appris à l'aimer? eut-être, tout le temps qu'ils ont été de la maison, on leur a fait verser chaque semaine trois ou cinq sous pour avoir accès à la bibliothèque? On les en a ainsi étonnés.

— Que voulez-vous? Les livres rêtés aux enfants, cela se brise, il faut les réparer ou les remplacer...

— Alors, on préfère donner des bagues à distribuer des livres? Ces bagues coûteront \$600, dites-vous? ce prix il aurait été possible de donner à chacun des finissants environ 25 volumes bien choisis et il leur eussent ouvert quelque peu d'esprit. Tandis que maintenant ils vont sortir de cette maison,

ils se liront que par accident: et au plus, tantôt la Presse, tantôt les gazettes à sensation du dimanche. Des idées? Où les prendraient-ils? Peut-être quelques bribes dans les cinémas, quelques autres bribes à la radio et ce sera tout. On voit d'ici quel mince bagne d'idées — et presque toutes fausses — ils auront pour traverser la vie... Pourtant, ils auront une bagne au doigt dès leur sortie de l'école. Quelle forte culture!

La conversation est authentique. On l'a entendue dans un milieu où l'on se soucie quelque peu de meubler l'esprit des gens de façon sérieuse. L'homme qui parlait de cette distribution de bagues avait l'air admiratif. Pourtant, il a quelque instruction. L'a-t-il prise dans les livres ou dans les catalogues de bijouterie? Cela paraît lui plaire, cette idée d'orner de bagues les doigts de quatre-vingt-cinq adolescents; mais voit-il bien l'utilité de leur orner l'esprit, de leur avoir enseigné le goût de la lecture? Il ne s'est pas demandé quelle carrière feront ces jeunes garçons. Ils se croient instruits, on leur aura fait croire qu'ils le sont parce qu'ils ont appris, au cours de leurs études, à calculer, à lire, — pour ce que cela leur servira... — mais ils ne seront même pas en état de soupçonner qu'il eût mieux valu pour eux recevoir des livres de lecture bien choisis, sérieux et profitables à leur intelligence, qu'une bagne de métal quelconque, ornée d'un ou de plusieurs chiffres, qu'on leur aura passée au doigt, en leur disant: "Va, fais ton chemin dans le monde".

Tout ce qui brille n'est pas or. Ils l'apprendront en tournant leur bagne à leur doigt. Ils l'apprendront, à continuer de ne pas lire, de ne pas réfléchir, de ne penser à rien, qu'à se laisser vivre dans des emplois tout à fait subalternes. C'est là qu'ils échoueront, en des temps où l'on n'est presque jamais assez instruit pour ce que la vie exige, où que ce soit, de ceux qui veulent accéder aux premières places.

Rien à lire, mais bagne au doigt. Rien à apprendre pour eux-mêmes, mais bagne au doigt. Rien à apprendre aux autres, mais bagne au doigt. Rien à montrer pour arriver aux premiers emplois, mais bagne au doigt. Savoir lire? Peut! Quand on porte bagne au doigt... Savoir comprendre? Pourquoi, essayer de comprendre, quand on a bagne au doigt? Des idées? A quel bon, quand on porte bagne au doigt? De la lecture? Cela pèse-t-il autant que bagne au doigt? Etre ignorant? Pourquoi s'en faire, si l'on a bagne au doigt?

Cette bagne ne sera pas, ne saurait être la bagne magique du conte que les jeunes garçons, du reste, n'ont jamais dû lire, n'aimant pas la lecture. Et voilà quatre-vingt-cinq adolescents, dont un bon nombre doués de quelque intelligence, ayant même acquis, peut-être, quelque vernis d'instruction au cours de leurs études, qui s'en iront par le monde, bagne au doigt, à quinze, dix-huit, vingt ans, et auxquels l'on aura fait entendre sans le savoir, par défaut de réflexion, que ce qui importe de par le monde, ce n'est pas tant d'être plus instruit que la moyenne, que d'avoir l'air, dans un complet de confection, la chevelure pompadour, de petits-maitres bagne au doigt. La vie se chargera de leur passer durement au nez une autre bagne: le lourd anneau de la servitude dans quelque emploi de rien du tout. A moins qu'elle ne leur pose aux épaules le collier de fer de l'oisiveté forcée, orné d'un numéro dont le double se trouvera aux listes de la commission du chômage, rue Sherbrooke.

Allez, jeunes gens, parlez bagne au doigt pour la vie qui vous attend, elle, verge d'acier au poing. Si, du moins vous avez quelques livres pour vous instruire davantage et même vous servir de degrés afin de monter vers un sort meilleur que celui qui vous attend... mais où l'on n'accède pas que bagne au doigt et tête vide.

La bagne au doigt, — et l'esclavage à perpétuité, l'anneau dans le nez.

G. P.

Le désaveu fédéral de deux lois albertaines récentes

M. Lapointe le recommande parce qu'elles font partie "d'un plan de confiscation et de répudiation" — Nature de ces deux lois et portée générale — Quelques autres motifs et raisons mis d'avant par le ministre de la Justice

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 16 — Le gouvernement fédéral vient de désavouer deux autres lois albertaines: la "Loi visant à la sécurité des propriétaires d'habitations" (chap. 29 du Statut de 1938) et la "Loi imposant une taxe sur certaines valeurs en 1938" (chap. 7 du Statut de 1938). Cette décision a été prise par le conseil des ministres à la suite des recommandations du ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe. "Ces deux lois constituent la partie principale d'un plan d'oppression et de répudiation et je recommande qu'elles soient désavouées", a déclaré M. Lapointe dans son rapport. M. Lapointe a dit aussi "que la législature (albertaine) n'était plus intéressée au règlement des dettes ni à une législation morale, mais qu'elle s'est engagée dans un plan de répudiation". M. Mackenzie King a annoncé la décision du conseil des ministres.

La "Loi visant à la sécurité des propriétaires d'habitations" interdit l'institution et la continuation de toutes procédures visant à la foreclosure ou à la vente d'une maison de ferme, c'est-à-dire du quart de lot où la maison du propriétaire est située. Selon les termes mêmes du rapport du ministre de la Justice, sont également interdites les procédures affectant toutes les demeures urbaines, à moins que le créancier ne dépose la somme de \$2,000 payable au débiteur lorsque l'ordonnance finale de foreclosure ou de vente est prononcée. Cette loi s'applique aux hypothèques exécutées jusqu'au 1er mars 1938. Elle n'établit pas de distinction entre le débiteur capable de payer, aux termes de son contrat, et le débiteur qui se trouve dans l'impossibilité de payer. Du point de vue du soulagement des débiteurs, il y a lieu de noter que cette loi ne s'étend pas aux contrats de vente

qui constituent ordinairement la garantie acceptée en Alberta par un individu qui vend une propriété à un autre individu. De cette façon, le détenteur d'une garantie, par exemple le créancier hypothécaire (qui est souvent une institution de prêts), est traité bien différemment des vendeurs de propriété, en dépit du fait que les débiteurs respectifs se trouvent à peu près dans la même position vis-à-vis de leurs créanciers respectifs. Cette loi est conçue en termes extrêmement vagues et ne pourvoit pas aux droits du créancier hypothécaire en cas de cessation d'occupation de la demeure par le propriétaire.

La "Loi imposant une taxe sur certaines valeurs" prélève un impôt de deux pour cent sur le principal de toutes les hypothèques. Le ministre de la Justice explique la loi en ces termes: "Le créancier hypothécaire est tenu d'acquiescer l'impôt le ou avant le 1er juin 1938 et, à défaut, la peine est fixée à cinq pour cent de l'impôt pour chaque mois

(Suite à la page 2)

Pour les Acadiens de l'Île

Nous dépassons les \$600

Avec les trois derniers envois, — et ceci ne tient compte ni de la souscription du Département de l'Instruction publique, ni de celle de l'Alliance catholique des Professeurs de Montréal, — nous dépassons les \$600. Exactement, \$604.89.

Dernières inscriptions: Une amie, \$1.00; Un prêtre et quelques élèves du Séminaire de Rimouski, \$3.00; Les Chevaliers de Colomb (Conseil de Montréal-Est), \$10.00.

A tous nos remerciements.

Le désaveu fédéral...

(Suite de la 1ère page)

durant lequel il est ainsi en défaut. Cette loi prescrit la production, le ou avant le 1er juin 1938, d'un état très détaillé de toutes les hypothèques. A défaut, une amende pouvait être imposée jusqu'à concurrence de \$10.00 par jour. L'impôt est recouvrable sur toutes les personnes qui détiennent des hypothèques en Alberta, quel que soit le lieu de leur résidence ou domicile. Cet impôt doit être acquitté sans égard à la valeur réelle de la garantie ou du terrain faisant l'objet de la garantie, ou au produit véritable qui en découle. Il convient de remarquer que les créanciers hypothécaires, qui sont des personnes physiques et sont astreints aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu de l'Alberta, laquelle, bien entendu, ne s'applique qu'aux résidents de l'Alberta, peuvent bénéficier de certaines exemptions".

Neuf lois

Ces deux lois sont donc désavouées. Elles n'étaient pas les seules, toutefois, sur lesquelles le ministre de la Justice devait porter jugement. On lui avait soumis neuf lois de la Législature albertaine. Les sept autres sont les suivantes: Loi modifiant et codifiant la Loi de 1936 sur le règlement des dettes, Loi modifiant la Loi de 1937 sur le règlement des dettes, Loi modifiant la Loi de 1937 sur le règlement des dettes (chap. 28 du Statut de 1938), Loi modifiant la Loi de 1935 sur la prescription, Loi sur la suspension de procédures en ce qui concerne certaines catégories de dettes, Loi pourvoyant à l'augmentation temporaire des taxes payables par les corporations bancaires, Loi modifiant et codifiant la Loi de 1929 sur le recouvrement des taxes.

Relativement à la Loi sur le règlement des dettes, 1937, le ministre de la Justice estime qu'il lui semble préférable de ne pas entraver son application. Au sujet de la Loi sur l'augmentation temporaire des taxes payables par les corporations bancaires, le ministre de la Justice déclare que "vu que le Conseil privé est actuellement saisi d'un appel concernant la validité constitutionnelle d'une loi semblable émanant de la Législature albertaine, il conviendrait de différer toute décision sur les requêtes en désaveu". Au sujet de la Loi sur le recouvrement des taxes, 1938, le ministre est d'opinion qu'il est préférable de remettre toute décision jusqu'à plus ample examen de la loi.

Au sujet des quatre dernières lois à l'étude, M. Ernest Lapointe constate que la "Loi de 1938 modifiant la Loi de 1935 sur la prescription des actions" n'aura son plein effet comme mesure d'annulation de dettes que le 1er juillet 1940, et que la "Loi sur la suspension des procédures pour dettes" n'a pas encore été proclamée en vigueur par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le ministre recommande, à l'égard des deux lois mentionnées en dernier lieu et de la "Loi de 1937 sur le règlement des dettes" et de la "Loi de 1938 modifiant la Loi de 1937 sur le règlement des dettes", que toute action sur les pétitions pour désaveu soit différée.

Jugement de M. Lapointe

Sur ces lois albertaines — les deux lois désavouées étant comprises — le ministre de la Justice porte ce jugement d'ensemble: "Sous le prétexte d'instituer un moratorium et d'annuler les anciennes créances, ainsi que de taxer pour des fins provinciales la propriété sise dans la province, la Législature (albertaine) a cherché à provoquer une abolition générale des dettes hypothécaires de la province. Les procédures contre les débiteurs sont interdites, susceptibles de sanctions ou tellement réglementées par l'Office (provincial) du règlement des dettes que le créancier est pratiquement privé de tout recours en justice. De plus, ces créances sont à jamais prescrites, à moins qu'il n'en vienne à un arrangement avec le débiteur et l'Office du règlement des dettes avant le 1er juillet 1940. Les créanciers qui ont le plus à souffrir sont les corporations fédérales, savoir: les banques à charte, les compagnies d'assurances, les compagnies de fiduciaire et de prêts constituées sous le régime des lois du Canada. Ces institutions ont de graves difficultés à surmonter par tout le Canada et déposants, détenteurs de polices, obligataires, créanciers et actionnaires qui résident pour la plupart en dehors de la province de l'Alberta doivent porter le fardeau imposé aux créanciers hypothécaires en vertu de ce régime de répudiation et d'abolition des dettes. La taxe de deux pour cent sur le principal de toutes les hypothèques a également pour but de fournir à la province de l'Alberta un revenu provenant en grande partie de l'extérieur de la province."

Des requêtes en désaveu à l'égard de quelques-unes ou de la totalité de ces neuf lois ont été déposées au Secrétaire d'Etat par la Canadian Life Insurance Officers Association, la Dominion Mortgage and Investments Association, l'Innervestment Dealer's Association of Canada, la Chambre de Commerce d'Ed-

monton et l'Association des banquiers canadiens. De plus les Boards of Trade de Toronto, Winnipeg, Calgary, Lethbridge, Montréal et Three Hills, ainsi que la Chambre de Commerce d'Hamilton, le Conseil de régence de l'Université Victoria et le diocèse anglican de Calgary ont fait tenir des requêtes en annulation. Des requêtes semblables sont parvenues d'un grand nombre d'autres corporations et individus de diverses parties du Canada, des Etats-Unis et de l'étranger.

Injustes

Nous ne saurions mieux conclure qu'en rapportant le jugement de M. Ernest Lapointe sur les deux lois désavouées: "Ces dispositions législatives sont injustes en ce qu'elles confisquent la propriété d'un groupe de personnes au profit d'un autre groupe; elles autorisent et encouragent les débiteurs à répudier leurs dettes sans tenir compte de leur habilité à les payer; elles établissent une distinction injuste en ce qu'elles cherchent à soulagier les Albertains aux dépens des Canadiens en général; elles imposent aux compagnies fédérales un tel fardeau qu'il les chassera de l'Alberta, privant ainsi les citoyens de l'Alberta des services de ces compagnies. Si leur application était permise, elles nuiraient au crédit, tant public que privé, au Canada."

"L'un des principes fondamentaux du pacte fédératif, ajoute M. Lapointe, veut que les législatures provinciales, dans l'exercice de leurs pouvoirs législatifs souverains, se limitent à l'adoption de lois provinciales ou locales dans leurs application et objets. Les provinces peuvent légiférer à l'égard de "La taxation directe dans les limites de la province...". Une telle taxation qui ne portera directement ni indirectement sur des personnes situées hors de la province; "La propriété et les droits civils dans la province"; "L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux" et "Matières d'une nature purement locale ou privée dans la province". A mon avis, la législature de l'Alberta ne s'est pas, par l'adoption de ces lois, engagée réellement et de bonne foi dans le domaine législatif que lui assigne l'Acte de l'Amérique du Nord. Au contraire, elle a délibérément légué d'une manière préjudiciable à l'intérêt public du Canada et d'une façon incompatible avec l'intention claire du pacte fédératif."

Léopold RICHER

Les amoniers des pénitenciers

Ottawa, 16 — Voici le rapport de la Commission Archambault sur les pénitenciers en ce qui concerne les amoniers:

Les soins spirituels, plus encore que les soins médicaux, sont laissés à la discrétion des amoniers. Ces derniers ont tendance à se contenter d'une routine qui ne comporte aucune initiative personnelle. La Commission croit fermement que pour bien remplir leurs devoirs, ils doivent joindre à leurs qualités personnelles le désir de faire du bien. La Commission a constaté qu'au Canada les Eglises se sont trop peu intéressées aux détenus libérés. On devrait fournir aux détenus des publications religieuses. Les amoniers ne devraient pas porter d'uniforme, ni être considérés comme des fonctionnaires des pénitenciers, mais on devrait leur permettre d'exercer toute l'influence possible dans un but de réforme, sans les astreindre aux restrictions actuelles qui ne sont d'aucune nécessité. L'assistance obligatoire aux offices religieux est une question que l'on devrait laisser à la discrétion de l'amonier plutôt que de l'appliquer uniformément à tous.

"Notre problème politique"

Par Léopold RICHER

M. Léopold Richer, notre correspondant à Ottawa, peut compter parmi ceux d'entre les Canadiens français les plus au courant de la politique fédérale. Observateur intelligent, témoin objectif, M. Richer suit avec une attention toujours soutenue une joute où notre avenir national est constamment engagé. Il nous rend, sur ce terrain, des services précieux.

A l'époque de la commission Rowell, le livre de M. Richer, Notre problème politique, paraît à point nommé. Au lieu d'un simple débat d'ordre juridique, M. Richer montre, derrière les formules légales, tout ce qui s'agit, et se combat, et se camoufle, de réalités sociales, économiques et culturelles.

L'auteur défend la thèse autonomiste, qui lui semble l'attitude historique, l'attitude fondamentale du Canada français. Il ne se fait aucune illusion sur les données du problème: "Notre avenir politique, écrit-il, la réalité politique le déterminera dans une très forte mesure. Nous voulons dire par là que les Canadiens français devront prendre des décisions sur des principes et des faits qu'ils n'auront pas posés. Mais si l'on veut absolument du séparatisme, les centralisateurs n'ont qu'à mettre leurs projets à exécution. Nous plaçons notre survie nationale bien au-dessus d'une forme de gouvernement, d'un régime ou de partis, politiques".

Notre problème politique est le livre d'un réaliste, qui n'aime pas à se payer de mots. Aussi, a-t-il tenu à ne pas livrer à la publication un livre bourré de notes, mais à étudier les données essentielles. La table des matières en donnera une bonne idée; Positions: La réforme de la constitution; Les tendances séparatistes; Les griefs des Canadiens français; La course à la réforme; La souveraineté du Canada; Contrat, institution ou entente; Conclusions.

Notre problème politique, de M. Léopold Richer, en vente à la Librairie du Devoir, au prix de \$0.75 l'unité.

Au Royaume du Saguenay

(Suite de la 1ère page)

ment il avait souffert! Il parlait et personne ne le comprenait. Lorsqu'on l'a ramené, il n'était plus question de son horloge. Le feu avait passé dans le mois de mai 1870; tout le monde pensait que c'était la fin du monde." (3)

M. le chanoine V.-A. Huard, qui avait personnellement interrogé des incendiés de 1870, raconte dans l'Annuaire de Chicoutimi, 1922, comment le village de Chicoutimi a été alors préservé du feu:

"Entre sept et huit heures, l'incendie avait atteint les hauteurs qui entourent Chicoutimi et le village était véritablement entouré d'un cercle de feu. C'est alors qu'on vit M. W. Price accourir vers le curé de Chicoutimi et lui demander sa protection. M. Racine se rendit aussitôt au Bassin de la rivière Chicoutimi, réunit la population au pied de la croix érigée sur le site de l'ancienne chapelle des Jésuites et ce peuple consterné s'unissant à son pasteur, d'ardentes supplications s'élevèrent vers le ciel pour demander la cessation du fléau. Le feu s'arrêta et le village fut préservé. Tout le monde est resté convaincu que la prière du curé de Chicoutimi obtint cette protection extraordinaire."

Pareillement, le village de Sainte-Anne, en face de Chicoutimi, sur la rive gauche du Saguenay, fut préservé. Un témoin raconte comment cela s'est produit:

"Toutes les maisons des rangs au-dessus du village ont passé au feu, excepté deux. Ici la maison a brûlé. Nous sommes descendus au village, au magasin de mon père. Il y avait beaucoup de monde de réuni là. On s'est dit: "Si on fait rien, tout le village va passer au feu. Nous sommes finis!" Alors Georges Beaulieu et moi, nous sommes allés chez Louis Boucher. Louis Boucher et Cléophas Brossard se sont rendus chez le curé, M. Delage, et l'ont supplié de sauver le village. Le curé leur a dit de rassembler le monde et d'aller à l'église. On est parti en procession. M. le curé portait le Saint Sacrement. La procession s'est rendue sur le cap Saint-Joseph, justement où est la croix, et devant le Saint Sacrement, le feu s'est arrêté. Le feu tourbillonnait et montait en l'air. Pas une maison du village n'a brûlé. Il était six heures du soir." (4)

Dans la seule paroisse de Saint-Jérôme, des hommes perdirent la vie en cherchant à sauver une partie de leurs biens. Un témoin raconte le fait:

"José Fortin et son garçon étaient dans une maison neuve. Narcisse Morin et son fils étaient avec eux. Je dis à José: "Persistes-tu à sauver la maison?" Il me répondit: "Si ma maison brûle, je brûlerai avec". Ils se sont réfugiés dans une cave contiguë, où nous avions mis nos effets. Le lendemain matin, nous ne les avions pas revus. Job Bilodeau, Abraham Bilodeau, Nazaire et Xavier Lapointe, après avoir en vain cherché, supposèrent qu'ils avaient pris le bois. Je leur dis: "Ils ne peuvent être que dans la cave". On arrose l'endroit à flots; il en sortait beaucoup de fumée. Nous les avons trouvés là. Narcisse avait la face intacte, reposant sur un de nos oreillers. Tout le reste était calciné. On mit tout ce qui restait de chacun dans quatre chaudières ordinaires.

"Wilfrid Lavoie, de Chambord, — 20 à 22 ans, — fils de Valier Lavoie, s'est fait brûler en voulant sauver son cheval. On l'a trouvé dans la porte, tout noir; il ne restait que le tronc; les membres et la tête étaient entièrement brûlés" (5).

Quand l'incendie eut passé sa rage, un tiers de la population du Saguenay avait tout perdu, restait sans gîte, sans vêtements, sans nourriture. Un enquêteur du gouvernement de Québec, Pierre-Clément Boucher de la Bruère, a fait la dessus un rapport circonstancié. Il note par exemple: "dans la paroisse de Saint-Jérôme se trouve le rang double de Saint-Bonaventure, bâti tout le long, de chaque côté du chemin; eh bien, sur une longueur de trois lieues, je n'ai trouvé que deux fours encore debout".

Un représentant du Journal de Québec écrit de là-bas, le 7 juin: "Une personne nous disait que, pour les cinq mille incendiés, il n'y avait pas cinquante draps ou couvertures de lits".

Il y eut souscription, lancée par un Comité du Feu, que présidaient le curé Racine, plus tard évêque de Chicoutimi, et le député P.-A. Tremblay. Des secours vinrent de partout, de Charlevoix, de la rive sud, de Chicoutimi, qui avait été presque miraculeusement épargné. Les Price, qui perdaient gros, furent particulièrement généreux. De la rive sud, des parents et des compatriotes de Lislet, de Kamouraska, de Témiscouata, des secours en nature et des graines de semences.

On n'était qu'au commencement de l'été. Le feu avait fait "un immense débarras", la terre s'était enrichie de la potasse des cendres de bois. Il y eut à l'automne une récolte "sans pareille".

Pas une famille ne quitta le pays à cause du Grand Feu. L'année 1870, malgré son effroyable malheur, marque le commencement d'un essor nouveau pour le pays du Saguenay.

Emile BENOIST

Le personnel des pénitenciers

La Commission Archambault en recommande la réorganisation

Ottawa, 16 — Voici la partie du rapport de la Commission d'enquête Archambault sur la réorganisation du personnel des pénitenciers:

La Commission souligne avec insistance que le succès ou l'échec de ses recommandations tiennent dans une large mesure au personnel du service pénitencier. La Commission recommande la mise à la retraite immédiate d'une partie des fonctionnaires actuels et l'adoption, par la commission des prisons, d'un projet précis de réorganisation du personnel. Trop souvent jusqu'ici, le personnel de surveillance a été choisi sans tenir compte de l'influence réformatrice qu'il peut exercer. Le personnel des prisons anglaises fourmille d'intellectuels compétents des deux sexes pénétrés du désir de réformer les prisonniers. Tout ce personnel subit un entraînement intensif avant d'être nommé ou de recevoir de l'avancement. La Commission recommande l'adoption d'un plan de recrutement et d'entraînement de cinq ans, de s'en remettre entièrement à la Commission des prisons quant au choix du personnel et de soustraire les nominations à la politique, d'attirer la jeunesse étudiante des universités dans le service pénitencier permanent et d'encourager les universités à instituer des cours préparatoires spéciaux à cette intention. L'avancement ne doit s'accorder qu'au mérite. Les appointements du personnel du service pénitencier canadien doivent être proportionnés à ceux des agents de police canadiens et des agents du service pénitencier aux Etats-Unis, et des gratifications doivent être accordées aux familles des agents morts en fonctions. La Commission désapprouve fortement la coutume actuelle de garder pendant longtemps les agents à titre temporaire, et el-

le recommande de libérer ou de titulariser tous les agents, après un stage d'une durée maximum d'un an.

La Commission recommande encore que les fonctionnaires soient mis à la retraite avant l'âge de soixante-cinq ans, que compte soit tenu des années passées dans l'armée quand on fixe la pension, que la journée de travail soit de huit heures sans qu'on ait besoin de travailler seize heures afin d'avoir un jour de congé dans la semaine. Quant à la formation et au renouveau du personnel, la Commission recommande la création d'un collège par où devront passer tous les candidats à ces postes pour y suivre des cours destinés à rafraîchir leurs connaissances; en attendant la fondation d'une institution de ce genre au Canada, certains fonctionnaires devraient être envoyés au collège de Wakefield, en Angleterre. Tous les employés foncièrement incompétents devraient être retirés du service et remplacés par d'autres, choisis pour leurs qualités et susceptibles d'être promus aux postes supérieurs.

Supérieur du Séminaire de Rimouski  
Rimouski, 16. (C.P.) — M. le chanoine Lionel Roy est réélu supérieur du Séminaire de Rimouski pour une troisième année.

Nos éphémérides  
16 juin 1755

La chute du fort Beauséjour

A Chignecto, près de la frontière qui sépare la Nouvelle-Ecosse du Nouveau-Brunswick, un amoncellement de ruines marque le site du Fort Beauséjour. En 1755, le colonel Monckton quitta la Baie de Fundy à la tête d'une puissante armée dans le but de s'emparer de cette forteresse puissante de l'Acadie française. En dépit des efforts du Père Le Loutre, que l'on voyait sur les rem-

Vichy Suprême  
Limonade Gazeuse Purgative  
Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans plaisir. Beaucoup imitée parce que supérieure. Exigez-la dans toutes les pharmacies.  
J.-Alfred OUMET, Ag. gén. pour le Canada  
84 est, rue Saint-Paul, Montréal.  
De Vichy, France!

TAIT-FAVREAU Ltée L. FAVREAU, O.O.D. PRESIDENT  
Examens de la Vue: Troubles musculaires de Foell et ajustement des verres  
L'Optométriste LORENZO FAVREAU  
et ses assistants Pierre Crevier, Ba. O. et Lucien Hébert, Ba. O. OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIÉS "Bacheliers en Optométrie"  
BUREAU DU CENTRE 265, rue Ste-Catherine E. Tél.: LA. 6703  
BUREAU DU NORD 6890, rue St-Hubert Tél.: CA. 9344

Pour les affaires... ou le sport!  
COMPLETS D'ÉTÉ  
Très Légers Élegants et Confortables  
LES TROIS MORCEAUX NE PÈSENT QUE 50 ONCES  
Valeur Spéciale!  
29.50  
Parfait confort pour les jours de chaleur... voilà ce que vous assurent ces complets de qualité, en beau worsted léger tout laine d'une texture peu serrée que l'air traverse facilement. Il est à remarquer que ce magnifique tissu est très ferme et conserve son pressage même les jours les plus humides. Ce sont vraiment les complets les plus désirables et les plus pratiques pour la saison actuelle.  
Nous avons un assortiment complet de grandeurs et de styles, dans les plus belles nuances en vogue. Mais prenez notre conseil: venez profiter du premier choix. — Complets de gabardine anglaise au même prix spécial.  
Importantes Réductions Sur Nos COMPLETS DE PESANTEUR REGULIERE  
Val. jusqu'à \$32. 24.50  
Val. jusqu'à \$40. 31.50  
Val. jusqu'à \$55. 39.50  
Des centaines et des centaines de complets... des complets que vous pouvez porter en toute saison et en toute occasion. Tous de notre assortiment régulier et dans les plus nouveaux modèles, tissus et patrons. Toutes les grandeurs.  
Max Beauvais imité  
385 rue St. Jacques O.  
"Le Magasin de Qualité de Montréal pour Hommes"  
Arthur Poulin, président  
PANTALONS DE SPORT 6.00 à 12.00  
MAGASIN OUVERT DE 8.30 A.M., A 6 P.M., TOUS LES JOURS, Y COMPRIS LE SAMEDI

NECROLOGIE

- CHARPENTIER — A Montréal, le 14, Edouard, épouse d'Arthur Charpentier.
- CHOQUETTE — A Farnham, le 14, à 67 ans, William-Frédéric Choquette.
- ALONDE — A Ste-Anne de Bellevue, le 15, à 79 ans, Mme veuve Emery Lalonde, née Edith Tremblay.
- LECLERC — A St-Michel de Bellechasse, le 13, à 75 ans, Mme Nap. Leclerc, née Alice Poliquin.
- LESPÉRANCE — A Montréal, le 13, à 38 ans, Simone, fille de feu A.-P. Lespérance et de feu Rose de Lima Boivin.
- MARTIN — A Montréal, le 14, à 82 ans, Mme Charles Martin, née Marie-Louise Dupont.
- MAURICE — A Coaticook, le 14, à 86 ans, Mme Charles Maurice, née Alma Carey.
- NOEL — A Montréal, le 13, à 75 ans, Josephine Raymond, épouse d'Élie Noël.
- PIGON — A Montréal, le 14, à 74 ans, Mme veuve Joseph Pigeon, née Marie-Louise Lalonde; de son 1er mariage, Mme Joseph Dupont.
- POTRAS — A Montréal, le 14, à 70 ans, Jean-Emmanuel Potras, époux de feu Rose-de-Lima Caron.
- POMLIN — A Montréal, le 13, à 71 ans, Mlle Alphonsine Roy.
- ROY — A Laval-des-Rapides, le 15, à 78 ans, Georges Vaiv.
- VEZINA — A Montréal, le 13, à 86 ans, Alfred Vézina.

Corby's SPECIAL SELECTED RYE WHISKY  
GILETS DE SPORT 16.50 et 18.50  
EMBOÛTILLÉ EN ENTREPÔT AU CANADA (VOLUME 12 LITRES)  
13 oz. 41.25 — 25 oz. 42.40 — 40 oz. 43.50

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de "A.B.C." et de la "C.D.N.A."

CALENDRIER
Demain: VENDREDI, 17 juin 1938
Saint Avit, abbé
Lever du soleil, 4 h. 04.

PLUS FRAIS
MAXIMUM ET MINIMUM
aujourd'hui maximum 72.
Même date l'an dernier 72.

Les jeux de hasard dans les organisations paroissiales

"La Semaine religieuse" de Montréal publie l'avis officiel suivant: "L'on se rappelle avec quelle insistance S. E. Mgr l'archevêque-coadjuteur a défendu les jeux de hasard dans les organisations paroissiales. Récemment encore, dans une circonstance particulièrement solennelle, Son Excellence est revenue à la charge."

Séance orageuse à la Chambre des députés

M. Herriot doit suspendre la séance — Députés de droite et communistes en viennent presque aux coups
PARIS, 16. (A.P.) — Le ministre Daladier a ajourné un grand débat sur la non-intervention dans la guerre d'Espagne, aujourd'hui, en invoquant les règlements parlementaires dans la Chambre des députés, pour suspendre la demande des communistes pour aider le régime loyaliste.

Succès de l'aviation chinoise

CANTON, 16. (S.P.A.) — Des personnages officiels de la Chine annoncent que 13 avions de chasse chinois ont abattu 5 avions de bombardement japonais au nord de Canton, à Chioukouan. D'aucuns voient un rapport entre ce succès de l'aviation chinoise et l'envoi, dans la région de Canton, par le haut commandement, de 30 avions de fabrication française.

M. Chamberlain désire un désarmement "qualitatif"

Ce désarmement imposerait la suppression des armes les plus dangereuses, tel l'avion de bombardement
Le désarmement mondial
Londres, 16 (S. P. A.). — Questionné par le député travailliste Henderson, le premier ministre Chamberlain a déclaré aux Communes, aujourd'hui, que le gouvernement des Etats-Unis a donné à entendre qu'il se prépare à faire des propositions précises en vue d'obtenir un désarmement mondial. M. Chamberlain a dit que le gouvernement britannique partage les sentiments que le secrétaire d'Etat Cordell Hull a exprimés dans son récent discours sur le désarmement et est toujours prêt à coopérer avec les autres pays en ce qui concerne le désarmement.

Pour hâter la fin de la guerre

Franco aurait ordonné une série d'offensives
Hendaye, 16 (S.P.A.) — Par d'habiles manœuvres l'armée blanche a mis en déroute la 43e division "gouvernementale", dite la division "perdue", qui, depuis la mi-avril, lui faisait obstacle à l'extrémité nord du front de Catalogne. Fort importantes, les opérations ne sont toutefois pas les seules qu'il y ait lieu de signaler aujourd'hui. Il paraît que le généralissime Franco a ordonné une série d'offensives pour hâter la fin de la guerre. Au nord de Valence, cinq puissantes colonnes blanches cherchent à écraser une forte armée rouge. Trois de ces colonnes avancent vers l'ancienne capitale rouge en longeant la côte. Les deux autres suivent une ligne sud-est par rapport à Têruel. Dans le sud du pays, dans la région de Cordoue, les opérations que les troupes blanches ont commencées, avec succès, hier, prennent l'ampleur d'une bataille. Ces troupes annoncent qu'elles ont avancé de 10 milles en 2 jours, dans la contrée montagneuse qui est au nord-ouest de Penaroya. Dans cette partie-là du pays, les "gouvernementaux" ont établi de fortes lignes.

M. Martin poursuit le maire Raynault

L'ancien maire de Montréal réclame \$25,000 pour libelle
M. Médéric Martin a intenté ce matin une action de \$25,000 contre M. le maire Raynault, pour libelle. L'action est fondée sur une partie du discours prononcé hier soir par le maire que M. Martin prétend libelleuse pour lui. En 1935, M. Martin a fait une réclamation à la ville pour des dommages causés par des racines d'arbres à une maison dont il est propriétaire, rue Champlain; ces racines avaient, selon M. Martin, brisé un égout, la cave avait été inondée, la maison avait travaillé et il avait fallu la réparer. M. Martin estimait que la ville était responsable de ces dommages et sa réclamation a été réglée pour \$500 que la ville lui a payés. M. Martin prétend que M. Raynault aurait déclaré hier soir que lui, M. Martin, s'était servi de son influence pour obtenir ces \$500, et il réclame de lui, à titre personnel, \$25,000 de dommages.

Les sentences aux Assises

Lebeznick dix ans — Thompson trois ans
Ce matin, en Cour du Banc du Roi, le juge Wilfrid Lazure rendait les sentences des causes entendues au cours du terme de mai. G.-R. Thompson, trouvé coupable de viol, a été condamné à trois ans de pénitencier. Me Ulric Laurencelle, son avocat, implora la clémence du tribunal, représentant que Thompson est âgé de 62 ans. "Vous vous en tirez à fort bon marché, de déclarer le juge en s'adressant à Thompson."

Le jardin botanique de Brooklyn

Mlle Marcelle Gauvreau revient émerveillée du jardin des enfants
Mlle Marcelle Gauvreau, bibliothécaire et chargée de cours à l'Institut de botanique de l'Université de Montréal, vient de rentrer de New-York. Mlle Gauvreau revient émerveillée du jardin des enfants du grand jardin botanique de Brooklyn.

Un incendie aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 16. (D.N.C.) — Ce n'est qu'autour de minuit, hier soir, après trois heures de lutte, que les pompiers ont réussi à maîtriser un incendie qui éclata vers neuf heures dans un vaste et vieux bâtiment de bois, propriété de la succession Lymburner, rue St-Georges, entre les rues Champlain et Badaeux, presque en plein centre commercial. Un temps très calme a facilité la tâche des pompiers et leur a permis de triompher d'un incendie qui aurait pu facilement dégénérer en conflagration. Deux postes répondirent à l'appel. Les pertes se chiffrent à deux mille dollars. L'incendie d'hier soir a éclaté dans une propriété voisine de celle où en 1908 commença le grand feu qui détruisit pratiquement tout le centre commercial de notre ville et le vieux Trois-Rivières.

Les dettes de l'Allemagne

Brême, Allemagne, 16. (C.P.-Havas). — M. Walther Funk, ministre de l'économie, a déclaré dans un discours ici hier que l'Allemagne ne paiera aucune dette politique, et en particulier aucune dette autrichienne étrangère. Le successeur de M. Schacht dans le cabinet allemand a ajouté que les taux d'intérêt sur les dettes étrangères de l'Allemagne devraient être diminués par accords.

Pour faux chèques

Lucien Dubé, accusé de fausses représentations, ayant obtenu de l'argent par le moyen de faux chèques, a été condamné à six mois de prison ce matin sur trois accusations devant le juge Marin. Les sentences seront purgées consécutivement.

"Les aventures de Don Bosco"

PAR HUGO WEST
Adapté de l'espagnol par P. de Sèze
Le Don Bosco de Hugo West fut un énorme succès de librairie. La première édition parut en espagnol sous ce titre: Don Bosco y su Tiempo. Il fut traduit immédiatement en portugais, puis en italien et en d'autres langues. D'où venait le succès d'un ouvrage sur Don Bosco qui ne prétendait pas tellement renouveler le sujet, peut-être, que le présenter sous une autre forme? Les Aventures de Don Bosco, version française de l'ouvrage du célèbre écrivain argentin, qui rendent dans notre langue le mouvement, la bonhomie, la clarté du livre espagnol, vous répondront. Hugo West n'a pas cherché, en dressant un nouveau portrait de ce grand saint du XIXe siècle que l'on n'a pu comparer qu'au Curé d'Ars, les signes extraordinaires sur lesquels de précédentes biographies avaient pu mettre l'accent. Volume de 380 pages. Au comptoir ou par la poste... \$0.90 SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR 430 rue Notre-Dame est, Montréal.

La Chambre agricole provinciale

Ceux qui en font partie
Québec, 16. (D.N.C.) — Le cabinet provincial a fait hier la nomination des membres de la Chambre agricole provinciale créée à la dernière session de la Législature. Cette Chambre est composée de douze membres. Cinq d'entre eux sont d'anciens titulaires de fonctions importantes en agriculture, ainsi que nous l'avons déjà annoncé. Ce sont: le directeur de l'Ecole d'Agriculture d'Okla, le directeur de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pociatière, le directeur du collège MacDonald, le président de l'U. C. C., et le président de la Corporation des agronomes. Les sept autres membres sont choisis par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ce choix fait hier par le conseil des ministres a été ratifié à midi 30 aujourd'hui par M. Palenaude, lieutenant-gouverneur de la province.

McCall condamné à la chaise électrique

Pour l'enlèvement et la mort de l'enfant Cash
Miami, Floride, 16. (A.P.) — Franklin-Pierce McCall, âgé de 21 ans, est condamné à mourir sur la chaise électrique pour l'enlèvement et la mort de l'enfant Cash. Au procès, hier, McCall a expliqué qu'il avait commis son crime afin d'obtenir une somme de \$10,000. Il a raconté ainsi l'enlèvement: "A 9 h. 30, je suis allé chez M. J. B. Cash. Je l'y ai vu avec son enfant. Je leur demandai l'heure. Mme Cash me répondit qu'il était 9 heures 30 et qu'à cette heure-là j'aurais dû être au lit, chez moi. Je quittai le magasin et je revins ensuite sur mes pas pour pénétrer chez les Cash par la porte d'arrière. Elle était fermée par un loquet. Je suis parvenu à l'ouvrir avec un couteau. J'avais dans mes poches deux mouchoirs blancs et propres. Je montai dans la chambre de "Skeegie", je le pris dans mes bras et je lui plaçai mes deux mouchoirs sur la figure. Il semblait dormir. Il est probable que je l'ai étouffé en serrant les mouchoirs trop fort. Arrivé chez moi, je le plaçai sur mon lit et je l'appelai, mais il ne me répondit pas. J'eus peur. Je pratiquai sur lui la respiration artificielle pour l'éveiller. Je lui jetai de l'eau dans la figure. Il ne s'éveilla pas. Je le pris alors qu'il était mort. M'en emparai et j'allai le jeter à l'endroit où on l'a découvert. Je revins chez moi et je préparai les notes de la rançon."

Les projets de M. Godbout

Québec, 16. — L'Événement croit savoir que M. Adélar Godbout, chef du parti libéral provincial, fera prochainement un court voyage dans le bas du fleuve où il rendra visite à des membres de sa famille et à des amis, avant de se mettre à la tâche. Dès son retour à Québec, il commencera les préparatifs d'une tournée politique qu'il se propose de faire dans les principaux centres de la province à l'automne. Il tiendrait cinq grands ralliements. Le même journal ajoute que M. Godbout réorganiserait les cadres des groupes libéraux, qu'il nommerait un organisateur en chef pour toute la province et des assistants qui prendraient charge des divers districts. M. Elie Beauregard, C.R., président de l'exécutif de la récente convention, serait, toujours d'après l'Événement, nommé organisateur en chef pour la province, et il aurait comme assistant pour le district de Québec M. Léonard Tremblay, député de Dorchester aux Communes.

A Toronto et aux chutes Niagara

Les membres de l'Adirondack Resort Association et du Montreal Tourist and Convention Bureau sont partis ce matin dans un train spécial du Canadian National pour Prescott, Ontario, où ils s'embarquent à bord du Kingston, de la Canadian Steamship Line, pour se rendre à Toronto. Dans cette dernière ville ils seront les hôtes de l'Hotel Royal York. Ils se rendront ensuite aux chutes Niagara où ils seront les hôtes de Vernon-J. Cardy, président du General Brock Hotel. Ils reviendront ensuite à Prescott où ils prendront un autre train du Canadian National pour revenir à Montréal samedi soir.

Séminaire de Chicoutimi

Chicoutimi, 16. (C.P.) — Le nouveau supérieur du séminaire de Chicoutimi est le chanoine Philibert Morel. Il succède au chanoine J.-Edmond Duchesne. Le chanoine Duchesne et Mgr Eugène Lapointe joueront le rôle de premier et de second assistants du supérieur. L'abbé O.-D. Simard occupera le poste de procureur. Les autres nominations sont les suivantes: l'abbé Luc Morin, directeur du grand séminaire; l'abbé Floribert Coulombe, directeur du petit séminaire; l'abbé Sylvio Kirouak, président des études; et l'abbé Thomas-Louis Imbeau, directeur de l'Ecole d'Agriculture, présentement en construction.

Un glissement de terrain à Lévis

Québec, 16. (D.N.C.) — Un glissement de terrain s'est produit ce matin dans la Côte Davidson, à Lévis. Une masse de pierre et de terre d'une longueur de 40 pieds et d'une largeur de 10 pieds a glissé dans la rue Commerciale, sur une distance de 30 à 40 pieds, emportant tous les échafaudages des ouvriers qui travaillaient à l'élargissement de la côte. Si les hommes avaient été à l'ouvrage à ce moment-là, il y aurait eu vraisemblablement plusieurs pertes de vie.

La description de la procession par radio

Québec, 16. (D.N.C.) — Cinq professeurs du Séminaire ont été choisis pour faire une description de la procession du Congrès à la radio, au bénéfice des malades et de ceux qui ne pourront prendre part à cette grande manifestation.

La gare Viger

La Commission des chemins de fer n'a pas entendu ce matin la requête de la ville de Montréal pour que la gare Viger serve de gare terminus aux chemins de fer du Pacifique et du Canadian National. Comme les avocats des compagnies sont occupés devant la commission sénatoriale qui étudie la question des chemins de fer, l'affaire a été ajournée au mois de juillet; la date sera fixée plus tard.

La gare Viger

La Commission des chemins de fer n'a pas entendu ce matin la requête de la ville de Montréal pour que la gare Viger serve de gare terminus aux chemins de fer du Pacifique et du Canadian National. Comme les avocats des compagnies sont occupés devant la commission sénatoriale qui étudie la question des chemins de fer, l'affaire a été ajournée au mois de juillet; la date sera fixée plus tard.

Des excuses de M. Grégoire

Quant à la convention organisée par M. Paul Gouin, l'Événement affirme qu'il y a eu entente en principe pour la fusion du parti national avec l'Action libérale nationale, mais qu'une condition retardait l'affaire. M. Gouin aurait exigé des excuses publiques de la part de M. Grégoire pour les fameux discours prononcés contre M. Gouin en 1936. M. Grégoire aurait accepté de faire une déclaration, mais le texte ne paraîtrait pas suffisant à M. Gouin. De là des retards. Et si ce problème ne se réglait pas il serait fort possible que le groupe Hamel ne fût pas à Sorel. Quant à M. Oscar Drouin, il garde le silence le plus complet.

Autres grandes attractions

Dans les cours de juillet et août, les fins de semaine seront marquées d'événements, tous plus attrayants les uns que les autres, mais tous imprégnés de la dignité et du sens artistique dont le comité du centenaire a voulu envelopper les fêtes du centenaire. Nous en mentionnons quelques-unes: 1. — La parade des pageants, grande marche de l'histoire sagnéenne. 2. — L'embarquement du ciel sagnéennais. Spectacle de deux heures et demie. Vaste déploiement de pièces pyrotechniques lancées de l'île située en face de St-Alexis de Grande-Baie. Ce feu d'artifice, dont le programme est en préparation depuis plusieurs mois, sous la direction de techniciens italiens de grande réputation, nécessite un matériel immense de plus de 4,000 livres de poudre et de plus de 500 pièces en couleur. 3. — La foire de l'artisanat sagnéennais. Une nouveauté introduite dans la province. Inspirée par les

Le centenaire du Saguenay

Proclamation du comité
Le comité du centenaire du Saguenay lance la proclamation suivante qui décrit la nature des fêtes et constitue une invitation à y assister: La présente est pour informer la population essaïmée dans ce beau et grand pays appelé jadis le Royaume du Saguenay, qu'à la suite des célébrations paroissiales du Centenaire commencera la série des fêtes régionales destinées à commémorer le développement agricole, commercial, industriel, religieux et social de notre région. Qu'on se le dise et qu'on s'en réjouisse: Ces fêtes, qui auront comme théâtre principal l'humble village de Saint-Alexis de Grande-Baie, berceau de la colonisation du Saguenay, commenceront dimanche 3 juillet pour se terminer en fin d'août. Par la splendeur des manifestations, par leur caractère éducatif et leur impressionnant symbolisme, ces fêtes provoqueront l'étonnement des étrangers et seront pour les Saguenéens le motif d'une légitime fierté. Répondons tous à l'appel de Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Chicoutimi, nous invitent à célébrer dignement et triomphalement le glorieux passé, l'oeuvre magnifique accomplie chez nous en un siècle. Qu'on se le dise et qu'on s'en réjouisse: De tous les points de l'Amérique et du Canada, on affluera vers le Saguenay, attiré par une réclame dont l'art moderne de la publicité possède les artifices. Partout, faisons toilette neuve. Nettoyons autour de nos demeures, embellissons, en les rafraichissant, nos habitations, comme aux époques des grandes visites. La nature du Royaume du Saguenay est si belle, si poétique, qu'il ne faut pas la déformer par des tableaux de mauvais goût. Nettoyons, peinturons, ratissons, faisons surgir plantes et fleurs, embellissons à l'occasion de la visite de tout un monde de curieux et d'admirateurs de notre région. Embellissons pour nous-mêmes qui resterons quand les autres seront partis. Ce qu'ils verront, ce que vous verrez: Le dimanche soir, à St-Alexis de Grande-Baie, l'imposante arrivée des "Vingt et Un". Le lundi soir, 4 juillet, à la fin d'une journée qui aura débuté par une messe en plein air, à laquelle Son Eminence le cardinal Villeneuve et plusieurs Princes de l'Eglise assisteront, aura lieu la première représentation du grand pageant historique, en trois actes et 29 tableaux, exécuté sur un vaste théâtre en plein air érigé à St-Alexis de Grande-Baie, sur un site historique: la première terre colonisée au Saguenay. Environ 1,000 figurants, tous recrutés dans notre région, vêtus des costumes pittoresques des périodes diverses de notre civilisation, évolueront, dans des tableaux d'un symbolisme saisissant, et reconstitueront l'histoire d'un siècle d'efforts, de développement et de progrès. Le scénario de cette dramatique évocation est l'oeuvre d'un religieux, enfant de la région, qui y a mis tout son coeur, son talent et toute son âme de patriote. La mise en scène de ce spectacle grandiose, les jeux de lumière multicolores qui le magnifieront, les décors dont il s'embellira, la confection des costumes, ont été confiés à des experts, tous artistes de réputation, familiers avec tous les secrets de l'art. Le Théâtre du Centenaire, sur lequel se déroulera cette grande féerie est le plus moderne et le plus parfait du genre qui ait été construit au Canada jusqu'à ce jour. De l'avis des techniciens invités à réaliser cette entreprise, le site sur lequel le théâtre du Centenaire est érigé est unique au Canada. De la vaste estrade en hémicycle, 10,000 spectateurs pourront voir, sans perdre un détail, ce spectacle unique lui aussi et qui sera inoubliable. Une chorale de 300 voix et 75 instrumentistes, tous de chez nous, guidés par la baguette d'un artiste de la région, compléteront le caractère imposant du spectacle. La composition du scénario est protégée par la Loi des droits d'auteur et enregistrée à Ottawa. Les spectateurs pourront cependant se procurer le texte de ce drame et suivre ainsi les émouvantes péripéties à mesure qu'elles se dérouleront sur la scène.

La convention de Sorel

Causerie de M. Jean Martineau, ce soir à la radio
Ce soir, à 8 h. 30 (heure d'été), aux postes CBF et sur tout le réseau français de Radio-Canada, M. Jean Martineau, organisateur du congrès de l'Action libérale nationale, pour le district de Montréal, parlera de la convention libérale qui s'est tenue à Québec les 10 et 11 juin et donnera des détails additionnels sur les congrès des forces oppositionalistes qui se tiendra à Sorel les 23 et 24 juillet.

M. Dupuis et M. Raynault

L'échevin Dupuis nous a déclaré ce qui suit sur le discours du maire Raynault, hier soir. "Les journaux du matin ont porté à ma connaissance les râles du chant du cygne du maire de Montréal, M. Adhémar Raynault. Sa confession était de celles que seul l'archevêque peut absoudre, ce qui explique, l'unique présence, parmi les échevins, de mon collègue de Delormier. Je regrette sincèrement de ne pas avoir entendu ce magistral exposé du problème compliqué de la "raynaultisation", mais comme l'a dit le maire lui-même, je suis l'ami des pauvres, et comme tel, tout mon temps fut pris hier soir par l'organisation de charité, la Kermesse de Ste-Brigide, dont on m'a confié la direction. En attendant de faire la mise au point qui s'impose, sur les remarques du maire, je dirai à celui-ci que je continuerai, comme toujours, d'accomplir mon devoir, comme représentant du quartier Papi-neau".

La "Society of Chemical Industry"

A la fin de la semaine une délégation de 85 membres de la Society of Chemical Industry arrivera à Montréal en route vers Ottawa où elle tiendra son congrès annuel. M. Rutlan, de l'Université McGill, en est président. Fondée en 1881, cette société compte une vingtaine de sections à travers l'Empire et plusieurs milliers de membres. Voilà 17 ans qu'elle n'a pas tenu de congrès au Canada. Pendant son séjour ici, la délégation visitera Québec, Shawinigan, Ottawa, Sudbury, Toronto, Niagara, Montréal, où plus de cent chimistes du Canada et des Etats-Unis se joindront aux chimistes britanniques.

Les rebelles du Haut-Canada

Niagara Falls, 16. (S.P.C.) — Quinze descendants de Peter Matthews et Samuel Louni, exécutés pour leur participation à la rébellion conduite dans le Haut-Canada par William Lyon Mackenzie, il y a un siècle, assisteront samedi au dévoilement d'une arche commémorative en l'honneur des pionniers du gouvernement responsable. Le premier ministre Mackenzie King, petit-fils du chef rebelle, dévoilera le monument. Les autres orateurs de la cérémonie seront le sénateur Dandurand, le sénateur Hardy, MM. McQueen et Demaree, M.P. Avant la cérémonie du dévoilement, M. Mackenzie King présidera à l'inauguration d'une sorte de musée: c'est le premier atelier d'imprimerie au Canada, et c'est dans cet atelier que William Lyon Mackenzie a publié le Colonial Advocate. L'arche commémorative et la restauration de l'imprimerie sont l'oeuvre de la Commission du parc Niagara.

On demande

Pour compléter deux collections, dont l'une d'un collègue, on demande les numéros du 1er juillet 1925 et du 31 décembre 1926. Si l'on veut bien nous l'en faire parvenir, nous les transmettrons sans tarder à qui de droit.



RADIO-GAZETTE

(N. B. — Tous les programmes à ondes courtes sont donnés à l'heure solitaire, lors que les programmes américains et canadiens sont à l'heure avancée.)

Jeudi, 16 juin Ondes courtes

PRAGUE, Tchécoslovaquie — 6.55 p.m. Variétés — OR-4, 25.3 m., 11.83 még.; DLR-5A, 19.7 m., 15.23 még.; MOBOCO — 7 p.m. — Nouvelles et programmes en anglais — RAN, 31 m., 9.8 még.; LONDRES — 7.45 p.m. — Haunting Harmonies — GSP, GSD, GSB.

Radio-France

Station Paris-Mondial — sur 25.24 mètres et sur 25.60 mètres

Radio-Italie

Station 2RO, Rome — sur 31.13 mètres

Radio-États-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

Radio-Canada

Causerie de M. Jean Martineau à la radio

Vendredi, 17 juin Ondes courtes

TOKYO — 6.15 p.m. — Chansons nouvelles — ZJ, 25.4 m., 11.80 még.; LONDRES — 6.50 p.m. — Is There Life In Other Planets? Causerie par H. Spencer Jones — GSP, GSD, GSB.

Radio-France

Station Paris-Mondial sur 25.24 mètres et sur 25.60 mètres

Radio-Italie

Station 2RO Rome — sur 31.13 mètres

Radio-États-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

Radio-Canada

Les rythmes parisiens

Radio-États-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

Radio-Canada

Les rythmes parisiens

Radio-États-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

Radio-Canada

Les rythmes parisiens

Radio-États-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

Radio-Canada

Les rythmes parisiens

Le 24 juin à Montréal

Messe solennelle à Hochelaga — S. E. Mgr Gauthier y assistera — Le R. P. A. de Grandpré prononcera le sermon

La messe solennelle de la Saint-Jean-Baptiste sera chantée, cette année, à l'église de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, à Hochelaga, à l'angle des rues Ontario et Désery, gracieusement mise à la disposition du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal par M. l'abbé Henri Deslonchamps, D.Th., curé de la paroisse. Monseigneur Georges-Henri Chartier, P.A., V.G., officiera.

Le R. P. Alphonse de Grandpré, C.S.V., aumônier du Comité régional du nord, prononcera le sermon de circonstance.

Le chœur de l'église de la Nativité avec la collaboration des chorales des paroisses du Très-Saint-Rédempteur, du Très-Saint-Nom-de-Jésus, de Saint-Clement de Niouville, de Sainte-Jeanne d'Arc et de Saint-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, dirigés par M. J.-Euclide Payment, I.C., maître de chapelle, et accompagné par M. le Dr Apollinaire Hébert, organiste, chantera la messe compléte de Pèrosi.

Solistes: M. le Dr Valmore Latraverse, M. Jean-Paul Gauthier, M. Wilfrid Lavioie, M. Raymond Eudes, M. Euclide Chevalier, M. Roméo Lalancette, M. Conrad Gagnon.

A l'offertoire: Improperium, de Florentini. Cantique: Parlons français, paroles de M. l'abbé Lorphelin; musique de M. le Dr Apollinaire Hébert.

À la sortie, M. le Dr Apollinaire Hébert exécutera l'hymne national O Canada, de Calixa Lavallée.

Pendant la messe, des jeunes filles de la paroisse, accompagnées de jeunes gens de la paroisse, distribueront aux assistants le pain béni, gracieuseté de la maison A. Durivage.

La collecte sera faite par des directeurs de la Société et par le président du Comité régional de l'est et celui de la section de la Nativité.

Le Comité de la messe qui est en charge de cette manifestation religieuse se compose de Mgr Olivier Maurault, P.S.S., aumônier adjoint de la Société, M. Emile Pigeon, président, J.-Emile Charbonneau et le Dr J.-Ferdinand Perreault. Le Comité s'est adjoint les membres du conseil de la section de la Nativité d'Hochelaga, MM. Léopold Guillemin, prêtre, aumônier; Jean-Paul Chauvin, président; J.-Napoleon Remillard, 1er vice-président; J.-Henri Lefebvre, 2me vice-président; Adrien Sylvestre, secrétaire; Marcel Messier, adjoint; Arthur Bellet, trésorier; Léo DesRochers et Donat Robillard, conseillers; Orliva La Frenière, commissaire ordonnateur; Emile Tremblay, porteur; et Léo Guindon, président démissionnaire.

Le Conseil général et les membres du Comité de la messe comptent que plusieurs représentants de chacune des sections de la Société assisteront à la messe du programme officiel de la fête.

Le jubilé d'Yvette Guilbert

Paris — Les "cinquante ans de carrière artistique" de la diseuse lyrique seront fêtés dans une grande soirée le 21 juin, à la salle Pleyel, à laquelle participeront toutes les grandes vedettes de Paris.

M. Barnard président des écrivains de langue anglaise

Ottawa, 16. — M. Leslie-Gordon Barnard, de Montréal, a été réélu président de l'Association des écrivains canadiens au dix-septième congrès annuel de cette association, tenu à Ottawa. M. Eric Gaskell, de Toronto, a été élu secrétaire et les autres membres de l'exécutif resteront en fonction encore une année. L'ancien président est le Dr Pelham Edgar, de Toronto. Les vice-présidents sont Mme Nellie McClung, de Victoria, G.-B., M. B.-K. Sandwell, de Toronto, et Mlle Clara Dennis, de Halifax, M. Lawrence J. Burpee, d'Ottawa, est le trésorier. L'ancien conseil il y a M. Paul Martin, député libéral d'Essex; A.-H.-O. Brier, de Toronto, et R.-L. Reid, de Vancouver.

Le logement des jeunes gens au Congrès de Québec

Le secrétaire de la J.I.C. a pourvu à un arrangement avec l'organisation de Québec permettant de procurer le logement aux jeunes gens à un prix extrêmement modique. Les cartes de lit à 10 sous par nuit sont en vente au secrétaire de la J.I.C., 840 rue Cherrier, tél. Fr. 2158.

Le logement des jeunes gens au Congrès de Québec

On est prié de se les procurer le plus tôt possible.

Importations canadiennes aux États-Unis

Washington, 15. (A.P.) — Le Congrès a adopté une nouvelle loi spécifiant que les touristes américains qui visiteront le Canada devront désormais séjourner 48 heures dans ce pays, s'ils veulent rapporter aux États-Unis pour \$100 de marchandises canadiennes, sans payer de droits douaniers. La loi n'attend plus que la sanction du président.

Le secrétaire du Trésor aura l'autorité d'émettre un semblable règlement pour les importations du Mexique, mais dans ce dernier cas, certains députés des régions avoisinant la frontière mexicaine avisant que les règlements actuels ne seront pas changés.

Château-d'Eau pour la visite des souverains

Paris, 15 (P.C.-Havas) — Les souverains britanniques ne vogueront pas sur la Seine avec le Danubia. Le petit yacht de luxe ne pourra pas être prêt à temps. Aussi on lui substituera une des vedettes à moteur qui serviront à promener les visiteurs de l'exposition l'an dernier et sur laquelle une importante équipe d'ouvriers spécialisés se hâte de faire la transformation indispensable. Cette vedette servira aux souverains pour aller du palais d'Orsay à l'hôtel de ville, le 29 juin. Durant le trajet les ponts seront barrés. Le débarcadere du quai des Grèves sera soigneusement décoré. Par contre sur le parcours, à la Pointe du Vert Galant, dans l'île de la Cité, sera élevé un château d'eau conçu et réalisé par l'ingénieur Beaudouin. Ce château d'eau sera constitué essentiellement par un ensemble de 30 figures sculptées d'animaux chimériques jetant des trombes d'eau par les naseaux. Certaines de ces figures atteindront 14 mètres de hauteur.

Toutes reposeront sur le lit du fleuve à quelque distance de la pointe de l'île. On ne pouvait pour un spectacle de quelques heures songer à édifier une installation aussi compliquée que celle des jeux lumineux de l'exposition. Aussi ce sont les pompiers de Paris qui, avec une remarquable adresse, équiperont les canalisations de distribution.

Des centaines de mètres de tuyaux, grâce à eux, se fauillèrent à travers les carcasses de tritons et les chevaux marins après avoir été branchés sur des bouches d'incendie.

Actuellement les figures sont confectionnées dans des ateliers de décoration, et seront mises en place seulement l'avant-veille de l'arrivée des souverains.

Voyages d'associations chorales au Congrès eucharistique de Québec

Le samedi, 25 juin, à l'occasion du congrès eucharistique, un groupe de chorales fera un voyage à Québec et à Ste-Anne de Beauport en autocar de luxe; le départ aura lieu à l'hôtel Pennsylvania à 7 h. du matin. Le voyage s'effectuera par la rive sud, c'est-à-dire, Sorel, Nicolet. Samedi soir, elles assisteront à la représentation du "Mystère de la Messe" et dimanche elles seront présentes à la messe pontificale et à la grande procession. Le retour se fera par le Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières. Le public est invité. Pour information et réservation, on est prié d'appeler à Calumet 0795.

FAITES DE BARCLAYS VOS BANQUIERS

Vous êtes cordialement invités à discuter vos problèmes bancaires, soit domestiques, soit avec l'étranger, avec la banque BARCLAYS du Canada, affiliée au groupe bancaire mondial de BARCLAYS.

BARCLAYS BANK (CANADA)

214 RUE SAINT-JACQUES, OUEST MONTREAL 60 KING STREET WEST TORONTO

PRÉCISEZ LA CATÉGORIE et ACHETEZ AVEC CONFIANCE

LA ménagère canadienne peut acheter avec confiance ses conserves de fruits et de légumes. Bien avant d'ouvrir la boîte, dès même qu'elle l'aperçoit sur le comptoir de l'épicerie, elle peut savoir parfaitement la qualité du fruit ou du légume qu'elle contient en se guidant sur la marque de catégorie du gouvernement fédéral imprimée sur l'étiquette.

Toutes les conserves de fruits et de légumes faites au Canada sont classifiées selon les catégories établies par le Département fédéral de l'Agriculture. Il y a trois catégories: Qualité de luxe, Qualité de choix et Qualité régulière, pour la troisième. La marque de catégorie est imprimée sur l'étiquette de chaque boîte. Précisez donc la catégorie en demandant la qualité que vous désirez et examinez toujours l'étiquette pour vous assurer que la marque de catégorie qui y est imprimée est bien celle que vous avez demandée.

Produite des meilleurs fruits et légumes sélectionnés, parfaitement uniformes; mis en boîtes au temps plus propice à la bonne conservation de leur apparence.

Fruits et légumes sélectionnés pour leur tendreté et leur bonne saveur. N'ont pas l'uniformité de ceux de la "qualité de luxe"; grosseur, couleur et maturité variant légèrement.

Troisième catégorie: fruits et légumes sélectionnés avec moins de précaution pour l'uniformité de couleur et de grosseur, que ceux de la qualité de choix.

LISTE DES CONSERVES DE FRUITS ET DE LÉGUMES CLASSIFIÉS

Service des marchés MINISTRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE Honorable James G. Gardiner, ministre.

Précisez la catégorie et achetez avec confiance

Le 24 juin à Montréal

Messe solennelle à Hochelaga — S. E. Mgr Gauthier y assistera — Le R. P. A. de Grandpré prononcera le sermon

La messe solennelle de la Saint-Jean-Baptiste sera chantée, cette année, à l'église de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, à Hochelaga, à l'angle des rues Ontario et Désery, gracieusement mise à la disposition du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal par M. l'abbé Henri Deslonchamps, D.Th., curé de la paroisse. Monseigneur Georges-Henri Chartier, P.A., V.G., officiera.

Le R. P. Alphonse de Grandpré, C.S.V., aumônier du Comité régional du nord, prononcera le sermon de circonstance.

Le chœur de l'église de la Nativité avec la collaboration des chorales des paroisses du Très-Saint-Rédempteur, du Très-Saint-Nom-de-Jésus, de Saint-Clement de Niouville, de Sainte-Jeanne d'Arc et de Saint-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, dirigés par M. J.-Euclide Payment, I.C., maître de chapelle, et accompagné par M. le Dr Apollinaire Hébert, organiste, chantera la messe compléte de Pèrosi.

Solistes: M. le Dr Valmore Latraverse, M. Jean-Paul Gauthier, M. Wilfrid Lavioie, M. Raymond Eudes, M. Euclide Chevalier, M. Roméo Lalancette, M. Conrad Gagnon.

A l'offertoire: Improperium, de Florentini. Cantique: Parlons français, paroles de M. l'abbé Lorphelin; musique de M. le Dr Apollinaire Hébert.

À la sortie, M. le Dr Apollinaire Hébert exécutera l'hymne national O Canada, de Calixa Lavallée.

Pendant la messe, des jeunes filles de la paroisse, accompagnées de jeunes gens de la paroisse, distribueront aux assistants le pain béni, gracieuseté de la maison A. Durivage.

La collecte sera faite par des directeurs de la Société et par le président du Comité régional de l'est et celui de la section de la Nativité.

Le Comité de la messe qui est en charge de cette manifestation religieuse se compose de Mgr Olivier Maurault, P.S.S., aumônier adjoint de la Société, M. Emile Pigeon, président, J.-Emile Charbonneau et le Dr J.-Ferdinand Perreault. Le Comité s'est adjoint les membres du conseil de la section de la Nativité d'Hochelaga, MM. Léopold Guillemin, prêtre, aumônier; Jean-Paul Chauvin, président; J.-Napoleon Remillard, 1er vice-président; J.-Henri Lefebvre, 2me vice-président; Adrien Sylvestre, secrétaire; Marcel Messier, adjoint; Arthur Bellet, trésorier; Léo DesRochers et Donat Robillard, conseillers; Orliva La Frenière, commissaire ordonnateur; Emile Tremblay, porteur; et Léo Guindon, président démissionnaire.

Le Conseil général et les membres du Comité de la messe comptent que plusieurs représentants de chacune des sections de la Société assisteront à la messe du programme officiel de la fête.

Le jubilé d'Yvette Guilbert

Paris — Les "cinquante ans de carrière artistique" de la diseuse lyrique seront fêtés dans une grande soirée le 21 juin, à la salle Pleyel, à laquelle participeront toutes les grandes vedettes de Paris.

M. Barnard président des écrivains de langue anglaise

Ottawa, 16. — M. Leslie-Gordon Barnard, de Montréal, a été réélu président de l'Association des écrivains canadiens au dix-septième congrès annuel de cette association, tenu à Ottawa. M. Eric Gaskell, de Toronto, a été élu secrétaire et les autres membres de l'exécutif resteront en fonction encore une année. L'ancien président est le Dr Pelham Edgar, de Toronto. Les vice-présidents sont Mme Nellie McClung, de Victoria, G.-B., M. B.-K. Sandwell, de Toronto, et Mlle Clara Dennis, de Halifax, M. Lawrence J. Burpee, d'Ottawa, est le trésorier. L'ancien conseil il y a M. Paul Martin, député libéral d'Essex; A.-H.-O. Brier, de Toronto, et R.-L. Reid, de Vancouver.

Le logement des jeunes gens au Congrès de Québec

Le secrétaire de la J.I.C. a pourvu à un arrangement avec l'organisation de Québec permettant de procurer le logement aux jeunes gens à un prix extrêmement modique. Les cartes de lit à 10 sous par nuit sont en vente au secrétaire de la J.I.C., 840 rue Cherrier, tél. Fr. 2158.

Le logement des jeunes gens au Congrès de Québec

On est prié de se les procurer le plus tôt possible.

Importations canadiennes aux États-Unis

Washington, 15. (A.P.) — Le Congrès a adopté une nouvelle loi spécifiant que les touristes américains qui visiteront le Canada devront désormais séjourner 48 heures dans ce pays, s'ils veulent rapporter aux États-Unis pour \$100 de marchandises canadiennes, sans payer de droits douaniers. La loi n'attend plus que la sanction du président.

Le secrétaire du Trésor aura l'autorité d'émettre un semblable règlement pour les importations du Mexique, mais dans ce dernier cas, certains députés des régions avoisinant la frontière mexicaine avisant que les règlements actuels ne seront pas changés.

Château-d'Eau pour la visite des souverains

Paris, 15 (P.C.-Havas) — Les souverains britanniques ne vogueront pas sur la Seine avec le Danubia. Le petit yacht de luxe ne pourra pas être prêt à temps. Aussi on lui substituera une des vedettes à moteur qui serviront à promener les visiteurs de l'exposition l'an dernier et sur laquelle une importante équipe d'ouvriers spécialisés se hâte de faire la transformation indispensable. Cette vedette servira aux souverains pour aller du palais d'Orsay à l'hôtel de ville, le 29 juin. Durant le trajet les ponts seront barrés. Le débarcadere du quai des Grèves sera soigneusement décoré. Par contre sur le parcours, à la Pointe du Vert Galant, dans l'île de la Cité, sera élevé un château d'eau conçu et réalisé par l'ingénieur Beaudouin. Ce château d'eau sera constitué essentiellement par un ensemble de 30 figures sculptées d'animaux chimériques jetant des trombes d'eau par les naseaux. Certaines de ces figures atteindront 14 mètres de hauteur.

Toutes reposeront sur le lit du fleuve à quelque distance de la pointe de l'île. On ne pouvait pour un spectacle de quelques heures songer à édifier une installation aussi compliquée que celle des jeux lumineux de l'exposition. Aussi ce sont les pompiers de Paris qui, avec une remarquable adresse, équiperont les canalisations de distribution.

Des centaines de mètres de tuyaux, grâce à eux, se fauillèrent à travers les carcasses de tritons et les chevaux marins après avoir été branchés sur des bouches d'incendie.

Actuellement les figures sont confectionnées dans des ateliers de décoration, et seront mises en place seulement l'avant-veille de l'arrivée des souverains.

Voyages d'associations chorales au Congrès eucharistique de Québec

Le samedi, 25 juin, à l'occasion du congrès eucharistique, un groupe de chorales fera un voyage à Québec et à Ste-Anne de Beauport en autocar de luxe; le départ aura lieu à l'hôtel Pennsylvania à 7 h. du matin. Le voyage s'effectuera par la rive sud, c'est-à-dire, Sorel, Nicolet. Samedi soir, elles assisteront à la représentation du "Mystère de la Messe" et dimanche elles seront présentes à la messe pontificale et à la grande procession. Le retour se fera par le Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières. Le public est invité. Pour information et réservation, on est prié d'appeler à Calumet 0795.

L'asphyxie ou la guerre

Telle est la conclusion du dernier livre de l'industriel français Louis Marlio sur l'Italie

Paris, 15. (P.C.-Havas). — L'Italie, depuis la conquête de l'Éthiopie, s'est isolée dans une économie fermée, qui sauf changement, ne peut aboutir qu'à l'asphyxie ou à la guerre; c'est la conclusion formulée par le grand industriel français Louis Marlio, membre de l'Institut, dans son prochain ouvrage sur "Le sort du capitalisme".

"Un changement profond s'est accompli depuis trois ans dans la situation italienne. La politique pure prit le dessus. Les visées impérialistes dépassèrent les réalités et les possibilités. Mussolini fit passer la grande avant le bien-être. Un effort excessif pour une nation pauvre eut des conséquences fâcheuses sur l'économie. Les grosses fortunes disparurent. Les moyennes sont en voie de les suivre; seuls les artisans, les fonctionnaires et les agriculteurs propriétaires ont la vie possible. L'Italie, épuisée par la conquête de l'Éthiopie et la guerre d'Espagne, n'a plus d'or et manifeste sa mauvaise humeur chaque fois que la Cité refuse de lui consentir un prêt. L'enthousiasme de la population subsiste, mais l'équilibre n'est plus soutenu que par la tension nerveuse de tout le pays. Pour maintenir la tension au degré nécessaire, Mussolini est obligé de représenter la guerre comme un fait inéluctable".

Les vocations au séminaire des Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 16 (D.N.C.) — Six des trente-deux finissants du séminaire des Trois-Rivières ont opté pour la prêtrise, neuf pour la médecine, trois pour le droit et six pour le génie forestier. Les vocations se répartissent ainsi: prétrise, Marcel Trudel, Gilles Marchand, Léo Girard, Gabriel Beaudoin, Gérard Brunelle et Gaston Champagne; Hautes Études, L.-D. Sansclaire; médecine, J.-P. Brault, Richard Therrien, Léon Grandin, J. Leblanc, G.-M. Deschênes, L.-P. Janelle, O. Demers, M. Laliberté, L. Martel et G. Sauvageau; droit, Léon Balcer, R. Lafort et Roger Larroche; génie forestier, A. Dugré, J.-L. Corbet, M. Desurault, J.-C. Brouillette, F. Lemire et L. Leclerc; génie minier, J.-C. Bourdier, génie civil, J.-C. Desjardins, école des pêcheries, G. Bellefeuille; chimie, J. de Lanouvelle; art dentaire, G.-G. Lafrenière; optométrie, G. Bellemare.

Monument à Montserrat

Paris — MM. Léon Bérard, François Mauriac représenteront l'Académie française, le 31 juillet prochain, à l'inauguration d'un monument élevé en l'honneur de Montserrat à Labreda (Gironde).

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis: tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 8E1air 3361

MAUX DE TÊTE

JE PRENDS MON VERRE DE SEL ABBEY'S. CHAQUE MATIN ET TOUT VA BIEN.

ABBEY'S

Le sel de santé

FAITES DE BARCLAYS VOS BANQUIERS

Vous êtes cordialement invités à discuter vos problèmes bancaires, soit domestiques, soit avec l'étranger, avec la banque BARCLAYS du Canada, affiliée au groupe bancaire mondial de BARCLAYS.

BARCLAYS BANK (CANADA)

214 RUE SAINT-JACQUES, OUEST MONTREAL 60 KING STREET WEST TORONTO

PRÉCISEZ LA CATÉGORIE et ACHETEZ AVEC CONFIANCE

LA ménagère canadienne peut acheter avec confiance ses conserves de fruits et de légumes. Bien avant d'ouvrir la boîte, dès même qu'elle l'aperçoit sur le comptoir de l'épicerie, elle peut savoir parfaitement la qualité du fruit ou du légume qu'elle contient en se guidant sur la marque de catégorie du gouvernement fédéral imprimée sur l'étiquette.

Toutes les conserves de fruits et de légumes faites au Canada sont classifiées selon les catégories établies par le Département fédéral de l'Agriculture. Il y a trois catégories: Qualité de luxe, Qualité de choix et Qualité régulière, pour la troisième. La marque de catégorie est imprimée sur l'étiquette de chaque boîte. Précisez donc la catégorie en demandant la qualité que vous désirez et examinez toujours l'étiquette pour vous assurer que la marque de catégorie qui y est imprimée est bien celle que vous avez demandée.

Produite des meilleurs fruits et légumes sélectionnés, parfaitement uniformes; mis en boîtes au temps plus propice à la bonne conservation de leur apparence.

Fruits et légumes sélectionnés pour leur tendreté et leur bonne saveur. N'ont pas l'uniformité de ceux de la "qualité de luxe"; grosseur, couleur et maturité variant légèrement.

Troisième catégorie: fruits et légumes sélectionnés avec moins de précaution pour l'uniformité de couleur et de grosseur, que ceux de la qualité de choix.

LISTE DES CONSERVES DE FRUITS ET DE LÉGUMES CLASSIFIÉS

Service des marchés MINISTRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE Honorable James G. Gardiner, ministre.

Précisez la catégorie et achetez avec confiance



# LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

## En marge du Congrès eucharistique

### L'Eucharistie et l'esprit social chrétien

L'Eucharistie résume toute la doctrine sociale de l'Eglise, puisqu'elle est l'enseignement vivant et qu'elle possède dans sa perfection les principes directeurs, qui doivent animer toute action catholique sociale et qui devraient être la substance même de l'esprit social chrétien: l'esprit de sacrifice, le surnaturel, la charité sans réserve.

L'esprit de sacrifice, élément nécessaire à la vie chrétienne et à toute vie morale, qui aille quelque valeur. S'il n'est pas à l'ordre du jour dans notre siècle, si on le bannit trop souvent de l'éducation par paresse, négligence, habitude de ne pas se gêner et de supprimer l'effort, on ne peut s'empêcher de reconnaître sa puissance et sa valeur. N'est-ce pas lui, en effet, qui crée les énergies et donne naissance à ce qu'on appelle communément la force morale? Pour qu'on ne le recule instinctivement des volontés au simple énoncé de ce nom, que nous entrevoyons peut-être sous un jour trop austère? Cet esprit de sacrifice, faisons-le donc entrer dans nos moeurs, allumons cette flamme sans laquelle, suivant Lacordaire, "tout homme n'est rien moins qu'un misérable, quel que soit son rang".

rité, vous aurez alors cet esprit social chrétien, qui vous fera discerner et saisir les difficultés chez autrui; car la vie pour tous et dans toutes les conditions sociales, est toujours le rude contact des réalités. Vous aurez alors un cœur qui comprendra toutes les souffrances, vous aimerez. Vous saurez aussi oublier et pardonner, vous souvenant que les erreurs, les incompréhensions, les fautes mêmes sont inhérentes à la nature humaine. N'oubliez pas non plus que nous sommes les victimes de la loi inexorable du progrès. Les bonnes volontés existent partout; l'entente deviendrait plus facile si l'on cherchait simplement à se connaître et à se comprendre. L'esprit du Christ n'est-il pas un esprit de concorde pacifique et d'humanité? L'union fait la force. Si de nombreux chrétiens vivaient réellement la vie chrétienne, la question sociale, la paix sociale elle-même se résoudreait facilement par le concours des activités désintéressées. Le succès social lui-même se réaliserait alors dans la bonne règle des énergies, la mise en valeur des initiatives généreuses, l'ordre social maintenu, l'autorité respectée.

L'Eucharistie, c'est le surnaturel qui entre dans la vie, dans notre vie que le monde a matérialisée et abaissée et qui, par cela même, n'est plus capable de fertiliser les volontés. C'est Dieu, l'éternelle Vérité, la Beauté infinie, le Bien suprême, la Force invincible, un Dieu vivant, qui non seulement habite au milieu de nous, mais qui, chaque jour, si nous le voulons, nous communicque sa vie dans la Communion et nous rend ainsi participants à sa vie divine. La divine présence en nous, c'est déjà l'existence effective de la Charité. C'est cette réalité mystique qui doit animer notre action catholique sociale, comme elle communique la vie à nos chapelles et cathédrales. C'est elle que nous retrouvons dans nos processions, dans nos congrès eucharistiques, dans toutes les grandes manifestations religieuses. Si Jésus a été l'homme social par excellence pendant sa vie terrestre — il s'est préparé pendant trente ans à cette vie publique et il a passé en faisant le bien, — il continue à l'être dans son Eucharistie.

Je termine par ce mot de Clemenceau, incroyant notoire, mais qui, cependant, avait saisi toute la force constructive de l'idéal chrétien: "Si les forts de ce monde entreprennent de vivre chrétienne pendant toute une journée... ils seraient eux-mêmes surpris de voir à quel point la face du monde s'en trouverait changée".

Mme Charles ROGÉAU,  
Cercle Marg.-Bourgeois,  
Sherbrooke,  
de la Féd. des C. E. C.-F.

### Aux clients et amis de l'Apostolat liturgique

Les Bénédictines de Ste-Marie des Deux-Montagnes (St-Eustache, P.Q.) ont l'honneur d'avertir les anciens clients et amis de l'Apostolat liturgique de Montréal que, seules elles ont pris la succession de l'atelier d'ornements sacerdotaux, de linges d'autel et d'images peintes à la main que cette oeuvre tenait autrefois à la disposition du public, et qu'elles n'ont autorisé personne dans la province ou ailleurs à les représenter.

Les religieuses seront très reconnaissantes à tous ceux qui leur permettront d'assurer leur existence par les commandes qu'on voudra bien leur faire parvenir.

### Congrégation de la Sagesse

Les retraites fermées au pensionnat de Dorval, commenceront, la première, le 1er juillet, à 7 h. 30 du soir, pour jeunes filles; elle se terminera le 4 au soir. La seconde, retraite mariale, pour dames et demoiselles, aura lieu du 12 au 15 août. Prière de s'inscrire d'avance.

### La maison jolie

### La décoration des fenêtres

L'art de décorer les fenêtres n'est pas aussi simple qu'on veut bien le croire. Il est une mode, dans ce domaine comme dans tous les autres. Autrefois, on aimait les rideaux surchargés et lorsqu'une maîtresse de maison n'avait pas le temps de broder ces lourds panneaux de filet qui faisaient son orgueil, selon ses moyens ou bien elle s'en procurait de tout faits qu'avait brodés des mains expertes ou bien elle achetait de ces imitations qui furent à une époque si bon marché. Les goûts ont changé. Certains stores ouvragés, s'ils ont une véritable valeur artistique, conservent la faveur; mais, d'une manière générale, on préfère la simplicité d'un fin tissu uni aux plus harmonieuses. Choisissez-les vous les rideaux ou les stores? Les premiers allongent une pièce et lui donnent peut-être plus d'élegance, les seconds lui confèrent plus d'intimité. Les stores préparent l'avantage de permettre d'ouvrir la fenêtre tout en restant protégés des regards indiscrets. Ils constituent peut-être une dépense un peu plus onéreuse: frais d'achat du tissu, frais de pose.

S'il s'agit d'un salon et d'une pièce de réception, il vaudra mieux choisir un de ces voiles de soie d'une tonalité si fine et qui laissent passer la lumière, bien que leur transparence peu accentuée puisse faire craindre le contraire.

A une certaine époque, on a beaucoup préconisé les vitrages ocres. On préfère actuellement le blanc ou tout au plus l'ivoire. L'un et l'autre sont assez salissants, mais la clarté de la pièce y gagnera beaucoup.

La confection de ces stores est facile. En haut, un repli et un galon qui portera les anneaux. Ce galon au moment du lessivage du store pourra être déposé afin que les anneaux ne risquent pas de rouiller le tissu. Il sera beaucoup moins long de découper un galon fixé à gros points que de poser et déposer la série d'anneaux nécessaires pour maintenir le store sur la tringle. En bas, un très haut ourlet tiendra lieu de frange.

Supposons maintenant que la même pièce comporte deux fenêtres. Pour donner l'impression d'une vaste baie et pour préciser l'harmonie du décor de la pièce, j'ai vu récemment une installation qui avait prévu, en dehors des stores que nous venons de décrire, des doubles rideaux d'un tissu uni posés tout droits et qui se continuaient dans l'espace compris entre les deux fenêtres. La pièce y gagnait en allure.

Pour une chambre, le voile de coton pourra suffire, il est pimpant et frais à souhait et à grand mérite d'être solide et de se laver facilement.

Quant aux rideaux de vitrage, les plus couramment adoptés et peut-être les plus gracieux sont les rideaux "bonne-femme". Dans une pièce d'allure rustique, dans une pièce de style vieillot, ils auront une valeur de cachet. Pour les trans-

poser dans une installation moderne on supprimera le volant au bord, on leur donnera la largeur de la fenêtre entière et on les croquera extrêmement bas. Bien entendu, dans ce cas, c'est encore au voile de coton ou de soie que l'on aura recours ou au tulle très fin.

A la campagne, on utilisera volontiers un tissu à bouquets fleuris; quant aux carreaux couleurs vives qui eurent tant de succès à une époque, on les réservera plutôt pour un office, une cuisine ou une lingerie. Ceux-là, bien entendu, on les froncera sur une tringle en haut et en bas de la fenêtre, et pour récupérer un peu de clarté, on les resserrera par un ruban au milieu. Mais cette formule sera à bannir chaque fois que la fenêtre pourra avoir une échappée sur une vue quelconque.

Enfin, à la campagne ou à la mer, ou bien à la montagne, une baie ouverte sur un joli paysage sera totalement dépourvue de rideaux. Le paysage qui pénétrera par les baies toujours bien claires constituera pour la pièce la plus harmonieuse des décorations. On pourra lui donner plus de charme encore en disposant une glace en regard de la fenêtre. Celle-ci reflétera le beau tableau dispensé par la baie. Ce n'est point là une idée absolument neuve. Victor Hugo, dans ce bureau tout en vitres face à la mer où il trouvait ses plus belles inspirations, avait fait disposer tout un panneau de glace qui lui renvoyait encore le magnifique panorama.

### Hygiène et santé

#### Le soin des dents

La propreté de la bouche est aussi utile que celle des mains ou du corps.

Lavez vos dents comme vous lavez vos mains et votre corps.

En conséquence, rincez-vous la bouche après chaque repas; et tous les soirs avant votre coucher, lavez-vous et brossez-vous les dents avec une brosse ferme et un bon dentifrice.

Sans bonnes dents, pas de bonne mastication.

Sans bonne mastication, pas de digestion complète.

Sans bonne digestion, pas de parfaite assimilation.

Sans bonne nutrition, pas de santé.

Si vous voulez éviter les maladies et conserver votre santé, soignez vos dents.

Les vingt dents qui poussent aux enfants jusqu'à l'âge de trois ans forment la première dentition. Elles sont toutes remplacées de six à treize ans environ par les dents permanentes, qui, elles, ne repoussent pas.

Rappelez-vous surtout que la grosse molaire qui pousse de cinq à six ans derrière la dernière de ces vingt dents, en haut et en bas, est une dent permanente qui ne repousse jamais.

De même que certaines dents ne s'accroissent pas de tous les savons, de même les dentifrices ne conviennent pas à toutes les bouches.

Pour le choix de votre dentifrice, consultez votre dentiste.

Casser du fil avec ses dents; Boire glacé aussitôt après avoir mangé très chaud;

Se servir de ses dents en guise de tire-bouchon ou de tenailles pour enlever un clou, voilà d'excellents moyens pour rompre l'émail des dents et amener leur carie.

### Les activités de la Ligue des droits de la femme

Au cours de l'assemblée générale annuelle de la Ligue des droits de la femme, tenue hier soir à l'hôtel Windsor, sous la présidence de Mme Pierre-F. Casgrain, on a, en plus d'avoir fait le compte rendu des travaux de l'année, adopté des votes de félicitations à des personnalités politiques, dont l'un, notamment, est à l'adresse de M. Godbout, chef du parti libéral. Ce vote a été adopté à l'unanimité à l'endroit de M. Godbout, parce qu'il a inscrit dans son programme politique, à la convention libérale de la semaine dernière à Québec, le vote féminin aux élections provinciales.

Mmes Paul Martel et Brodie-Snyder, respectivement secrétaires française et anglaise, ont fait le rapport des travaux de l'année 1937-38. En plus d'avoir rappelé que la Ligue compte, avec les associations anglaises et françaises qui lui sont affiliées, plus de 900 membres à l'heure actuelle, Mmes Martel et Snyder ont particulièrement insisté sur certaines des initiatives de la Ligue.

De ces initiatives, il faut signaler la campagne d'éducation civique de la femme entreprise par la Ligue au moyen d'émissions radiophoniques connues sous le nom de *Fémina*. Ces émissions ont été diffusées en français et en anglais par les postes CBF et CBM de Radio-Canada. Au cours de quelques-unes de ces émissions, d'un caractère varié, mais toujours éducatif, on a fait une étude comparée du statut de la femme du Québec et de celui de la femme dans les autres provinces. On y a fait une campagne en faveur du vote féminin dans le Québec.

Une autre initiative non moins intéressante de la Ligue des droits de la femme est la kiosque qu'elle a fait construire à l'Exposition des produits canadiens. On y avait placé une boîte de scrutin à l'intention des visiteurs qui ont tenu à se prononcer sur le suffrage féminin. Le décompte du scrutin démontre que 8,149 personnes se sont prononcées en faveur et 294 contre.

La Ligue a invité Mme Maurice Saint-Jacques, connue dans le monde des lettres sous le pseudo de Fadette, et chroniqueuse au *Devoir*, à faire une conférence publique à l'hôtel Windsor.

Les secrétaires ont également rappelé que la Ligue a soumis à la Commission Rowell un mémoire sur le statut de la femme québécoise. Ce mémoire, préparé par Mlle Elisabeth Monk, avocate, a attiré l'attention de certaines universités canadiennes et de tous les juristes qui ont eu l'occasion de l'étudier. Au cours de la réunion, on a adressé un vote de félicitations à Mlle Monk pour son travail qui constitue une étude à peu près complète du statut de la femme dans notre province.

On a souligné le fait que, pour la première fois, les femmes ont été invitées à participer à une convention politique, dans la province de Québec. Quarante femmes y sont allées comme déléguées. Mmes Pierre-F. Casgrain et Roger Ouhmet, Mmes Alphonse Brodeur et James Mahon ont participé activement à la convention.

## EATON

### Réchauds de camp

"Camping" No 20

Brûle pétrole ou gazoline sans changer de brûleurs. Réservoirs, brûleurs et tube en cuivre. Côtés protecteurs à même le couvercle. Avec clé, aiguilles à nettoyer et instructions. **6.95**

"Optimus" No 100

Réchauds à prix très modique et indispensables pour le camp. Avec brûleurs silencieux ou non. Réservoir en cuivre et pompe à pression. **2.55**

Quincailleurie, au quatrièmes.

**T. EATON CO. LIMITED**  
DE MONTREAL

En plus d'avoir adressé un vote de félicitations à Mme Casgrain, à cause de ses services rendus à la cause féminine, les personnes présentes à l'assemblée, hier soir, ont passé une résolution félicitant Mlle Agnès McPhail qui avait demandé, il y a plusieurs mois, une enquête sur l'administration des pénitenciers. Le rapport de la Commission Archambault confirme les critiques qu'elle avait formulées sur leur administration.

Mme Leslie Hodges a lu le rapport financier de l'année. Voici la composition du nouveau conseil: Mme Pierre-F. Casgrain, présidente; vice-présidentes: Mmes J. Bilby et Austin Ekers; secrétaires, Mme Brodie Snyder, Mme Paul Martel et Mlle Juliette Barry; trésorière, Mme Leslie Hodges; conseillères: Mmes Sampson, Henri Vautel, Jacques Forget, Maurice Cormier, A. Turner-Bone, Walker, Charles Rinfret, G. Parizeau, J. Supharland, James Mahon et Mlle W. Hirby.

La Ligue des droits de la femme continuera au cours de l'été ses émissions hebdomadaires de "Fémina" en anglais et en français. Les travaux généraux de l'Association reprendront à l'automne.

l'homme, le renverse, saisit l'étendard de Bourgogne et le jette aux soldats du roi.

Entraînés par cet ardent exemple, ceux-ci s'élancent, et, une heure après, la ville est libre, grâce à l'héroïque audace de Jeanne Lainé, que l'admiration populaire baptisa aussitôt Jeanne Hachette.

En récompense, le roi Louis XI ordonna que, tous les ans, au jour anniversaire de la délivrance, l'étendard arraché aux Bourguignons serait solennellement promené dans les rues de Beauvais, en tête de la procession marcheraient les femmes de la ville, conduites par Jeanne Hachette.

C'est cet usage qui a été conservé jusqu'à nos jours.

### Plus de satisfaction...

"\$200,000,000 of United Kingdom War Orders for Canada", annonçait à ses lecteurs la *Gazette* du 10 juin. Les impérialistes s'en réjouissent, c'est sûr. Mais les vrais Canadiens, eux, non, non et non: ils sont payés pour le savoir. Il n'y a pas de plus grand contentement et de plus grande satisfaction pour le consommateur en fourrages que de faire ses achats chez J.-F. Reid, où l'on trouve toujours le chic, la qualité et les meilleurs prix. L'adresse du magasin: 1473, rue Amherst.

### Faits et glanes

#### A Beauvais, au mois de juin

A la fin de juin, à Beauvais, en France, un cortège se déroule dans les rues. Derrière le clergé s'avance une gracieuse théorie de jeunes filles, toutes vêtues de blanc et la tête ceinte de couronnes blanches, bleues, roses. Puis ce sont les enfants des hospices, les Enfants de Marie, les confrères, la chasse d'or de sainte Andragone, l'étendard de Jeanne Hachette porté par d'autres jeunes filles, des prêtres en surplis et l'évêque, la crose en main, avec sa chape et sa mitre d'or.

Au pied de la statue de Jeanne Hachette, qui se dresse sur la place de l'Hôtel-de-Ville, préfet, maire, général accueillent la procession. Deux canons sont en batteries. Ce sont les jeunes filles qui doivent les faire partir...

C'est qu'il s'agit de rappeler et d'honorer l'exemple de courage que donna jadis une jeune fille. En juin 1472, Charles le Téméraire assiégea Beauvais, défendu seulement par 300 hommes d'armes; le 27, les Bourguignons envahissaient les faubourgs et donnaient assaut sur assaut. Alors, les femmes de Beauvais se précipitèrent au secours de la garnison; elles apportent des pierres, de l'huile bouillante, des fascines enflammées. Mais déjà plusieurs Bourguignons ont franchi le rempart, l'un d'eux y plante son drapeau en criant: "Ville gagnée!" Quand, soudain, une jeune fille, ramassant une hache, se précipite sur

Le dessert par excellence

NOTRE

## Crème Glacée

Livraison Rapide

Toutes les essences  
Gallon ou demi-gallon  
Appeler C.R. 1129  
LAITERIE MILE-END  
6336, rue St-Dominique

### VOLAILLES - OEUFS

#### BEURRE

Livraison à domicile

## P. Poulin & Cie

Notre maison fait une spécialité de la volaille depuis 1865.

Lanc. 4201\*

A toutes les FUTURES MARIÉES qui reçoivent des cadeaux du PETIT VERSAILLES nous offrons gratuitement une jolie plaquette porte-bonheur NENETTE ET RINTINTIN.

UN CADEAU choisi AU PETIT VERSAILLES est hautement apprécié.

930 est, Ste-Catherine - - - Harbour 2020

Près de la grande Pharmacie Montréal

### L'acheteur sage choisit ses provisions chez Gatehouse

FLETAN	SAUMON DE GASPE authentique	Asperges d'Abbotsford
Truite des lacs	HOMARDS	Pois verts
Doré		Tomates
Poisson blanc		de serres chaudes
Pétoncles		Coeurs de céleri
Filets de soles		Champignons
Maquereau		Betteraves nouvelles
		Carottes nouvelles

**GATEHOUSE**

Poulets à griller, pigeonneaux, dindes, poulets, canetons du Lac Bromé.

Service des commandes ouvert ce soir jusqu'à 7 h. 30. Veuillez téléphoner DE BONNE HEURE pour que votre commande vous soit livrée DE BONNE HEURE vendredi.

PLateau 8 1 2 1

### LES CHAPEAUX COQUETS



### Feuilleton du "Devoir" Après leur Mariage par O'Neuès

37. (Suite)

—Je refuse, dit Denis nettement. Vous êtes un excellent ami, Dingley. Il m'est facile de voir que vous voulez simplement venir à mon aide.

Maurice Dingley leva les sourcils.

—Vous vous trompez du tout au tout. J'ai trop de travail pour moi seul. La position est à prendre. Si ce n'est vous, ce sera un autre.

—Votre cousin, le jeune Dupré, aurait le droit de se jurer frustré, objecta Denis.

—Aucun droit. Dès que mon vieux Marlou se retirera, c'est Xavier qui prendra sa place et, dans un temps déterminé, il sera mon successeur. Même bien avant,

si les affaires continuent de se développer, nous le prendrons comme troisième partenaire.

—Je reconnais que l'offre est bien tentante, persista Denis. Pourtant, comme je n'ai aucun capital à mettre...

—Ce ne sont pas des capitaux qu'il me faut. Ils ne me manquent pas. J'ai besoin d'un bonnet homme travailleur, ayant du bon sens. Je ne vous donnerai pas, du premier jour, pleine participation aux bénéfices; néanmoins, vous pouvez être assuré que vous gagnerez beaucoup plus qu'à la banque.

—Vraiment, je ne sais que vous répondre, dit Denis, très ému.

Maurice Dingley lui posa la main sur l'épaule.

—Prenez quelques jours pour réfléchir et alors vous me direz ce que vous avez décidé.

Les deux hommes échangeaient une chaude poignée de mains et Denis entra le cœur allégé.

Claire s'était couchée. Avant de se mettre au lit, elle avait ouvert sa porte. Elle dormait d'un sommeil agité.

L'entrée de Denis la réveilla. Elle poussa un cri.

—Oh! c'est vous! J'ai eu peur, je faisais un mauvais rêve. On me conduisait en prison. Vous ne les laissez pas m'emmener, Denis?

—Allons, allons, Clairette, calmez-vous. C'était un cauchemar, c'est fini. Je suis entré un peu bruyamment, cela vous a effrayée. Maintenant, vous allez vous rendre bien tranquille.

Au lieu de suivre le conseil, elle se leva, se vêtit de sa robe de chambre.

—Je ne pourrais dormir. Je suis trop agitée. Avez-vous tout éteint

en bas?

—Pas encore dans mon cabinet.

—Allons-y, nous serons mieux qu'ici.

Denis, docile, obéit. Après qu'il eut fumé quelques instants, il répéta à Claire l'offre de Maurice Dingley.

—Vous allez accepter, n'est-ce pas? dit-elle avec un ardeur non dissimulée.

—La position me plairait. Toutefois, il me faut d'abord réfléchir.

—Pourquoi, puisque l'offre vous plaît? Je ne veux pas que vous me quittiez, Denis. Cette solution arrangerait tout... du moins la question d'argent.

—Vous savez bien que je ne désire pas vous quitter, petite fille. Vous ne vous doutez pas à quel point vous me manquez.

—Et moi? Croyez-vous que vous ne me manquez pas?

—Le cas n'est pas le même, dit-il, tristement.

—Pourquoi? Expliquez-vous, Denis.

—Rien ne sert d'en parler.

—Denis, je vous ai blessé?

—Non. Ce n'est pas de votre faute si je n'ai su me faire aimer... comme je voudrais l'être.

Elle eut un demi-sourire.

—Mon amour est à la mesure du vôtre, dit-elle.

Il ne répondit pas.

Elle insista:

—Denis, m'aimez-vous beaucoup?

—Oui.

—Pourquoi ne m'avez-vous pas dit tout simplement que vous aviez recommencé de m'aimer? Vous savez bien qu'à un moment...

Un sanglot étouffa les derniers sanglots. Denis jeta sa cigarette et prit la tête de Claire dans ses mains.

—Denis, il est trop tard, trop tard...

—Grand Dieu! Claire, que voulez-vous dire?

Une affreuse pensée venait encore de lui traverser l'esprit.

Elle s'accrocha à lui, toute frissonnante.

—Vous êtes bien sûr que vous m'aimez encore, Denis?

—Très sûr.

—Et vous m'aimez toujours?

—Toujours.

—Même si vous découvriez que je ne mérite pas votre amour?

—Je vous aimerai toujours, Claire... Et peut-être quelque jour vous m'aimez aussi.

—Oh! Denis, je vous aime. Et pourtant, à certains moments, il me semble que je ne pourrai plus jamais aimer rien ni personne. Je crois qu'il eût mieux valu que je meure en même temps que l'enfant.

Elle sanglotait.

Il la réconforta avec des baisers et des mots affectueux. Il était maintenant plein de confiance et d'espoir. Rien n'était gâté. Jour par jour, il s'efforcerait de reconstruire l'édifice. Les matériaux ne manquaient pas.

XXIX

Anna, le témoin du geste coupable de Claire, était devenue si harcelante que la jeune femme, à court d'argent et à bout de nerfs,

prit la résolution désespérée de tout avouer à Mlle Clémentine et de s'en remettre à sa miséricorde.

Rien ne serait plus pénible que cette agonie incessante, cette menace perpétuelle d'être dénoncée par cette mauvaise femme doucereusement hypocrite.

Une autre angoisse torturait Claire. Si, par surprise, la grosse fortune de sa tante échappait à Denis, ce serait une fortune volée. Jamais elle n'aurait voulu cela. Toute réparation devenue impossible, elle ne pourrait jouir des biens mal acquis. Quelle terrible position serait alors la sienne!

Poussée par le besoin de se délivrer, Claire se rendit le lendemain aux Tourelles. Elle savait que Mlle de Longjumeau était seule, Rosie s'étant rendue à Bernay pour des achats.

Une brume épaisse qui se résolvait en pluie fine enveloppait d'un voile de deuil les jardins, les champs, les bois.

(A suivre)

Le Journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-propriétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

Le jugement Greenshields

Le mariage mixte

Le conflit juridique au sujet du mariage d'un catholique devant un ministre non catholique — M. le juge Greenshields casse un jugement de M. le juge Forest — La jurisprudence sur le sujet — Quelques opinions de M. Greenshields — Les témoins n'ont pas besoin de connaître les conjoints — Notre droit ne connaît pas de "mariage mixte" — La bénédiction d'une Eglise n'a rien à faire avec la validité d'un mariage — Personne ne pourrait célébrer le mariage entre des personnes dont l'une serait catholique et l'autre protestante, d'après la thèse catholique — Il faudrait choisir les officiers, pour la célébration des mariages en dehors des membres du clergé des Eglises

(TEXTE ANGLAIS ORIGINAL)

Voici le texte anglais original du jugement de M. le juge Greenshields, juge en chef de la Cour supérieure, dans la cause de James O'Kane contre Peggy Palmer, jugement dont nous avons publié la traduction vendredi:

This is one of the ever-increasing number of cases coming before the courts of this province, whereby husbands or wives seek to break the shackles that bind them to their lawful wedded spouses. The husband in the present case, I have issued an action against his wife, and in the Writ he described her as follows: "DAME PEGGY PALMER, wife of James O'Kane, formerly of the City of Westmount, district of Montreal, but now of parts unknown." The Writ itself is dated the 24th of December, 1935. It was stated by counsel for the defendant that a few days before the Writ was issued, the plaintiff, the loving husband, took an affectionate farewell of his wife, who was leaving Montreal, temporarily, for a visit to her relations in Scotland. That may or may not be the fact, but it is of no importance whatever in the present case.

The Bailiff charged with the service of the Writ on the defendant wife, made the following return: "I, the undersigned, certify that after due searches and informations taken I could not serve defendant personally, nor find any domicile, place or ordinary residence, or place of business belonging to her within the limits of the present district. Moreover I am credibly informed that said defendant is absent from the Province of Quebec."

That return or certificate is dated the 27th day of December, 1935. It is to be observed here that the plaintiff in his declaration or statement of claim does not allege that he had been for any time living separately from his wife. He does not allege that they had not a common matrimonial domicile. One would naturally assume, in the absence of such an allegation, that they were living together, and that his domicile was her domicile.

However, the learned Judge found, as a matter of fact, in his judgment, that they had not been occupying a common matrimonial domicile. His finding was certain-

ly ultra allegata, there being no suggestion in the plaintiff's declaration that such was the case. The learned Judge further in his judgment finds, as a matter of fact, that immediately after the celebration of this marriage, on the 25th of January, 1927, at about 7 o'clock in the evening, the defendant occupied, alone, a room on Jeanne Mance street while the plaintiff continued to live with his parents at 963 Durocher street in the city of Outremont, when, in the month of August following, the defendant went to England and never returned.

All this is perfectly foreign to the allegations of the declaration and, however interesting it may be to learn that the bride went to Jeanne Mance street and the happy bridegroom went to Durocher street, it has nothing whatever to do with the validity of the marriage ceremony that made these two people man and wife, and I dismiss this matter without further consideration or comment.

The learned judge then proceeded to consider certain testimony given by Archdeacon Gower Bees, and he finds in that testimony that according to the custom or the precepts of the Anglican Church, it is not permitted to the celebrant of the marriage to procure witnesses to the marriage, and that it is the custom to exact identification of the two parties before the marriage is celebrated.

Whether this be a "custom or a precept" of the Anglican Communion, I do not know and I care less. That custom has nothing whatever to do, and can in no way affect the Civil Law of this Province, and whether that custom was followed or departed from by the Rev. Stevenson Major, who celebrated the marriage between the plaintiff and the defendant, is a matter of perfect indifference to me in the decision of the present case.

The judgment by default rendered by the learned Judge was dated the 14th of September, 1936. Within a year and a day, viz.: on the 8th of September, 1937, a petition in revocation of this judgment was received by a Judge of this Court, and was produced and filed. Seeing Articles 1173 and 1176 C.C.P., and the judgments rendered by our Courts in virtue of these Articles, that petition in revocation of the judgment becomes an Opposition to the judgment, and the Opposition to a judgment becomes a plea to the action when that Opposition is received by a Judge. In fact, a defendant condemned by default, and filing an Opposition within the delay specified, may defend the action by any and all the same means, as if no default had been entered against him.

With that opposition to judgment the defendant inscribes in law, and he says: assuming that all the allegations of your declaration are true in fact, your action is unfounded in law. That inscription in law came before a Judge of the Practice Court, and he gave a judgment. The principal consideration of that judgment was that the defendant's inscription in law should not be maintained at "this stage of the proceedings." This would appear to be an order similar to the old judgment of preuve avant faire droit, which has been, by an amendment of the law, abolished. However, it does leave the plea or opposition of the defendant to be dealt with by the judgment to be rendered on the present issues as raised by the

parties, and I now proceed to consider the merits of the plaintiff's action, and the defendant's plea or defence to it. I state at once, that it is not my intention to enter into a consideration of the intricacies or the subtleties of the canon law of any Church, either of the great Roman Catholic Church or the equally great Anglican Church. I propose to make a disposition of this case solely and wholly under the civil law of this province.

I make reference to the judgments that have been rendered in this matter for the sole purpose of remarking that I accept them in their entirety and to further remark, that the learned trial judge, with whose judgment I am now dealing has, apparently, steadfastly neglected or refused to follow the rule known as Stare Decisis which, being translated, means "abide by the authorities or cases already adjudicated upon."

I refer to the following: In re marriage law, 46 Canada Supreme Court Reports, p. 132; Depatie vs. Tremblay, 47 K.B., p. 305, a case which went to the Privy Council.

Hebert vs. Cloutier, 41 S.C., p. 249. One of the ablest judgments that have been rendered in this matter by the late Mr. Justice Beaulac, than whom there was no more devout son of the Catholic Communion.

Carmichael vs. Kent, 42. Review Legale. A judgment of Mr. Justice Curran.

These judgments may be somewhat difficult for a layman to fully understand, except the final disposition, in which these learned judges refused to adopt the view of the learned judge who rendered the judgment in the present case.

I will attempt to render a judgment which laymen may understand, and in the expression "laymen" I include the priests and parsons of all the recognized Churches in this province. I come at once to the present case: James O'Kane was a member of the Roman Catholic Communion. He had reached the age of maturity, and was perfectly competent to enter into any civil contract known to the law of this province.

Somewhere he met a lady who is known in the record as Peggy Palmer. Peggy Palmer had reached the age of maturity and like James O'Kane, was perfectly competent to enter into any contract without the assistance of any one, or the sanction of any one. Like James O'Kane, she could buy a house or sell a horse without let or hindrance from any one. James O'Kane knew that Peggy Palmer was a member of the Protestant Communion, just as Peggy Palmer knew that James O'Kane was a member of the Roman Catholic Communion. James O'Kane decided that if he could obtain Peggy Palmer's consent he would make her his wife, and at some place, and somewhere (if I may paraphrase) he said to Peggy Palmer: "Notwithstanding your Protestant faith or feelings, I love you still, will you become my wife?" Peggy Palmer made answer and said: "Notwithstanding all your Roman Catholic virtues you are my well beloved and I will become your lawful wedded wife." Then James O'Kane and Peggy Palmer agreed to marry.

There was then a meeting of minds between these two persons, competent to contract, and they did mutually and freely bind and obligate themselves to enter the Holy state of matrimony as husband and wife. Up to that time no Church had anything whatever to do with that contract. The intervention, advice or assistance of no Church was necessary to make that a valid binding agreement between James O'Kane and Peggy Palmer. It was a completed bilateral contract between them, to the same extent, and in the same way as if James O'Kane had agreed to sell a house or a horse to Peggy Palmer, and she had agreed to buy.

There is one difference, however, which I note, between this contract and the contract to buy a house. A Court may decree the specific performance of a contract to buy a house. No court can order the specific performance of a contract of marriage. The horse may be led to the water. It cannot be made to drink. James O'Kane and Peggy Palmer had a binding contract to marry, but even the manu militari could not force either of them to do what was necessary not to form or complete their contract, let it be well understood, but to give that contract its full civil effects. Our Courts constantly maintain actions of damages for what is called a "Breach of Promise" of marriage. Either James O'Kane or Peggy Palmer could be mulcted in damages for refusing, without just cause, to honor that contract.

So much, then for the contract made between these two parties. No Church, no parson and no priest appear in the picture up to now. But as I have said, something has to be done, according to the law in force in this province, to give that "contract" a definite fixed date as to its fulfillment and to render it productive of its full civil effects. Clandestine marriages are to be avoided, for reasons that are perfectly obvious. A fixed date when that marriage produces its full legal, civil effects, must be determined. This of course, among other reasons, is a matter of a possible inheritance, or the legitimacy of offspring, if any. James O'Kane alone, or in company with his fiancée, Peggy Palmer, proceeded to do what the law required to be done. For some reasons, entirely indifferent to me, he or she, decided that instead of having what is called the "Banns" publicly proclaimed or, as in Scotland, instead of "being called" in the church, they do something else, fully authorized by law. They procure a marriage license, or call it a "dispensation" of Banns, and either one or the other, by parting with a moderate sum of money paid to an officer of the Provincial Government, duly authorized to issue marriage licenses or dispensations, they obtained from that competent authority, established under the law of the province of Quebec, a license or a dispensation. To obtain that document certain regula-

tions or formalities had to be complied with. The maxim of the Roman law would find its full application here; Omissio praesumptio erit solentia; Omissio acta, which being translated means: "All acts are presumed to have been done rightly and regularly, which everyone must presume and assume until it is affirmatively shown that the contrary is the fact". In other words James O'Kane in procuring that license or dispensation, is presumed in the absence of any charge to the contrary, or proof of that charge, to have obtained it "rightly and regularly."

The learned trial judge seems to doubt the application of this maxim, for I find in the judgment with which I am dealing the following statement of law. I translate: "Considering that the simple production of a license (permitted) given under the seal of the Lieutenant-Governor by an agent representing the Provincial Secretary, does not authorize the minister of the Protestant Church of the district of Montreal to celebrate 'chez lui' at any time the marriage of a man and a woman to him unknown, without having previously obtained certain proof by witnesses that these two people presenting themselves at a Church other than that to which they belong, do not seek to avoid the law against clandestine marriages."

With all respect, but with emphasis, I am unable to accept this finding, and on the contrary, I am forced to state that it is not our law.

Again I say, with all respect, that up to now no church, no priest or parson appears in the picture. James O'Kane and Peggy Palmer are now armed with an authorization to have their marriage solemnized by the officer authorized for that purpose, a competent officer recognized by the law.

I here suggest, and again with all respect, and most seriously, that it is unfortunate in this Province of Quebec, that the law has made a selection of such competent officers from a class, and constituted them the competent officers to solemnize marriage to the exclusion of all others. However, our law reads as follows: "All priests, rectors, ministers and other officers authorized by law to keep Registers of acts of civil status are competent to solemnize marriage."

It is the fact that there are no other officers than priest, rectors, etc. James O'Kane, with the license in his possession, started out to find an officer (competent to solemnize his marriage with Peggy Palmer). He found one, and most certainly he found an officer competent to celebrate a marriage. It happened to be the Rev. W. Stevenson Major. He was a competent officer, and by accident he happened to be a priest in Holy Orders connected with St. George's Anglican Church, in the City of Montreal. O'Kane produced his license and asked Mr. Major if he would officiate and solemnize his marriage with Peggy Palmer. Mr. Major consented to the operation, and James O'Kane and Peggy Palmer appeared before Mr. Major.

By another accident it happened that they appeared before him in some room or part of the edifice known as St. George's Church. So far as my decision is concerned, it is a matter of perfect indifference where Mr. Major met these two people for the purpose of the validity of their marriage. It might have been in any room of any other edifice than St. George's Church; it might have been on the greenward, under the spreading oak, or it might have been, as I once knew it to be, in a gaily bedecked sailing yacht on the blue waters of the Lake of Two Mountains. They produced their licence and two people were called to witness the ceremony.

The learned judge who rendered the judgment in the present case says that one was the verger of the church and the other was the gardener connected with the church and what neither of these witnesses knew James O'Kane or Peggy Palmer. The learned judge would seem to base his judgment on the fact that he does not know who they are. I can only say with all respect I am in entire disagreement with his finding. The witnesses to a marriage are not bound to know the two people who are getting married; they are not obliged to identify them to the officiating officer.

We have then five people in this room in St. George's Church and the wedding proceeds. The officer, Mr. Major, with the license in his hand, said to James O'Kane: "Are you the James O'Kane mentioned in this document?" He said: "I am", and as a matter of fact, he was. Then he says to Peggy Palmer: "Are you the person mentioned in this license?" And initially she says: "I am". Then Mr. Major said to James O'Kane: "Do you take this woman to be your lawful wedded wife?" That is all he need say, but sometimes they add: "to love and cherish, etc." which is all very nice but utter superfluous. James O'Kane said: "I do". Turning to Peggy Palmer, he said: "Do you take this man, James O'Kane, to be your lawful wedded husband?" And Peggy Palmer, having perhaps received the assurance from the officiating clergyman that James O'Kane endows her with all his worldly goods, readily said: "I do". Then Mr. Major, the officer, in the presence of the two witnesses said: "I now pronounce you man and wife" and the operation is over, except the register is produced. The details of the license are entered in the register. It is signed by the new-laws, by the two witnesses, as witnesses only and by the officiating officers and the happy couple leave the presence of the officiant man and wife.

It is quite unnecessary, but in passing I suggest that the witnesses are absolutely dummies; they are not asked to say anything; they are not permitted to say anything; they are allowed to hear the marriage ceremony, and to witness to the same. I hazard the statement that 25 per cent of the marriages celebrated in this City, or this Province, are witnessed, by witnesses who never saw the bridegroom or the bride before. I note here that the husband, by accident probably and not by con-

viction, was a member of the Roman Catholic Communion. The wife accidentally, and probably with more certainty, not from conviction, was a member of the Protestant Communion. Their marriage, by the imagination of a priest or a person, has been called a "mixed marriage". There is no description more unfounded or inexact. There are in the Province of Quebec "mixed marriages" known to the law. There is no such a thing known to the law of this Province as "mixed marriages". Such a thing is unknown to our law.

We find here the expression "Church weddings". Most enthusiastically I support Church weddings. I would strongly advise young people to go to the sacred edifice and there have their marriage solemnized, and together kneel at the sacred altar and receive the blessing of that Church, whatever Church it may be, on their union. Notwithstanding all this, while there are weddings in Churches, there is no such thing as "Church weddings". The blessing of a Church has nothing whatever to do with the validity of a marriage. Any Church may bless or curse a marriage to its Ecclesiastical heart's content, but it will not, and does not, in any way, affect the validity of that marriage. I am the very first to concede to a Church the right to make rules and regulations, or as I might call it, to pass domestic legislation governing the conduct of its members. If the clergy of any Church stops short of giving to its members with respect to its legislation with respect to marriage, the saving grace or the consoling benefit of its sacraments, so much the worse, possibly, for the charity of the Church. The Son of the Carpenter, who spoke as never man spoke, on the shores of the Galilean Sea, placed charity above all virtues.

I ask myself a question: What will a devout member of the Roman Catholic Church do in this province if he wishes to marry his lady love, who happens to be a Protestant? If the judgment with which I am dealing is sound in law, I would prefer somebody other than myself to answer the question. A member of the Roman Catholic Church does sincerely and honestly wish to make the Protestant lady his wife. To him her religion is no objection whatever. So how does he hold her in his love and affection that he will not make even an attempt to induce her to abandon her Church. He, on the other hand, being a devout member of the Catholic Church, will not forsake his Church. The lady does not wish him to do so; she is perfectly willing to wed a member of the Roman Catholic Church.

If the learned judge with whose judgment I am dealing is correct, these two people cannot be married in this province. The officer of the law, the Roman Catholic priest, says the learned judge, cannot and will not solemnize the marriage, and the learned judge goes further and says he cannot be compelled to do so. With this latter statement one might have something to say if it came before me on the King's preceptory writ of mandamus. However, I express no opinion at the moment. I accept what the learned judge says, that the Catholic priest will not and cannot solemnize the marriage of these people. The Protestant minister of parson, although perfectly willing to do so, has absolutely no power to validly solemnize the marriage. If sound, it creates a condition in this province which calls loudly for remedy.

What are these young people going to do? Abandon their Church or adopt a course of conduct, or a manner of life which, to say the least, is no altogether approving of many of the respectable people of this community. Again, I venture, with all seriousness, the statement, that the subject of marriage is one upon which it is necessary and exceedingly desirable to have no uncertainty as to the validity of the ceremony. Can I do better than quote the words of a brother judge, and a great friend, now deceased, Mr. Justice Charbonneau, a loyal son of the Catholic Church? He said in a case with which he was dealing, upon this very question. I quote: "This Statute thereby consecrated the great principle of liberty, of equality, and of independence of religion in the eyes of the law; that is to say, a full and entire freedom of conscience equal for all and respected by law. This law should be engraved in letters of gold on the portals of all our temples (meaning our Churches) as evidence of the faith, the tolerance and the equity of our fathers, and as a future guide for ourselves and for our children."

I adopt and make these words my own for the purpose of giving expression to my firm belief and conviction in the matters referred to be my learned deceased friend. Twenty-six years ago in a rather important case, which is found reported in Vol. 42, S.C., at p. 261 and following, I stated my views on this whole matter as follows: "In matters purely civil, as distinguished from matters purely religious, if I may use an expression, no Church, be it the great and powerful Roman Catholic Church or the equally great and powerful Anglican Catholic Church, possesses any authority to override the Civil Law. Such authority as the Church has in civil matters is given to it by the law of the land, and the Church, and every Church, is subservient to, and in no sense dominates the law."

The passing of years has but confirmed my opinion in this respect. Again, if the holding of the learned judge is sound, in law, with all respect I venture the opinion that, so far as I can ascertain, his judgments possess the distinction of complete judicial isolation. My embarrassment with his holding leads me to wonder what he would do with a British subject in this city of Montreal who is a Mohammedan. He is neither a member of the Roman Catholic Church nor a Protestant Church, maintaining in his opinion, perhaps, that he is better than either. This Mohammedan loves

wisely and well a Chinese maiden fair. She is a devout daughter of Confucius. These two young people, competent to choose their life's companion, desire to comply with the law of the Province of Quebec and become man and wife. If they consult the learned judge with whose judgment I am now dealing, I am curious to know what his counsel would be. I give no answer, but if the answer was in accordance with the judgment I am considering, I probably know what the unfortunate Mohammedan and the follower of Confucius would do. In what words their offspring, if any, would express their opinion of our law, I refrain from suggesting. It might be more vigorous than the words put by the great Dickens in the mouth of his fictitious characters: "The law is an ass."

Let it be well understood that no part of what I have said is Protestant propaganda. On many occasions I have availed myself of the opportunity of expressing my admiration and veneration for the Roman Catholic Church and its clergy, and the work they do in our midst. That admiration and veneration have not been lessened by reason of the judgment with the conclusions of which I thoroughly and entirely disagree.

With some hesitation I yield to the solicitation of many of my friends of both the Roman Catholic and Protestant Communion, and they are fairly equally divided, to express the opinion with profound respect, that if the officers of the law chosen to celebrate marriages were selected from a responsible and respectable class, to the exclusion of the parson and the priest, it might, once for all, settle the question of marriage in this province which has latterly, unfortunately, been given altogether undue prominence and, I think, ill-judged consideration.

If this change were made, any Church and all Churches could follow exactly the same rule in the matter of marriages as they now should do. The blessing of all churches could be freely bestowed on all the newly weds. It is not my intention at the moment to suggest legislation but I do suggest this as one means of remedying a condition which has brought this province into an unenviable limelight. Finally I dispose of the matter as follows: Considering that the marriage of the plaintiff and the defendant, which was solemnized at the City of Montreal, on the 25th day of January 1927, before the Rev. W. Stevenson Major, a minister or priest of the Anglican Church, and one of the officers mentioned in Art. 129 C.C., was valid in law; Both declare the said marriage valid: Doth declare the judgment rendered on the 14th day of September, 1937, by Mr. Justice Alfred Forest, null and void, and doth cancel same; Doth declare that the decree obtained on the 9th of December, 1935, from the Archbishop of Montreal of no effect "whatever upon the validity of the said marriage, and doth dismiss the plaintiff's action, with all costs.

Prêtres fêtés aux Trois-Rivières Les Trois-Rivières, 16 (D.N.C.) — Mgr A.-O. Comtois, a présidé hier un banquet auquel le clergé du diocèse et plus particulièrement les prêtres du séminaire ont présenté leurs hommages à M. le chanoine Alexandre Moreau et au supérieur du séminaire, M. l'abbé Joseph Désilets, à l'occasion du jubilé d'or du premier et du jubilé d'argent du second.

PAVOISON DECORONS le 24 JUIN à l'occasion de la SAINT-JEAN-BAPTISTE fête nationale des Canadiens français

"L'Information" prévoit des récoltes abondantes

Le Canada sera probablement en état de faire une sérieuse concurrence aux Etats-Unis

Paris, 16 (P. C.-Havas). — L'Information écrit, dans une étude sur le marché mondial du blé: "L'écoulement de la récolte américaine 1938-39 sera d'autant plus difficile que le Canada aura probablement aussi une bonne récolte et sera en état de concurrencer les Etats-Unis. Enfin, en Argentine et en Australie les ensemencements qui eurent lieu récemment se firent dans d'excellentes conditions, qui laissent présager une bonne récolte. Ainsi l'offre de blé paraît devoir être abondante de la part des Etats-Unis et du Canada, peut-être même des pays de l'hémisphère méridional où la moisson se fait au début de l'année."

A l'école Saint-Charles

Le Frère Major, ancien professeur et inspecteur, aura un 2e service à l'église St-Charles, demain matin à 8 heures. Les parents, les amis et les anciens élèves y sont invités.

"La découverte de soi-même"

PAR J.-S.-ANSELME BOIS, psychologue consultant

Volume illustré de 264 pages, 8 x 5 1/4 pouces, sur papier teinté. Aux Editions de l'Institut Psychologique, University Tower, Montréal. Voici un livre qui vient à son heure. Partout on parle de psychologie, de capital humain, d'orientation professionnelle. L'auteur de "La Découverte de Soi-même" est un technicien de la science de l'homme, et il nous expose avec une clarté toute française les principes de la psychologie moderne. Docteur en psychologie expérimentale, fondateur et président du premier institut de psychologie appliquée au pays, il ne perd pas un instant de vue les problèmes pratiques auxquels sa science offre des solutions concrètes: orientation professionnelle, criminalité juvénile, éducation, commerce, industrie, publicité, vie personnelle et familiale. Il ne se contente pas de nous présenter une science positive toute nouvelle; il nous montre incarnée en quelque sorte dans une profession, celle du psychologue consultant, qui est appelée à jouer un rôle de tout premier plan, ici comme ailleurs.

Il est rare qu'on publie chez nous de tels ouvrages de haute vulgarisation. Les professeurs de l'enseignement primaire et secondaire, les membres des professions libérales, les hommes d'affaires, les vendeurs, les employeurs, les pères et les mères de famille, les gardes-malades, les membres de nos cercles d'étude, enfin tous ceux qui ont à résoudre des problèmes psychologiques liront ce livre avec intérêt et profit. L'unité: un dollar, frais de port en plus.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

CROISIERE AUX ATTRAITES UNIQUES De NEW-YORK par l'Atlantique, le golfe, le fleuve St-Laurent et le SAGUENAY

Escalas et visites A Halifax Charlottetown Gaspé Baie Comeau (10 hrs à Québec)

A bord du "NORTH STAR" Clarke Steamship NEUF JOURS dont \$97. Aller et retour par 2 à NEW-YORK et 7 en mer

DEPART DE MONTREAL — JEUDI 30 JUIN 1938 — 8.40 p.m. VOYEZ TOUT CE QUE NOUS DONNONS: De Montréal: wagon pullman climatisé, lit bas (à 2, chambre sans supplément); De New-York: cabine extérieure à 3 lits et tous repas à bord du "North Star"; Hébergement hôtel 1ère classe, central, spacieuse chambre, lit double, radio, eau glacée au robinet, bain et toilette; Visite des studios N.B.C.; Transferts N.-Y., arrivée et départ; Visite de New-York en autocar — 2 hrs; Ascension du toit édifice R.C.A.: splendide panorama; Concert au Music Hall — Radio City; Visites en autocar à Halifax, Charlottetown, Gaspé — Libre à Baie-Comeau et Québec.

Suppléments facultatifs — Hôtel N.-Y.: chambre à 2 lits \$1.00 par personne; à un lit \$1.25 — A bord du "North Star": cabine à 2, \$10 par personne; à 2 avec douche, \$22.50 par personne; à 2 avec bain, \$30 par personne.

En Autobus Départ Montréal matin du 30 juin — 1 nuit de plus à New-York — et tout le programme \$90.

DEPART POUR NEW-YORK AVANCE A VOLONTE, PAR RAIL, AUTOBUS OU D'ALBANY PAR BATEAU SUR L'HUDSON.

Renseignements et billets: LE DEVOIR-VOYAGES

430, Notre-Dame est — Montréal — Tél. Belair 3361

3 EAUX MINÉRALES RENOMMÉES... EMBOUTILLÉES À LEUR SOURCE MÊME, À VICHY (ALLIER), SOUS LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT VICHY Célestins Contre les affections hépatiques, vésicales et rénales, le rhumatisme et l'arthritisme. Grande-Grille Recommandée par la Faculté contre le parasite du foie et la congestion et les coliques hépatiques. Hôpital Contre les digestions difficiles et douloureuses (dyspepsie). 2027 McGill College Avenue, Montréal

Nouveautés canadiennes L'ONCLE GASPARD VOUS OFFRE LE DESSUS DU PANIER de ses chroniques parues dans "l'Événement" et le "Journal". Volume de 285 pages \$1.00 PEUVENT-ELLES GARDER UN SECRET?, roman par Adrienne Maillet 1.00 LA PLUS BELLE CHOSE DU MONDE, roman, par Michelle Le Normand 1.00 LES MAÎTRES CHRÉTIENS DE NOS PENSEES ET DE NOS VIES, par le R. P. Georges Simard 1.00 POUR NOUS GRANDIR, par Victor Barbeau 1.00 L'ACCALMIE, Lord Durham au Canada, par Léo-Paul Desrosiers 1.00 A DEUX, roman par Laetitia Filion 0.75 SEULS, roman par Lucie Clément 1.00 DIRECTIVES, par M. l'abbé Lionel Groulx 0.75 FERNANDE, par Jeanne de Montigny 0.75 ORGANISATION CORPORATIVE — compte rendu des journées d'études sociales tenues au Grand Séminaire 1937 0.50 QUEBEC où survit l'ancienne France, par Marius Barbeau 1.50 LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE devant l'opinion mondiale, par M. l'abbé C. Poisson 1.00 LA RESISTANCE HAÏTIENNE, par Dantès Bellegarde 1.00 JE ME SOUVIENS, poèmes par Dr Georges-A. Boucher 1.00 UN MOIS EN CHINE, avec les Soeurs Missionnaires N.-D. des Anges, par M. l'abbé Emile Gervais 0.60 LA DECOUVERTE DE SOI-MÊME, par M. J.-S. Anselme Bois, psychologue consultant 1.00 LE FEU DE LA RIVIERE DU CHÈNE, par M. l'abbé Emile Dubois 1.50 LA DIETÉTIQUE — ouvrage écrit en collaboration 2.50 SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR" 430 Notre-Dame est — Montréal

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publons que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

L'exemple de Mussolini

Cher Monsieur Héroux, Montréal, 14 juin 1938

Permettez-moi d'ajouter à vos bons projets de vacances d'écoblis celui-ci, qui ressort de la lettre d'un Canadien vivant dans la campagne de Rome: "L'attention de Mussolini se porte à tout. Ainsi, à côté de nous, dans un beau palais naguère abandonné, la Villa Falconieri, il y a une colonie de fillettes italiennes nées à l'étranger. Il en vient deux groupes, d'environ 150 chacun, pendant un long mois. Des religieuses ont soin de la maison; des institutrices donnent des leçons d'italien, de gymnastique, surtout de chant. Ces enfants chantent à cœur de joie, pas de notes, mais des chants patriotes, tout ce qui peut faire naître et chauffer à blanc le patriotisme. Leçons d'histoire, racontées, ou lues; discours du Duce, etc. Excursions pour visiter les monuments de Rome.

Cette année, on me dit que ces fillettes (entre 10 et 18 ans) viennent surtout du Nord de l'Afrique, Egypte, etc. Mais il en vient aussi d'Amérique, des Etats-Unis, même du Canada. On a reconnu des airs canadiens parmi les chants... D'autres colonies semblables existent ailleurs. Et demain, réunion générale au Forum Mussolini de toutes ces colonies de vacances, de garçons et filles venus de l'étranger, et défilé devant le Duce. Voilà des gens qui n'ont pas honte d'aimer leur patrie et de dire tout haut qu'ils sont patriotes.

A-t-on jamais eu l'idée, ici, d'attirer, de former comme cela, pendant les vacances, nos petits frères des Etats-Unis, de l'Acadie, des provinces anglaises? Serait-il impossible de remplir de cette jeunesse à nous nos collèges et couvents des abords de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Lévis? Ils n'auraient plus alors seulement que de l'anglais et du protestantisme sous les yeux et dans les oreilles, l'apprentissage de ce qu'ils sont, ce que furent leurs pères, ce qu'ils devront être. Une fois retournés chez eux, quels chefs de file ne seraient-ils pas au milieu de leurs compatriotes! Quels apôtres, de la survivance!

On en a amené quelques douzaines au Congrès de Québec: c'est tous les étés, pour plusieurs semaines, que cette formation devrait opérer, d'autant plus aisément que Québec est tout près de Burlington, de Manchester, de New-Bedford, de Woonsocket. On n'aura pas à faire traverser l'océan à nos petits compatriotes comme pour les petits Italiens.

Voilà un admirable exemple de peuple qui se renoue, qui s'éveille, qui réalise. N'aurons-nous jamais à Québec un Bureau des affaires extérieures, de la propagande, des Amitiés françaises, — qu'importe le nom, — qui s'occupe de maintenir la vie nationale, depuis le cœur jusqu'au bout des doigts, de Gaspé à Vancouver?

Notre insouciance gènera finira bien par cesser en voyant ce qui se fait ailleurs. Ainsi, les Etudes, de Paris, ont souligné comment, l'an dernier, les Parisiens furent émerveillés des gentilles scènes basques données par de petits réfugiés de la guerre. Cela avait débüté bonnement par la visite d'une cinquantaine de ces petits Basques à l'église de Suresne; ils ne brandissaient pas le poing, ils demandaient à communier!

M. le curé Marot les accueillit comme on devine; puis il les invita ensuite au Patronage, où ils se débrouillèrent vite, chantant, dansant, jouant des scènes de chez eux.

de Guernica et de Bilbao. De la salle paroissiale, où ils jouèrent devant le cardinal Verdier, leur réputation bondit partout et gagna les applaudissements du beau Paris!

Nos petits Canadiens et Franco-Américains sont-ils donc trop gourd et trop bouchés pour attirer la sympathie, l'admiration de leur entourage? Ne seront-ils pas en Ontario, en Acadie, aux Etats-Unis, les ambassadeurs de notre richesse culturelle française? Commentons par la leur révéler, en les attirant au cœur historique de leur race pour leur fournir des munitions de patriotisme à utiliser, une fois retournés chez eux.

Pourquoi ne demanderait-on pas aux communautés de Québec et d'ailleurs de recevoir chaque été, dès cet été, des contingents de jeunes Franco-Américains et autres, qui recevraient une espèce de Cours d'été en patriotisme vivant? Ces maisons religieuses qu'on aménage pour recevoir des congressistes à Québec pourraient prêter leur installation ensuite à ces petits continuateurs des deux Congrès, de 1937 et de 1938. Il est encore temps d'y voir. Mussolini n'hésiterait pas une seconde.

Avec mes salutations.

CANADIEN

Si chacun faisait sa part

M. le directeur, Le Devoir, Montréal.

Messieurs, Voulez-vous avoir l'obligance de publier dans votre journal, pour le ministère de la Colonisation, la communication ci-incluse?

Votre tout dévoué, J.-Ernest LAFORCE, sous-ministre.

Si chacun faisait sa part

Il nous arrive assez souvent, par la voie des journaux, des plaintes sur les misères des colons, sur les difficultés inouïes qu'ils ont à affronter, par la négligence d'un gouvernement ou plutôt d'administrateurs qui ne s'occupent pas d'eux, qui ne leur paient pas de primes de défrichement, qui refusent de leur accorder des recommandations pour des primes de labour, qui refusent les octrois pour les constructions, etc., etc.

Des gens prétendent que ceux qui se plaignent ainsi ce ne sont pas toujours ceux des colons qui travaillent le plus. Il est arrivé à notre connaissance que ceux qui adressaient ces plaintes aux journaux n'étaient pas des colons, mais bien les représentants de certaines organisations qui ne present pas la colonisation plus qu'il ne faut, et les colons pas plus.

Il se trouve aussi des colons, qui ne le sont guère, quant au défrichement du sol et de sa mise en culture.

Une lettre que nous recevons, entre autres, nous démontre une fois de plus que ceux dont on entend les plaintes ne sont pas toujours ceux qui méritent le plus d'aide.

Qu'on nous permette de citer cette lettre: "Dans ma paroisse il se rencontre des terres un peu impropres à la culture. Ces terres peuvent quand même donner des rendements satisfaisants à condition que le travail se fasse régulièrement et efficacement en fermant les yeux sur la... piastre du gouvernement. Travailler sur une terre comme des salariés de l'Etat, voilà quelque chose d'anormal. La besogne se fait pour la prime et elle se fait médiocrement... la friche, au lieu de semer dans le labour.

"Si nos pères avaient agi de cette manière on n'aurait pas aujourd'hui cette chaîne de belles paroisses qui font notre province si belle.

"Et pourtant, ils ont rencontré eux aussi des terres pauvres, mais les cœurs étaient à la bonne place. Ici comme ailleurs, à la moindre difficulté: roche, tourbe ou autres inconvénients, on s'arrête, on passe des bouts... Et quand on a eu tout ce qu'on peut avoir en argent, on se lamente à Québec que les lots sont incultes, et il faudrait que le gouvernement place ces gens sur d'autres terres... avec la facilité du nouveau plan. J'ai de ces cas, isolés. Dieu merci! dans la paroisse, de ces gens qui ont coûté cher au ministère de la Colonisation avec un résultat négatif. "Ne serait-il pas urgent que l'on

Pour les Acadiens de l'île

LES SOUSCRIPTIONS RECUES

Voici la liste des souscriptions déjà reçues, classées par leur ordre de réception:

- Le Devoir \$20.00
M. Victor Goulet \$1.00
M. Fernand de Haerne \$1.00
M. Elie Ducharme \$1.00
M. J.-A. Bernier \$1.00
M. N. Latulippe \$1.00
M. Armand Tailleur \$1.00
M. J.-H. Langevin \$1.00
M. le maire Ravnault \$5.00
M. Ernest Tétreau \$5.00
M. E. Théorêt (Beaulnois) \$5.00
M. Roch-Albert Bergeron \$1.00
M. Paul Thibault (Verdun) \$0.25
La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal \$25.00
Le Collège Sainte-Marie \$5.00
Un ami de la Coopérative la Familiale \$2.00
Les Soeurs Grises de Montréal \$2.00
M. et Mme Léon-Mercier Gouin et leurs enfants (Lissette, Lomer, Thérèse, Olivier) \$6.00
M. Alph.-R. Coallier \$1.00
M. l'abbé J.-A. Ouimet (Saint-Hyacinthe) \$1.00
M. E. Lahaie \$1.00
M. A.-J. Dugal \$10.00
M. R.-S. Simard \$5.00
Un ami inconnu \$2.00
Mme Emile Bouchard \$2.00
Mlle Madeleine Laliberté \$1.00
Mlle Graz Bourbeau \$1.00
Un Jeune \$1.00
L'Association professionnelle catholique des Voyageurs de Commerce du Canada (Section Mont-Royal) \$5.00
M. Eugène Cousineau (Québec) \$2.00
M. l'abbé François-M. Daigle (Moncton, N.-B.) \$1.00
M. Emile Benoit \$1.00
Les finissants de Joliette \$1.50
La Fédération des Amicales des Anciens élèves des Frères des Ecoles chrétiennes \$5.00
Les élèves de l'Ecole supérieure du Plateau \$5.00
Mme M. P. Laberque (Rimouski) \$1.00
M. C.-E. Couture \$1.00
M. l'abbé Léonide Primeau, Saint-Boniface (Man.) \$2.00
Un prêtre éducateur (Sherbrooke) \$2.00
"Pour les Acadiens de l'île" \$1.00
M. Raoul Bernier \$1.00
Un ami \$1.00
Mme L.-B. G. \$1.25
Anonyme \$1.00
M. J.-H. Duchesne (Baotville) \$2.00
M. P. Bastien \$1.00
M. et Mme J.-Adrien Gagnon et leur fils Jean-Louis \$1.00
M. l'abbé Paul Desaulniers (Manchester, N.-H.) \$5.00
Un Prêtre \$1.00
Un jeune (deuxième versement) \$1.00
"Pour les Acadiens, mes frères" \$1.00
Les élèves de l'Ecole supérieure Saint-Viateur \$5.00
Une lectrice assidue du Devoir \$5.00
Mlle Marie-Reine Gaudet (St-Sophie de Lacorne) \$1.00
Un retardataire entre cent \$1.00
Les Chevaliers de Carillon (conseil de Montréal) \$5.00
L'hon. C.-F. Delage \$3.00
Un ami des Acadiens \$10.00
Vieux prêtre en retraite \$1.00
M. l'abbé Adrien Verrette (Manchester, N.-H.) \$5.00
M. D. Baril, avocat \$5.00
Les élèves de l'Ecole supérieure Saint-Viateur (2e versement) \$2.40
Magasins de graines de Verret (Charlebourg) \$2.00
R. P. Irénée Lavalée, C.S.V., curé de Saint-Viateur d'Outremont \$2.00
Le Dr et Mme P.-A. Robichaud \$2.00
Un camarade qui a vécu chez les Acadiens \$1.00
M. Aimé Bergeron (Sherbrooke) \$2.00
J.-B. \$1.00
M. Fernand Allard \$2.00
M. l'abbé Alphonse Caron (Louisville) \$2.00
F.-J. A. (Ottawa) \$5.00
M. le juge Edouard Fabre-Surveyer \$2.00
Des membres de la Chorale Saint-Viateur d'Outremont "Un pauvre fou" \$3.00
Mgr Louis-Ad. Piquet \$5.00
Une Guide catholique de Montréal \$1.00
Dr A. Gallant (Havre-Aubert, Iles-de-la-Madeleine) \$1.00
M. Lorenzo Dallaire, instituteur \$1.00
M. Joseph-Edouard Roy \$1.00
Un colon \$1.00
Comptoir national, Eng. \$5.00
J.-N. L. \$1.00
M. Gérard Letendre, (Ithaca, N.-Y.) par l'Action catholique \$1.00
M. l'abbé J.-A. Lajeunesse, curé de Contrecoeur \$1.00

Ces vieux moulins...

On ne devrait plus négliger les vieilles reliques, principaux attraits touristiques de notre province.

Témoins du passé, en bordure de la nouvelle route Montréal-Québec, subsistent deux vieux moulins à vent érigés par les pionniers de la région de Repentigny-les-Bains. Depuis nombre d'années, leurs ailes ont chu sur le sol, leurs portes et les cadres de leurs fenêtres achèvent de tomber en poussière, leur maçonnerie délabrée se lèzarde de jour en jour. Ils menacent ruine.

Les constructions de ce genre étant de plus en plus rares en notre province, il importe de tenter l'impossible pour sauver celles qui sont encore debout. Verchers, la Pointe-aux-Trembles, Ville La Salle, aux environs de Montréal, possèdent de ces tours restaurées et dans un bel état de conservation.

Il semble encore que, pour une somme relativement minime, on pourrait redonner à ces vieilles choses leur allure d'autrefois; elles jetteraient une note si claire sur le passé français de cette province et nous rappellent le temps où les meuniers chantaient encore au son des meules.

Donc, réparons-les au plus tôt, afin de ne pas avoir à dire ce qu'on répète trop souvent: "Si au moins on avait su les conserver!"

Un jardin vers l'Est

Par CLAUDE SILVE

Récit étrange d'une étrange histoire. Et pourtant comme tout se comprend bien dans cette aventure d'un petit garçon enlevé par des bohémien et qui trouve tant de joie à vivre chez sa gardienne, l'enfantine Bénita, parce que là il trouve la liberté, la vie sans contraintes, le vieux château qui se profile déjà sur l'horizon de ses rêves d'enfant.

Peter Green, le petit héros de ce récit, était attiré par l'inconnu et ses mystères et le bohémien qui l'enleva sut trop bien mentir et le conduire vers l'inconnu.

Le monde des âmes et la vie des choses et comment les âmes s'attachent aux choses jusqu'à en vivre parfois, et comment aussi les âmes entre elles peuvent se méconnaître, se froisser ou s'ignorer parce qu'elles ne peuvent pas se comprendre, voilà ce que Claude Silve raconte et analyse avec son talent d'artiste et explique dans son style chatoyant comme une pierre précieuse.

Lecture captivante par ses descriptions, qui semblent aussi bien peintes qu'écrites et qui laissent dans l'esprit et l'imagination de lumineuses images, d'éblouissants paysages.

Lecture distrayante aussi parce qu'elle emporte la pensée loin de notre époque et de nos préoccupations, dans une atmosphère qui tient du conte et du rêve comme du souvenir.

(1) Volume de 280 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste .90. Service de Librairie du Devoir.

Journée de la Saint-Jean

LE SAMEDI, 18 JUIN

Portons fièrement la feuille d'érable, emblème du peuple canadien. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aura des milliers de feuilles d'érable à la disposition des citoyens.

La Commission scolaire du village de Contrecoeur \$2.00
Le Cercle Sainte-Trinité, Inc., Association des Jeunes gens de Contrecoeur \$1.00
Les soins des élèves de l'école du village de Contrecoeur, dirigée par les RR. SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie \$1.50
M. Etienne Duhamel (Contrecoeur) \$1.00
Mademoiselle Marthe Martineau (Knowlton) \$1.00
M. le docteur J.-B. Prince \$50.00
M. Eugène-L. Jalbert, Woonsocket (R.-I.) \$5.00
Claire, Suzanne, Thérèse et Gilles (sur leurs petites économies) \$2.00
M. Etienne Gaudin \$1.00
Un Ami \$0.50
M. l'abbé André-A. Desrosiers, curé (Matapédia) \$2.00
Montréaliste \$1.00
M. l'abbé A. Thibodeau (l'Assomption) \$1.00
M. Joseph-A. Dionne \$1.00
M. Wilfrid Gauvreau \$1.00
Les élèves de l'Ecole Saint-Jean-Baptiste, Montréal \$4.00
Le personnel de la maison Dupuis Frères, Liège (Souscription faite vendredi soir) \$33.00
Le personnel du Devoir, compositeurs du journal et des ouvrages de ville et les correcteurs. (Souscription samedi matin) \$1.86
M. Amédée Denault, Québec \$1.00
M. G. Parrot \$1.00
Le Dr J.-B. Richard (Saint-Denis-sur-Richelieu) \$1.00
La Société canadienne d'histoire naturelle \$5.00
Le R. F. Marie-Victorin, des Ecoles chrétiennes \$1.00
M. Jacques Rousseau, de l'Institut botanique \$1.00
M. Jules Brunel, de l'Institut botanique \$1.00
M. Roger Gauthier, chef du Secrétariat des Jeunes naturalistes \$1.00
Quelques prêtres du Collège et de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière \$8.00
Un Ami... sans publicité \$1.00
M. l'abbé H.-P. Pellerin (Les Trois-Rivières) \$2.00
M. Emile Girard \$2.00
Mgr H. Brodeur, Marieville \$1.00
Un Acadien de l'île de Montréal \$1.00
M. l'abbé A. Zipek, de l'Évêché de Pembroke \$1.00
Un descendant d'Acadiens \$3.00
La Maison-mère des Soeurs des SS. Noms de Jésus et de Marie (Outremont) \$5.00
B. P. \$1.00
Un vieil ami des Acadiens (franco-ontarien) \$5.00
Un Manitobain... bien loin \$0.25
Un lecteur \$0.35
M. Ubalde Baudry \$1.00
Un ami du journal \$1.00
C. S. C. \$3.00
Quatre de Lévis \$4.00
Dr J.-H. Jacques (Fitchburg) \$2.00
Deux institutrices de Plessisville \$1.00
La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Médard de Deschênes \$2.00
Des employés d'industrie et des amis (à Drummondville) \$6.15
Mlle L. Sarault (Ottawa) \$2.00
M. J.-P. Pothier \$1.00
Mlle Anne-L. Hachey \$2.00
La Société du Bon Farier français, Montréal \$5.00
Les élèves du collège de Brébeuf \$30.00
Des ecclésiastiques \$1.00
Rougier Frères \$5.00
H. Fournier \$2.00
Jean Lancôt \$5.00
J.-Elz. Bernard \$1.00
Des prêtres du Séminaire de St-Hyacinthe \$12.00
Jeunes Maristes, (Iberville) \$2.00
Cercle F.-X. Garneau (Québec) "Gardez-vous de me signaler" \$5.00
La Commission scolaire de Montréal-Est \$10.00
Le président de la Commission scolaire de Montréal-Est, M. J.-Emery Coderre \$2.00
M. A.-H. Tremblay, I. E. (Drummondville) \$3.00
Le Petit Septeur de la Bonne Chanson \$2.00
Les Humanistes du Collège Saint-Laurent \$1.00
Un Ami des Acadiens (Québec) \$3.00
Quelques prêtres du Séminaire de Rimouski \$6.00
Un Canadien français de Vancouver \$1.00
Société diocésaine St-Jean-Baptiste de St-Hyacinthe \$5.00
Quelques membres de la Société diocésaine St-Jean-Baptiste de St-Hyacinthe \$3.50
Anciens retraités (St-Hyacinthe) \$3.00
Dr H. Breton (St-Hyacinthe) \$2.00
M. Victor Sylvestre, président de la St-Jean-Baptiste de St-Hyacinthe \$1.00
M. P.-A. Delorme (St-Hyacinthe) \$1.00
Dr L. Bouthillier (St-Hyacinthe) \$1.00
Dr G. Pothier (St-Hyacinthe) \$1.00
M. Napoléon Laplanche (St-Hyacinthe) \$1.00
M. Napoléon Landry (St-Hyacinthe) \$1.00
M. Louis Benoit (St-Hyacinthe) \$1.00
M. Edmond Leblanc (St-Hyacinthe) \$1.00
Quelques citoyens (St-Hyacinthe) \$1.50
Les élèves de l'Académie St-Dominique (St-Hyacinthe) \$3.08
M. le Dr Benjamin Bord (Paris) \$40.00
Anonyme \$2.00
L'Académie Girouard (St-Hyacinthe) \$3.00
M. J.-A. Côté (Outremont) \$5.00
Grand Total \$590.83

En Tchecoslovaquie

Ce que veulent les Sudètes

Prague, Tchecoslovaquie, 16 (G. P.) — Les ministres du cabinet de M. Milan Hodza étudiaient hier soir une liste révisée des demandes de la minorité des Sudètes allemands. Cette séance extraordinaire du conseil ministériel suit 24 heures de discussion qui mirent aux prises M. Hodza, quelques-uns de ses collègues, et les représentants nazis de Konrad Henlein. On a annoncé que M. Hodza entendait continuer les pourparlers dans quelques jours. Voici à quoi les Sudètes semblaient tenir par-dessus tout: 1o—Ils veulent qu'en Tchecoslovaquie la minorité allemande ait la même égalité de droit que la majorité tchèque; 2o—Ils veulent que l'on reconnaisse la population allemande de 3,500,000 Sudètes comme un tout dans le tout que constitue la nation; 3o—Ils veulent que l'on distingue légalement les territoires allemands des territoires tchèques; 4o—Ils veulent que, dans ces territoires, les Allemands se gouvernent eux-mêmes; 5o—Ils veulent que Prague s'engage à protéger les minorités sudètes qui vivront en dehors des territoires spécifiquement allemands; 6o—Ils veulent des réparations pour les dommages que Prague aurait faits à la population sudète depuis 1918, par des mesures injustes; 7o—Ils veulent que soit bien établi le principe que des Allemands doivent seuls administrer les ré-

Chaque tasse un régal THE "SALADA" 8017

cription de \$100 du Département de l'Instruction publique, dont il a bien voulu nous avertir et qui sera employée à l'envoi d'un professeur aux cours de français, ainsi que le \$100 voté par l'Alliance catholique des Professeurs de Montréal pour l'envoi d'un professeur à ses frais. Un prêtre et quelques élèves de Rimouski \$3.00
Une amie \$1.00
Chevaliers de Colomb (Conseil Montréal-Est, no 2759) \$10.00
Grand Total \$604.83

TARIF des annonces classifiées "DEVOIR"

1 cent le mot. 25c minimum commandé. Annonces facturées 1 1/2 le mot. 40c minimum. NAISSANCES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MARIAGES, REMERCIEMENTS, FORTS SYMPATHIQUES ET AUTRES, 2c par mot, minimum de 50c. FIANCÉES, PROCHAINS MARIAGES \$1.00 par insertion

Chambre et pension demandées. Homme, anglais, demande chambre et pension chez bonnes gens, canadien-français, n'ayant pas d'enfants ni d'autres pensionnaires. Bonnes références. Ecrire à case 33, le "Devoir". FINANCE SUR AUTOMOBILES. Argent prêté sur automobiles — Finance — Refinance — Votre chèque dans 10 minutes. Crédit Moderne Ltée. 4527 St-Denis, Marquette 5845. PENSION D'ETE. AU VEGA, STE-ADELE, près du lac. Pension idéale et tranquille, avec confort, située sur grève privée. Pension renommée par sa cuisine excellente et variées. Méthodes canadiennes avec adaptation végétarienne. Chaloupes et autres attractions. Taux, \$12.00, \$15.00, \$16.00 par semaine. Recevois en fin de semaine. Mlle Longpré, Tél. 76.

LA RELEVE. Très important interview d'EMMANUEL MOUNIER sur l'Action temporelle des catholiques. ROBERT ELIE... L'idée de travail. JEAN LE MOYNE... Illuminations et sécheresses (fin). Chroniques. Un Franciscain chez le Grand Khan — "Vie d'Alexandre Pouchkine" — Oeuvres de saint Augustin. Le numéro: 15 cents. l'abonnement (10 cahiers): \$1. 36, ave Roskilde, Outremont.

Fraîcheur et SAVEUR. Le beurre Joubert a maintenu son degré d'excellence depuis plus d'un quart de siècle. La raison en est simple. C'est que le beurre Joubert est de crème fraîche et barattée dans l'installation la plus perfectionnée au Canada. Le beurre est moulu, enveloppé et livré à votre domicile en moins de 24 heures. Le beurre Joubert est synonyme de fraîcheur et saveur. Demandez la qualité Joubert à votre fournisseur ou téléphonez à FRontenac 3121 et notre distributeur vous en fera la livraison. Téléphone — FRontenac 3121

Fraîcheur et SAVEUR. Le beurre Joubert a maintenu son degré d'excellence depuis plus d'un quart de siècle. La raison en est simple. C'est que le beurre Joubert est de crème fraîche et barattée dans l'installation la plus perfectionnée au Canada. Le beurre est moulu, enveloppé et livré à votre domicile en moins de 24 heures. Le beurre Joubert est synonyme de fraîcheur et saveur. Demandez la qualité Joubert à votre fournisseur ou téléphonez à FRontenac 3121 et notre distributeur vous en fera la livraison. Téléphone — FRontenac 3121

Fraîcheur et SAVEUR. Le beurre Joubert a maintenu son degré d'excellence depuis plus d'un quart de siècle. La raison en est simple. C'est que le beurre Joubert est de crème fraîche et barattée dans l'installation la plus perfectionnée au Canada. Le beurre est moulu, enveloppé et livré à votre domicile en moins de 24 heures. Le beurre Joubert est synonyme de fraîcheur et saveur. Demandez la qualité Joubert à votre fournisseur ou téléphonez à FRontenac 3121 et notre distributeur vous en fera la livraison. Téléphone — FRontenac 3121

Nommez Votre Scotch. WHITE HORSE SCOTCH WHISKY. Image of a white horse.

Lignes abandonnées, d'après le projet d'unification ferroviaire. Map showing railway lines and stations in Quebec. The thick black line indicates the proposed main line.

La grosse ligne noire sur la carte ci-dessus indique les voies de chemins de fer qui sont abandonnées dans la province de Québec d'après le projet de fusion soumis par le Pacifique Canadien au comité spécial du Sénat. D'après ce plan du C.P.R. 270 milles de voies du C.N.R. et 200 milles de voies du C.P.R. seraient mis au rancart dans Québec, un total de 470 milles de chemin de fer. Le projet d'unification ferait disparaître dans tout le Canada 2,216 milles de la voie principale et 1,042 milles d'embranchements du Canadien National ainsi que 744 milles de voie principale et 961 milles d'embranchements du C.P.R. Ce projet d'abandon de lignes a été d'abord soumis à la Commission Duff, en 1932, mais il a été tenu secret jusqu'à sa nouvelle soumission au comité du Sénat qui siège en ce moment.

# Le discours du maire Raynault à l'école Marie-Immaculée

## Comment une majorité oppositoniste empêche la bonne administration de la ville — Campagne systématique de dénigrement, d'insinuations et de mensonges — Ce qu'il a promis et ce qu'il a accompli

### Appel au concours des honnêtes gens pour terminer son oeuvre d'ici décembre prochain

M. le maire Raynault a tenu une grande assemblée hier soir, à l'école de Marie-Immaculée, coin des rues de la Gauchetière et de la Montée. Malgré une chaleur suffocante, la salle était bien remplie et M. Raynault a été vivement applaudi.

Les présidents de l'Assemblée étaient MM. C.-A. Gascon, S.-A. Beaulieu, J.-A. Blais, C.-E. Trudeau et D. Berthiaume.

Les orateurs ont été MM. Lorenzo Lebel, Eugène Courtois, C.-A. Gascon et Philippe Girard.

M. Raynault exposa qu'il doit faire face à une majorité oppositoniste à l'hôtel de ville et que l'administration de la chose municipale dans ces conditions est très difficile. C'est pourquoi il vient devant la population lui dire ce qui en est et comment cette opposition empêche la bonne administration de la ville par ce qu'il a promis et ce qu'il a accompli.

#### La formation de l'exécutif

M. Raynault raconte alors dans quelles circonstances le comité exécutif fut formé. Au lendemain de l'élection, vingt-trois échevins de l'ancien conseil avaient été élus. Ces échevins, pour la plupart, avaient été élus en donnant leur parole qu'ils n'appuyaient aucune candidature à la mairie, et qu'ils collaboreraient avec le maire élu par la population. Il y en a un certain nombre qui ont tenu parole, mais 23 échevins, dès le lendemain de l'élection, se liguaient contre le maire.

Plusieurs citoyens conseillèrent alors au maire de ne pas assumer la tâche de diriger l'administration et d'attendre deux ans pour réclamer alors de la population un conseil capable de coopérer. Mais, dit M. Raynault, la population de Montréal ne m'avait pas élu pour que je reste assis sur une chaise et ne rien faire; elle m'a élu pour que je batte dans son intérêt, et c'est ce que j'ai fait.

Donc il y avait, dès le lendemain de l'élection, une opposition irréductible de 23 échevins, qui formaient la majorité. Mais lors-qu'il s'est agi de former le comité exécutif, il y en avait quinze qui voulaient faire partie dudit comité, qui ne comprennent que cinq membres. Ils tenaient des réunions la nuit, jusqu'à 5 heures du matin, et ils s'en allaient alors, fourbus, mais sans avoir jamais pu s'entendre, et la séance du conseil était remise de jour en jour.

M. Raynault dit qu'il avait une liste de treize échevins. Un matin, malgré les objections de retarder de nouveau la séance, de la part des échevins de l'opposition, le maire a dit que le peuple de Montréal était fatigué de ces tractations, que la séance aurait lieu et que chacun prendrait ses responsabilités.

#### Chose curieuse

Or, dit le maire, il est arrivé alors une chose curieuse. Les vingt-trois échevins se sont dit: Si le maire veut tenir sa séance, c'est qu'il a sa majorité, et que tout est prêt. En réalité, le maire n'avait avec lui que treize échevins; mais les 23 autres croyaient que le maire avait sa majorité et que les nouveaux ralliés avaient signé, et qu'il ne servait à rien alors de continuer la lutte, que tout était fini. C'est pourquoi ils n'ont pas demandé le vote.

C'est ce qui a permis à un homme loyal et d'une grande probité de parole, M. Bonnier, de se lever et de dire qu'il ne pensait pas que tant d'hommes pussent élever leur parole.

#### Campagne systématique

Aussi le maire a-t-il été en butte, depuis lors, à une lutte acharnée, à une campagne systématique de dénigrement, d'insinuations et de mensonges. Car, dit M. Raynault, je dois rendre à mes adversaires ce témoignage qu'ils savent faire de la politique mieux que moi. Lors de ma campagne électorale à la mairie, la moitié de mes employés étaient les hommes d'un adversaire. Il y avait même l'un d'eux qui s'était glissé et qui avait chargé de bousculer et de renvoyer mécontents ceux qui venaient nous voir. S'il arrivait qu'un chômeur ne pût obtenir des secours directs, c'était la faute au

mair Raynault; le percepteur des taxes s'excusait de multiplier ses visites sous prétexte que Raynault était maire; les secrétaires des 23 échevins rejetaient sur le maire la faute de tous les ennuis qui pouvaient survenir. Certains présidents d'associations charitables laissent entendre charitablement aux chômeurs évincés que, s'ils ne recevaient pas de secours directs, c'était la faute au maire Raynault. Le tout enveloppé, d'ailleurs, de sentiments hypocrites. On affectait d'avoir travaillé pour Raynault, puis on travaillait, en souriant et en levant les yeux au ciel, que si ça allait mal, c'était malheureusement à cause de lui.

Tout a servi pour cette campagne: insinuations, calomnies, mensonges, même les cadavres. On se souvient de l'affaire Galagas et de l'emploi qu'on en a fait. Il y aura, le temps venu, une enquête sur cette affaire, et on verra ce qui s'est passé.

#### Son voyage en Europe

M. Raynault énumère alors les colportages faits sur son compte. On lui a reproché d'être allé à Londres, au couronnement du roi. Or pas un maire de grande ville ne manquait à cet événement, et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il convenait que le maire de la métropole du Canada fût présent. Et puis, si l'on doit critiquer, les mêmes gens doivent alors lancer l'anathème sur les nombreux ministres et députés des différents gouvernements qui sont allés au couronnement. Car si c'était mauvais pour le maire, ça n'était pas mieux pour les autres. De plus, le maire a reçu \$1,500 pour ce voyage. C'est le plus petit montant qui ait jamais été accordé à un maire ou à un fonctionnaire de Montréal, pour un voyage en Europe.

M. Raynault explique comment il a échangé une propriété qu'il possédait à Rosemont contre une propriété à Maisonneuve, et comment il possède à Repentigny, depuis onze ans, une maison de campagne où il a passé régulièrement l'été et où il continuera d'aller quand il ne sera plus maire. Tout cela a fait l'objet de racontars et d'injures de la part des adversaires. On est même allé jusqu'à laisser entendre que des gens auraient obtenu des positions, avec de l'argent.

#### Qu'on donne des noms

"Si quelqu'un, dit M. Raynault, affirme qu'il a obtenu une position moyennant de l'argent, donnez-moi le nom et je le fais arrêter demain matin. Et je fais un appel à la population qui m'écoute à la radio, qu'on me donne les noms de ces gens s'il en est qui le prétendent, et je verrai à prendre des procédures immédiates.

Certains des vingt-trois échevins de l'opposition m'accusent de n'avoir pas rempli mon programme. C'est ce que nous allons voir. Mais comment ces gens peuvent-ils lancer un pareil reproche, quand ils savent qu'ils contrôlent eux-mêmes la majorité au conseil?

#### La taxe de vente

Dans mon programme, il y a une chose que j'ai promise: l'abolition de la taxe de vente. J'étais et je suis encore opposé à la taxe de vente, et je continue à la combattre et à en demander le rappel. J'ai fait cette promesse, parce que M. Duplessis avait promis d'abolir cette taxe. Mais M. Duplessis a chargé la commission Montpetit de faire une étude de ces réformes fiscales, et comme le rapport n'est pas encore prêt, et qu'il y a surplus M. Duplessis avait dit qu'il n'avait pas promis, et que rien n'a été fait de ce côté. Cependant, lors de la dernière session, M. Duplessis s'est de nouveau déclaré opposé à la taxe de vente; il a refusé de l'établir dans d'autres villes et, de plus, il a dit que si le conseil municipal voulait l'abolir, il en aurait le droit.

Mais le conseil, où les 23 oppositonistes ont la majorité, a refusé de l'abolir. Et les mêmes gens qui reprochent au maire de ne pas l'abolir sont précisément ceux qui l'ont imposée et qui refusent de la faire disparaître.

Il y a des échevins qui se sont fait élire pour dénoncer le scandale de la *Montreal Water and Power*, mais dès qu'ils furent élus, ils ne s'en occupèrent plus. Le maire Raynault a dénoncé la taxe de vente, il a continué à la dénoncer et il continuera à la dénoncer.

Malgré les obstacles accumulés par l'opposition des vingt-trois échevins, il y a eu quelque chose de fait sous la "raynaultisation".

"Depuis des années on parle de la protection de l'épicerie de chez nous, contre le magasin à chaîne. La taxe élevée sur les magasins à chaî-

ne, c'est sous la raynaultisation que ça s'est fait.

#### Bureau de revision

"J'avais promis l'établissement d'un bureau de revision. C'est chose faite. Le bureau a déjà diminué l'évaluation d'une centaine de petits propriétaires et vient d'augmenter de sept millions celle des Tramways. Nous allons nous attaquer à la faute au maire Raynault. Le tout enveloppé, d'ailleurs, de sentiments hypocrites. On affectait d'avoir travaillé pour Raynault, puis on travaillait, en souriant et en levant les yeux au ciel, que si ça allait mal, c'était malheureusement à cause de lui.

"Que faisiez-vous, Messieurs Savignac et Dupuis, durant votre administration? Vous aviez tous les pouvoirs entre vos mains, mais votre maire vous avait défendu de toucher à cela. Nous, sous la raynaultisation, nous le faisons, nous ne craignons pas de nous attaquer aux gros et de protéger les petits.

#### Système d'administration

"Je vous avais promis de former un comité pour étudier le système d'administration. C'est chose accomplie.

"Je vous avais promis de respecter le plan d'ensemble; je l'ai fait. "Je vous avais promis, de faire disparaître le double emploi, c'est pratiquement fait.

#### L'électricité

"Je vous avais promis de m'occuper de la question de l'électricité. Ce matin, au caucus des échevins, M. Dutil a soumis un projet de contrat qui fera économiser à la ville un demi-million sur une dépense qui se chiffre à peine à un peu plus d'un million.

"Cela se fera, malgré l'opposition. Il faut que cela se fasse. Et pourquoi ne l'avez-vous pas fait, vous autres, les Savignac, les Caron, les Dupuis, protecteurs des pauvres et défenseurs des petits, pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Vous ne pouvez pas toucher à la *Montreal Light Heat*. Mais moi, en minorité, sans pouvoir, je l'ai fait.

#### Collaboration avec Québec

On a reproché au maire de Montréal de collaborer avec le gouvernement de Québec, mais cette collaboration a été fructueuse pour Montréal. C'est sous la raynaultisation que le gouvernement provincial, avec le concours financier d'Ottawa, a fait pour \$3,000,000 de travaux à Montréal, sans un sou de contribution de la part des contribuables municipaux. C'est sous la raynaultisation que le gouvernement provincial a fait les magnifiques travaux à l'île Sainte-Hélène, au Jardin Botanique, au bassin sur la Montagne, sans qu'il en coûte un sou à la ville.

C'est sous la raynaultisation que le gouvernement provincial entreprend d'ici quelques jours la construction du boulevard métropolitain. C'est sous la raynaultisation que l'on va exécuter cet été pour \$3,000,000 d'autres travaux municipaux. Tout cela a contribué à diminuer le chômage. Ce dernier n'a pu tout disparaître, mais alors que les listes d'assistés montent de 3,000 à Toronto, elles diminuent à Montréal.

#### Initiative économique

On a parlé de l'Office d'Initiative économique. Il a été institué et il y a déjà dix entreprises à Montréal, qui emploient 300 personnes. Je n'ai pas eu toute la collaboration dans ce domaine, comme je l'aurais désirée, mais j'ai confiance en cet Office, qui sera dirigé par quatre ans par des hommes d'affaires. Présentement l'Office fait des démarches auprès de 37 industries, et M. Gratton, un employé capable, m'a annoncé ce matin qu'un édifice de douze étages sera bientôt construit grâce aux efforts de l'Office.

#### La carte d'identité

Je vous avais promis la carte d'identité. Nous l'avons et ça marche à merveille. Déjà 145,000 électeurs ont leur carte. Méfiez-vous de ceux qui critiquent.

#### Le chômage

M. Raynault parle du chômage, et dit que les chômeurs auront à manger tant qu'ils n'auront pas d'ouvrage. Il ajoute qu'on ne doit pas décourager les chômeurs qui retournent au travail, en refusant de leur accorder les secours pour les périodes trop longues quand ils cessent de travailler.

Il parle ensuite de l'établissement du service de bien-être social, puis il proteste contre certains articles de journaux ontariens qui dégoisent contre la ville de Montréal, et il demande aux Montréalais de veiller, dans leurs paroles et leurs écrits, de ne pas attaquer inutilement le crédit de Montréal. Il défend ensuite le projet d'expropriation pour l'agrandissement du marché Bonsecours,

mais se déclare en faveur du marché de l'Est comme moyen de résoudre le problème du marché. M. Raynault ajoute que le règlement de l'entrée du pont de Cartierville s'est effectué. Puis le maire critique vertement MM. Savignac, Dupuis et Caron. Il s'en prend à M. Savignac au sujet des frais d'inondation encourus par la ville, dans le nord, faute de la construction de l'égoût Henri-Julien. C'est encore sous la raynaultisation que ce travail a été fait, au prix de \$761,000, lors que les estimés municipaux étaient de \$1,600,000.

M. Raynault estime que les frais légaux exigés par une étude légale pour règlement des poursuites contre la ville, par les victimes des inondations de caves, dans le nord de la ville, sont excessifs. Il ajoute qu'un bureau légal avait pris des options dans Pointe-aux-Trembles, en prévision du canal d'égoût, mais que la vigilance de M. Penverne, leur a fait abandonner ce projet.

#### Les réclomations

M. Raynault parle ensuite du département des réclomations, et d'un rapport que M. Penverne a fait à ce sujet. Il lit une partie de ce rapport où l'on voit que dans les réclomations faites par les pauvres, les femmes, et généralement les personnes qui n'avaient pas le moyen de plaider, le département laissait trainer les requêtes, en sorte que ces personnes abandonnaient tout espoir de jamais obtenir compensation. Mais les personnes plus fortunées, elles, réussissaient, notamment un gros personnage québécois.

"Un gros personnage qui occupe un poste important à Québec, réclama un jour \$500. C'était en 1935. L'inspecteur de la ville jugea que la réclamation ne devait pas être payée. Le rapport se fit en conséquence au comité exécutif, alors présidé par M. Savignac. Deux ou trois jours après, l'exécutif demandait que la question fût reconsidérée, à la demande expresse du président et du maire, mais du président et du maire d'alors. Et les \$500 furent payés, ainsi que \$25 pour les frais d'avocat.

"Le rapport de M. Penverne cite plusieurs cas, dont un d'un homme qui fut blessé et qui recevait \$13,40 par semaine. Il était à l'hôpital. Un fonctionnaire alla le voir et lui dit qu'il recevrait d'autres chèques à partir de ce jour de sa pension hebdomadaire. Il reçut en effet un chèque de \$66, un autre de \$80. Mais il lui fallut en donner la moitié au fonctionnaire. Ce fonctionnaire est à sa retraite aujourd'hui. Il retire une pension de la ville. Eh bien, dès demain, sa pension lui sera retirée. Il ne la recevra plus. Ce sera un exemple. Ce n'est peut-être pas de sa faute. Il fut peut-être obligé de faire cela, pour des politiciens. Mais, il sera puni.

"Et cela se faisait sous l'oeil pourtant bien vigilant des vigilants. Et il y en a une dizaine de cas comme celui-là. Est-ce que ça vaut la peine, d'avoir un Raynault pour faire cesser un tel état de choses? "Et cela se faisait, continua M. Raynault, cela se faisait sous l'oeil inattentif des Savignac, des Dupuis. Mais, où donc étiez-vous, les vigilants, pendant que ces choses-là se faisaient? C'est comme ça que l'on profanait les petits, les pauvres, pendant que les petits attendaient, les gros encaissaient.

M. Raynault termine en citant les sentiments que M. H. Dupuis avait exprimés sur le compte de M. Houde, lors d'une causerie à la radio. On lui a dit que lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, les communistes se préparaient à huer le maire Raynault. Ce dernier dit qu'il ne s'inquiète pas des sentiments de ces messieurs. Tout ce qu'il demande, c'est le concours des honnêtes gens pour terminer sa tâche d'ici décembre prochain.

#### La question sociale

PAR L'ABBE J. DUPERRAY, Docteur en théologie

Première partie: Qu'est-ce que la question sociale? Idées générales et définition précise. — Acuité particulière des problèmes sociaux.

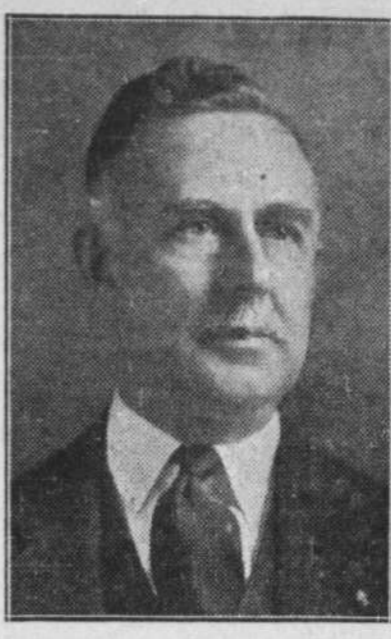
Deuxième partie: Diverses solutions apportées à la question sociale. I. — L'erreur du libéralisme économique: origine du libéralisme économique. Idées maîtresses du système libéral. Abus engendrés par le libéralisme. Critique du système libéral. — II. L'illusion du socialisme et du communisme: Historique. Idées maîtresses. Critique. — III. La réponse du catholicisme social: L'Eglise et la doctrine sociale. Idées maîtresses de cette doctrine sociale de l'Eglise.

Un livre attendu: c'est une petite somme des principales données historiques, théoriques et pratiques sur la question la plus actuelle. La question sociale se pose à tous. Souvent, on opte au hasard d'après son journal, son intérêt, l'impression du moment ou le caprice des circonstances. L'abbé Duperray a voulu montrer la complexité de ces problèmes et en présente la solution chrétienne. Entre les deux fosses, le fossé de droite du libéralisme économique et le fossé de gauche de la doctrine révolutionnaire socialiste ou communiste, l'auteur montre qu'il existe une route sûre, celle du catholicisme social.

C'est une oeuvre de vulgarisation consciencieuse, la doctrine pour l'homme d'action: il donne à tout homme de bonne volonté un bagage de notions, enseignements et directives essentiels qui lui permettent de prendre une attitude vraiment chrétienne, dans les cas de conscience multiples de sa vie professionnelle, ou d'éclairer son jugement dans les conflits sociaux si délicats actuellement.

Ce manuel d'initiation sociale sera le bienvenu auprès des grands ou grandes élèves des collèges, institutions secondaires, lycées, des apôtres de l'Action sociale, des militants de l'Action catholique, de tous ceux qui manquent de temps pour étudier les auteurs étudiés. C'est pour les cercles d'études un excellent instrument de travail.

Un volume in-80 couronné de 304 pages. Au comptoir ou par la poste. 75c. Service de librairie du *Devoir*, 430 Notre-Dame est Montréal.



M. MAURICE VALLEE, avantageusement connu dans les cercles d'assurance-vie du pays, s'est distingué par son chiffre d'affaires au cours des derniers douze mois, ce qui lui a valu la présidence du "Quarter Million Dollar Club" de l'Imperial Life Assurance Company of Canada.

## La convention libérale

### L'attitude de Me Philippe Brais

Le Canada de ce matin publie ce qui suit: M. F. Philippe Brais a fait, hier, la déclaration suivante, au *Star*, afin de corriger une information fautive publiée par ce journal, au sujet de l'attitude prise par M. Brais au récent congrès libéral de Québec: "En aucun temps, au cours du congrès ou avant qu'il n'ait lieu, je n'ai sollicité des votes pour M. Edouard Lacroix, ou en aucune façon, directement ou indirectement, je n'ai cherché à promouvoir sa candidature. Mon vote, s'il avait fallu le donner, aurait été en faveur de l'hon. Adélard Godbout. M. Lacroix et ses amis savaient cela, et qu'il le soit dit à leur crédit, ce fait n'a pas et je l'espère, n'aura pas refroidi nos amicales relations.

"Dans les premières étapes de l'organisation de la convention, le comité qui en était chargé fut, pour d'évidentes raisons, particulièrement anxieux de s'assurer de la présence de tous les libéraux de la province, quelles que soient leurs opinions. Il importait que la décision finale ne soit prise qu'après avoir pris en considération toutes les candidatures possibles. M. Lacroix et ses amis formaient un groupement considérable. L'organisation, aussi bien que M. Godbout, alors chef temporaire du parti, s'entendirent pour que j'approchasse moi-même ces messieurs afin de leur faire une invitation particulière d'assister à la convention.

"On se rappellera qu'après maintes discussions et entrevues, M. Lacroix et ceux qu'il groupait autour de lui consentirent à assister à la convention. "Evidemment, après ces démarches de ma part, qui amenèrent M. Lacroix et son groupe à participer à la convention, il eût été très impropre, pour moi, de me détourner de lui et de cabaler activement contre lui.

"Afin d'éviter toute mésentente, je décidai donc de m'abstenir de toute activité à la convention même. Ceci fut apparemment méjugué et a fait s'élever des rumeurs bien catégoriques quoique fausses, sur mes affiliations."

### Le service électrique municipal

D'après le projet de contrat préparé par Me Lorenzo Dutil, pour le compte de la ville, pour l'alimentation des services électriques municipaux par la M. L. H. and P., la ville économiserait \$515,000 par année. La ville paie actuellement \$1,064,000 par année à la M. L. H. and P.

## Requête des Juifs à Ottawa

Ils demandent au gouvernement fédéral de donner asile au Canada à "un nombre donné" de réfugiés politiques de pays de l'Europe centrale

Ottawa, 16 (C.P.) — Un comité qui représente plus de 10,000 Canadiens juifs a demandé hier au gouvernement fédéral de donner asile au Canada à "un nombre donné" de réfugiés politiques de pays de l'Europe centrale.

Les membres du cabinet, qui ont reçu cette délégation étaient MM. Rinfrel, secrétaire d'Etat; Mackenzie, ministre de la défense; Ilsley, ministre du revenu national, et Crerar, ministre des ressources naturelles.

M. Crerar, qui a autorisé sur l'immigration, a répondu que le gouvernement voit ce problème d'un oeil sympathique et qu'il étudie la question depuis quelque temps. Il a expliqué que ce sont les difficultés des problèmes d'immigration, la question des visas entre autres, qui empêchent de donner suite immédiatement au projet de la délégation.

Le ministre a annoncé que le Canada sera représenté par un observateur à la conférence internationale qui étudiera à Paris le 8 juillet la question des réfugiés politiques, et que cet observateur aura comme avisur un officier du département de l'immigration canadienne en Grande-Bretagne.

La délégation représentait des organisations juives de Montréal, de Toronto et de Winnipeg; elle était composée de M. et Mme Colloff, MM. Joseph Newman et Sam Lipsel, de Toronto, et de MM. J. Merger, H. Jacoby, Dr S. Gold, Dr E.-A. Greenspan et P. Tonchin, de Montréal.

Le mémoire de la délégation dit qu'elle représente le *Canadian Jewish People's Committee*. Il expose que la persécution des minorités raciales en Europe est un défi à la démocratie mondiale. Le Canada, dans le passé, donne refuge à des opprimés politiques et à des miséreux et on a besoin de son aide dans le moment. Nous ne savons que trop bien, continue le mémoire, que sur une population de dix ou onze millions plusieurs centaines de mille chôment, et que pour cette raison on peut prétendre que l'ouverture des portes à l'immigration en ce moment aggraverait la situation.

La question devrait être examinée de plus près. Nous ne demandons pas par cet appel et nous ne croyons pas que la question d'une augmentation de l'immigration, doive être discutée à ce sujet, mais nous demandons qu'un nombre donné de fugitifs puissent trouver refuge en ce pays.

Si l'on permettait l'entrée de plusieurs milliers de personnes, nous pouvons dire que, parmi eux, un grand nombre seraient des individus de valeur qui contribueraient avantageusement à notre vie nationale, et qu'un grand nombre seraient assistés par les Canadiens de même sang qu'elles, et assurés de leur subsistance. Les considérations économiques deviennent insignifiantes devant cette grande tragédie humaine.

Bien que nous représentions des organisations juives et que les Juifs aient été particulièrement victimes de ces persécutions, cela n'est pas une question spécifiquement juive, et en demandant de l'aide pour ces fugitifs, nous ne voulons pas donner l'impression que cela ne s'appliquera qu'aux victimes juives. Il y a d'autres minorités politiques et raciales que les Juifs qui ont subi cette oppression et notre appel est fait aussi pour eux-là.

### L'autobus à Sillery

Québec, 16 (D.N.C.) — Le nouveau service d'autobus de Sillery commencera aujourd'hui. Les autobus remplaceront les tramways. Les rails conduisant à Sillery seront enlevés et la rue Shepherd sera pourvue d'une chaussée.

## L'évaluation du tramway

Le Bureau de révision se propose de porter l'évaluation du matériel d'exploitation de la compagnie des Tramways, pour fins d'imposition municipale, de \$3,694,337 à \$11,013,780. Cette augmentation d'évaluation, lorsqu'elle sera accomplie, fera que cette compagnie sera obligée de payer \$210,000 de plus, chaque année, au trésor municipal.

La compagnie a quinze jours pour en appeler de cette décision du Bureau de révision, et il est entendu qu'elle se prévaudra de ce droit. Elle peut plaider devant le bureau de révision, ensuite aller devant la Cour supérieure, de là la Cour d'appel puis à la Cour suprême du Canada.

Le Bureau de révision est à faire l'évaluation du matériel d'exploitation d'autres compagnies d'utilité publique, notamment la *Montreal Light, Heat and Power* et la *Bell Telephone*.

### Au Cap

Cap de la Madeleine, 16. — Les gardiens du sanctuaire du Cap de la Madeleine nous prient de communiquer à nos lecteurs qu'il n'y aura pas de bénédiction des malades, l'après-midi du 19 juin, lors des fêtes du cinquantième du pèlerinage. Cette cérémonie aura lieu, comme par les années passées, en la fête du 15 août, jour de l'Assomption et anniversaire du Couronnement de Notre-Dame du Cap.

### Le concours littéraire provincial

Québec, 16 (D.N.C.) — Le sous-secrétaire de la province, M. Jean Bruchési, a reçu hier les derniers volumes soumis au concours littéraire du gouvernement de la province. Une trentaine de volumes sont inscrits. C'était hier le dernier jour pour l'inscription des candidats.

### Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES. LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: 241-3361

## Attention: Annonce Nationale!

Si vous utilisez l'annonce nationale, rappelez-vous ceci:

La seule annonce qui vous rapportera vraiment dans telle ville est celle que vous aurez faite dans l'endroit même.

Quand les acheteurs voient votre annonce dans leur journal local, ils ont la preuve que vous voulez vendre vos produits dans leur localité. Et, naturellement, ils coopéreront avec vous pour rendre votre annonce profitable.

Cette annonce a été préparée pour la Canadian Daily News-Press Association par la James Fisher Company, Limited.

SI NOUS VOULONS FINIR NOTRE CHAR À TEMPS POUR LA PROCESSION, NOUS DEVRONS FAIRE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES!!

IL SE PLAINT! ET MOI QUI AI TROIS HEURES DE RÉPITITION, TOUS LES SOIRS JUSQU'AU 24 JUIN!

UN PETIT COUP DE CŒUR! ET TOUT IRA BIEN!

# GIN De Kruyper

10 onces 85¢  
26 onces \$1.90  
40 onces \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

MAISON FONDÉE EN 1695

Le vrai goût de Hollande a toujours distingué ce vieux gin bienfaisant et les vrais Canadiens l'ont toujours préféré depuis plus de cent ans!

## H. LALONDE & FRÈRE

Les plus grands spécialistes du TAPIS

4800 Ave. du PARC



COMMERCES ET FINANCES

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées. Epicerie Laval, 6201, rue St-Denis, Vieux Goulet.

En Bourse locale

(P.C.) — Le marché était irrégulier ce matin. Les métaux se sont alourdis: International Nickel a glissé de 3/8 à 4 1/4 et Noranda de 1/2 à 6 1/2.

Marché des fruits et légumes

Les wagons suivants de fruits et de légumes sont arrivés à Montréal pendant la semaine finissant le 14 juin 1938.

Table with columns: Fruit, Fret Exp. Bat Total. Includes items like Pommes, Bananes, Pommes de terre.

A Wall Street

(P.A.) — Par-ci-par-là le marché accusait une légère tendance à la hausse, mais il était inactif aussi.

Les nouvelles en raccourci

Ottawa, 16 — Le nombre indicé des prix de gros du Bureau fédéral de la statistique, sur la base de 1926 égale à 100, reste ferme à 80,3 la semaine terminée le 10 juin.

U.S. Steel, Chrysler, Montgomery Ward, General Electric et Texas Corporation ont quelque peu avancé, si Bethlehem Steel, Sears Roebuck, Westinghouse, International Nickel, American Telephone et Great Northern ont quelque peu fléchi.

Sur le Curb

(P.C.) — Le marché n'était pas très actif ce matin et les fluctuations ont été très minimes.

Production d'automobiles

En mai la production d'automobiles s'établit à 18,115 unités, contre 18,819 le mois précédent et 23,458 en mai 1937.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaulieu et Compagnie:

Table with columns: Pair, Ouv. Cours. Includes entries for London, Paris, New York, etc.

Nouvelle raffinerie

Toronto (P.C.) — American Oil Co. construira une nouvelle unité à sa raffinerie de Calgary pour le pétrole brut de Turner Valley.

Etat des cultures dans les Provinces des Prairies

La pluie générale dans l'ouest-central et le nord-ouest du Manitoba, le sud et le centre de la Saskatchewan et le sud et le centre de l'Alberta les trois derniers jours de la semaine a grandement amélioré les perspectives de récolte dans les principales régions productrices de blé.

Price Brothers

Québec. — En dépit des conditions difficiles de l'année dernière, la compagnie Price Brothers a obtenu de bons résultats encourageants.

Intéressant livre

Financial Counsel vient de publier un intéressant livre traitant des stocks communs canadiens. On y trouve des renseignements précis sur nos différents valeurs corporatives.

Group Securities, Inc.

AVIATION SHARES. Sociétés se spécialisant dans la fabrication et l'exploitation d'AVIONS. Ce portefeuille offre l'occasion aux capitalistes de participer au développement remarquable de cette importante industrie.

Geo. Beausoleil & Cie

Distributeurs attitrés 477 St-François-Xavier HA. 3273 Le soir CR. 4714

Les obligations

COURS EN FERMETURE HIER DOMINION DU CANADA: 2% Juin 1944 99% 100%

Table of bonds and interest rates for Dominion of Canada, including terms like 2% Juin 1944, 3% Juin 1943, etc.

Provinces

Table of provincial bonds for Alberta, British Columbia, Manitoba, Ontario, Quebec, Saskatchewan, and Nova Scotia.

Municipalités

Table of municipal bonds for various cities like Calgary, Edmonton, Montreal, etc.

Utilities

Table of utility bonds for companies like Bell, Canadian Pacific, etc.

Industriels

Table of industrial bonds for companies like Alcan, Inco, etc.

Propriétés Immobilières

Table of real estate bonds for companies like Queen's Hotel, Windsor Hotel, etc.

Bourse de New-York

(Compilation de la maison L.-J. FORGET & CIE 471, St-François-Xavier)

Table of New York stock market data including various indices and stock prices.

Bourse de Montréal

(Compilation de la maison L.-G. BEAUSOLEIL & CIE 471, St-François-Xavier)

Table of Montreal stock market data including various indices and stock prices.

Cours des trusts fixes

Table of fixed trust rates for various companies and trusts.

Group Securities, Inc.

AVIATION SHARES. Sociétés se spécialisant dans la fabrication et l'exploitation d'AVIONS.

Le Curb

L.-J. FORGET & CIE 471, St-François-Xavier

Table of Curb market data including various indices and stock prices.

Bourse des mines

DE TORONTO (Compilation de la maison BUREAU DANSEUR & CIE 222 ouest, Notre-Dame)

Table of Toronto mining stock market data including various indices and stock prices.

Mines non inscrites

(Compilation de la maison BUREAU DANSEUR & CIE 222 ouest, Notre-Dame)

Table of non-listed mining stock market data including various indices and stock prices.

Le marché des grains

WINNIPEG

Table of grain market data for Winnipeg including various indices and prices.

Foin

Table of hay market data including various indices and prices.

CHICAGO

Table of Chicago market data including various indices and prices.

FOIN

Table of hay market data for Chicago including various indices and prices.

CHICAGO

Table of Chicago market data including various indices and prices.

Les rendements

Cours fournis par BEAUSOLEIL & CIE 471, rue St-François-Xavier

Table of interest rates and yields for various financial instruments.

Dividendes déclarés

Steel of Canada, 43 3-4 par action ord. et priv. pour le trimestre finissant le 30 juin, payable le 1er août aux actionnaires inscrits le 7 juin.

Beurre

Première qualité, prix de gros, 24 1/2

Ministère des Travaux publics

Gouvernement provincial, Québec. Avis de demande de soumissions pour la construction d'une prison à Hull, P.Q.

Les travaux seront exécutés conformément aux plans et spécifications de l'architecte Jean-Serge LeFort, de Hull.

Une copie des plans et devis devra être obtenue au bureau de l'architecte, 475, rue Wellington, Hull, P.Q. en déposant un montant de \$50.00 (cinq cents) — le quel devra être remis sur retour des plans.

Chaque soumissionnaire devra attacher à sa soumission un chèque accepté, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, au montant de 10% du prix de sa soumission.

Le ministre ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions et réserve le droit, si jugé opportun, de donner des contrats séparés.

Le ministre ne paiera pas pour la publication non autorisée de cet avis.

IVAN-E. VALLEE, sous-ministre.

PAROISSE DE SAINT-ZOTIQUE

Montréal. Echange des obligations du 1er novembre 1926

Les détenteurs des obligations 3 1/2% émises par les Curé et Marguilliers de la Paroisse de Saint-Zotique de Montréal en date du 1er novembre 1926 sont priés de venir, conformément à la résolution adoptée par l'assemblée des obligations, se présenter au bureau de la Paroisse de Saint-Zotique, 100, rue St-Jacques, à Montréal, le VINGT-SEPT JUIN MIL NEUF CENT TRENTETROIS (1938) leurs titres avec tous les coupons imprimés y attachés, en vue d'en effectuer l'échange sur la base de leur valeur nominale respective contre un montant en espèces, au montant de 10% du principal de leur dette, et de leur donner, datées du 1er avril 1938, portant intérêt au taux de 4% l'an et devenant exigibles le 1er avril 1938.

Les obligations qui ne seront pas présentées à l'endroit et à la date fixés ci-dessus seront considérées comme annulées et le droit de leur porteurs de les échanger ultérieurement sera réservé.

MONTRÉAL, le 13 Juin 1938. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

EXPERIENCES D'EMPRUNTS

Comme exemple des multiples façons dont la Banque peut aider ses clients, nous extrayons le cas suivant de nos livres.

Deux jeunes hommes, rompus à la direction et à la fabrication dans l'industrie du meuble, décidèrent de se mettre à leur compte. Ils avaient assez de capital pour commencer et ils ne manquaient ni de santé, ni d'ambition, ni de talent. De plus, leur personnalité commandait le respect de la Banque. Notre regard de succursale fut heureux de les accommoder, dès qu'ils eurent besoin d'emprunter. Ils connurent des hauts et des bas, selon les changements de la situation économique, mais

la Banque, qui avait foi en eux, les soutint. Il vint un moment où il fallut réduire le crédit, mais grâce à des conseils et avertissements judicieux, cela s'effectua sans perdre de clients. Aujourd'hui ces fabricants reconnaissent que la Banque les a aidés à prospérer en leur accordant du crédit au moment opportun et qu'elle les a sauvés en diminuant les crédits au moment du danger.

BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817 "banque qui accueille bien les petits déposants" Service de banque moderne et expérimenté de 120 années de fructueuses opérations

# LA VIE SPORTIVE

## Les honneurs sont partagés à Syracuse

Syracuse, 16 — Les Royaux et les Chefs ont terminé leur série hier soir alors que ces deux clubs de la Ligue Internationale se sont partagé les honneurs de la soirée en gagnant chacun une partie. Les Chefs sont sortis victorieux dans la première par 9 à 3 tandis que le Montréal a remporté la palme par 9 à 1 dans la deuxième.

Johnny Gee a tenu les Royaux en respect à la première joute, n'accordant que cinq coups sûrs, mais les Royaux ont frappé 14 coups contre Earl Cook et Paul Gehrman à la seconde, qu'ils ont gagnée facilement après avoir pris une avance de 6-0 aux trois premières manches.

Del Wetherell a lancé la deuxième partie pour le Montréal et Syracuse n'a frappé que sept coups contre lui.

Bill Schuster, le jeune arrêto-cour de nos Royaux, s'est marié quelques heures avant la joute, épousant Mlle Marion Smith de Buffalo et il a célébré en frappant un circuit avec deux coureurs sur les buts à la première partie.

Le mariage a été célébré par un jug ede paix à Fayetteville, près d'ici. Babe Benning, troisième but des Royaux, et le receveur Gilly Campbell étaient les témoins.

Les Royaux sont partis immédiatement après la deuxième joute pour Jersey City, où ils commenceront une série de trois parties avec les Giants de Travis Jackson, cet après-midi.

**MONTREAL**

ab. p. cs. r. a.				
Bell 2b	4	0	1	1
Sankey 3b	4	0	1	2
Hooks 1b	3	1	0	6
Kies r	3	1	1	6
Schuster ac	3	1	1	3
Moser cg	4	0	0	1
Oliver cf	3	0	1	0
Dugas cd	3	0	1	0
Swigart 1	0	0	0	0
Cantwell 1	1	0	0	0
Chapman 1	1	0	0	0
Total	29	3	5	18

**SYRACUSE**

ab. p. cs. r. a.				
Glossop 2b	4	1	1	2
Meyers 3b	4	0	1	1
Bongiovanni cd	4	3	2	0
Outlaw cf	3	1	3	2
Longacre cg	4	0	2	1
Richards 1b	4	2	2	1
Moore r	3	2	3	0
McDaniel ac	3	0	1	4
Gee 1	2	0	0	2
Total	31	9	15	17

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

## Le Cleveland triomphe du Washington

Cleveland, 16. — Les Indiens de Cleveland ont triomphé des Sénateurs de Washington hier après-midi par un résultat de 6 à 4 et par cette victoire ils ont pu conserver leur avance dans la course au championnat de la Ligue Américaine.

Les visiteurs prirent l'avantage à la sixième manche alors qu'ils menaient par 4 à 3 mais un ralliement des Indiens à la huitième a valu 3 points et la victoire aux locaux.

Earl Whitehill a lancé toute la partie pour Cleveland, accordant 11 coups sûrs bien espacés aux Sénateurs. Les Indiens ont attrapé le même nombre de coups contre Kandall Chase.

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**WASHINGTON**

AB P CS R A				
Case, cc	5	1	2	2
Lewis, 3b	4	0	0	1
Simmons, cg	4	0	2	1
Bonura, 1b	4	0	1	1
Travis, ac	5	1	1	4
Stone, cd	4	1	1	0
Bluege, 2b	3	0	1	1
R. Ferrell, r	3	1	1	2
Chase, 1	4	0	3	0
Total	36	4	11	24

**CLEVELAND**

AB P CS R A				
Lary, ac	4	1	1	2
Campbell, cd	3	1	2	2
Hale, 2b	4	1	2	3
Solters, cg	4	1	1	5
Averill, cf	3	1	2	3
Keltner, 3b	4	1	0	2
Kroner, 1b	4	0	2	5
Pytlak, r	3	0	1	5
Whitehill, 1	3	0	0	2
Total	32	6	11	27

**ERREURS:** Kroner, Solters, Chase. Points produits par Simmons 2, Hale 2, Kroner 2, Bluege, Chase, Solters, Averill. Deux-butts: Averill, Kroner 2, Hale, Stone. Trois-butts: Campbell, Case, Solters. Sacrifices: Bluege, Campbell.

Les lois albertaines et l'assurance-vie

Extrait du rapport du ministre de la Justice, soumis au conseil des ministres et contenant le jugement du surintendant des assurances:

Ottawa, 16 (D.N.C.) — Voici un extrait du rapport que le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a soumis au conseil des ministres au sujet des lois albertaines. Cet extrait contient le jugement du Surintendant des Assurances sur l'effet probable que les lois albertaines désavouées auront sur certaines compagnies placées sous surveillance:

"Trente-cinq compagnies, dont vingt-six sont canadiennes, six américaines et trois britanniques, exercent dans la province d'Alberta les opérations d'assurance-vie. Elles ont actuellement en vigueur plus de \$300,000,000 d'assurance sur la vie des citoyens albertains. Le nombre des détenteurs de polices est d'environ 150,000.

"Près de 85 p.c. de l'assurance-vie au Canada s'effectue sur le plan de participation en vertu duquel sont déclarés les dividendes ou bénéfices. Jusqu'à date ces dividendes ont jouti d'un taux uniforme dans tout le Canada pour des plans et âges semblables, de sorte que les détenteurs de polices d'Alberta ont évité jusqu'ici la perte de dividendes qui aurait dû, à juste titre, résulter des programmes financiers du gouvernement albertain. Il est manifestement impossible de maintenir cette uniformité de dividendes si la récente législation reste en vigueur.

"Les dividendes sur les polices d'assurance-vie sont actuellement en baisse dans tout le Canada par suite des pertes occasionnées par la législation antérieure et la politique financière de la province; aussi les détenteurs de polices par tout le Canada en souffrent-ils et ils continueront d'en souffrir dans une plus grande mesure que jamais, si la législation reste opérante.

Les effets sur l'assurance-vie

"Si la législation est maintenue, il deviendra impossible d'empêcher que ne soit sapée la confiance dans l'assurance-vie au Canada, et ce sont plus particulièrement les compagnies canadiennes qui, pour la plupart, possèdent d'importants capitaux dans l'Alberta, qui en ressentiront les effets. Les réserves des détenteurs canadiens de polices émises par des compagnies britanniques et américaines sont garanties intégralement par des dépôts confiés au Receveur général ou à des fiduciaires canadiens, lesquels dépôts ne comprennent aucune hypothèque sur des fermes albertaines et ne comportent qu'un montant de \$171,000 d'hypothèques urbaines dans l'Alberta. De leur côté, les compagnies canadiennes ont prêté jusqu'à concurrence d'en-

viron \$13,800,000 sur des fermes albertaines, alors que sur les propriétés urbaines de cette province le montant s'élève à \$5,600,000. Il ressort donc de ces faits qu'une diminution de confiance sera plus préjudiciable aux compagnies canadiennes qu'aux compagnies britanniques et étrangères et que l'importation invisible que représente l'assurance-vie augmentera.

"D'autre part, la législation d'Alberta a eu une telle publicité en dehors du Canada, particulièrement dans la Grande-Bretagne, que les opérations importantes des compagnies canadiennes à l'étranger auront à en souffrir. L'exportation invisible représentée par les polices d'assurance-vie sera donc diminuée.

"En d'autres termes, ces importations augmentées et les exportations diminuées, ce qui, à l'exclusion de l'injustice inhérente causée aux compagnies canadiennes, mérite d'être étudié au point de vue de l'économie nationale.

"Il est difficile de dire le nombre de compagnies qui seront forcées de cesser leurs opérations par suite de la récente législation d'Alberta si cette dernière reste en vigueur.

"En vertu de la législation fédérale sur les compagnies d'assurances, les compagnies de prêts et les compagnies de fiducie, les compagnies sont tenues de faire parvenir des états financiers au département, qui examine les affaires de ces compagnies à leur siège social et effectue dans les bilans les changements nécessaires pour révéler la véritable situation des compagnies.

"Toutes les compagnies qui ont fait des placements dans l'Alberta ont déjà bien souffert de la politique financière du gouvernement ou de la législation albertaine. Le montant des dettes détenues en Alberta par les seules compagnies d'assurances excède vingt millions de dollars et il a subi une dépréciation égale à près de la moitié de ce chiffre. La perception sur les morts-gages a été entravée et les procédures pour le remboursement sont pour ainsi dire interdites.

"Comme résultat de ces actions, le département a dû, de toute nécessité, réviser les bilans de plusieurs compagnies en réduisant les valeurs de l'actif ou en augmentant les réserves détenues par rapport à ce dernier, de manière à réduire grandement la marge de sécurité indiquée par ces bilans, et amoindrir l'habileté des compagnies à résister aux circonstances imprévues, autres que les hasards humains.

Exemples

"Citons un exemple. Une compa-

gnie possédant un actif total d'environ \$2,000,000 et un excédent, y compris son capital versé, d'environ \$200,000, détient plus de \$400,000 en débiteures d'Alberta et plus de \$500,000 en morts-gages d'Alberta. Son actif total, en Alberta, atteint environ un million de dollars ou près de la moitié de son actif total.

"La législation récente impose une taxe de deux pour cent sur les morts-gages sans tenir compte des perceptions faites sur lesdits morts-gages; elle empêche des poursuites après le 1er juillet 1940 à l'égard de presque tous ces morts-gages et impose des conditions, au sujet de la forclusion des biens, qui empêchent presque le créancier hypothécaire de protéger son placement.

"A l'expiration de l'année courante, le département devra tenir compte de tous ces facteurs si la législation est maintenue, et, dans le cas de la compagnie mentionnée ci-dessus, il est presque inévitable que la compagnie, après la révision de son bilan, paraisse insolvable. Par contre, elle a une chance raisonnable de continuer ses opérations, si l'application de la loi est empêchée.

"Citons un autre exemple. Une compagnie, qui n'exerce que dans la province d'Alberta, détient environ \$300,000 en obligations du gouvernement d'Alberta et a prêté près de \$150,000 sur des hypothèques en Alberta. Cette même compagnie, à la suite surtout de ses placements en Alberta, a jugé nécessaire de suspendre ses dividendes aux actionnaires. Son bilan, à l'expiration de 1937, révèle un déficit ou une diminution sensible de son capital. A la fin de cette année, le département devra, dans sa révision du bilan de la compagnie, tenir compte de la récente législation et il en résultera, peut-être, qu'elle sera incapable de continuer ses opérations.

"Le département s'est montré désireux de considérer la situation albertaine comme une perturbation purement temporaire et il a, jusqu'à date, agi ainsi au delà, probablement, de ce qui est justifiable. L'effet cumulatif de la législation de cette année, avec les conséquences implicites qu'emporte une politique permanente de confiscation, est tel qu'il devient impérieux d'envisager les faits avant que le public perde sa protection.

"Si cette législation est maintenue, le devoir du département devient impossible et nous pourrions aussi bien dire, dès maintenant, que la surveillance financière, exercée par un gouvernement démuné du droit d'empêcher les actes de confiscation d'autres gouvernements, n'est qu'une illusion."

Au Sénat

\$300,000

par année

C'est ce que nous payons à la Société des nations — M. McRae trouve que c'est trop pour le peu de services que rend la S.D.N. — Cette école d'aviation

Ottawa, 16 — Le sénateur J.-P.-B. Casgrain, libéral de Montréal, a donné avis hier après-midi au Sénat qu'il poserait lundi la question suivante: "Combien des chômeurs qui occupent actuellement le bureau de poste de Vancouver sont nés dans la Colombie canadienne et combien sont nés ailleurs?"

Répondant ensuite à une question posée il y a quelques jours par le sénateur Arthur Meighen, le sénateur Raoul Dandurand a déclaré que le gouvernement britannique n'avait jamais demandé au gouvernement canadien la permission d'établir une école d'aviation. Le sénateur Meighen prétendait que le gouvernement avait à deux reprises présenté une pareille requête au gouvernement et que celle-ci avait été refusée.

Il ne sembla pas satisfait de la réponse du sénateur Dandurand et lui demanda d'exposer les faits tels qu'ils s'étaient passés.

"Il est possible, dit-il, que la requête n'ait pas été présentée exactement dans les termes exprimés dans ma question, mais le sénateur pourrait-il me dire s'il y a pas eu une demande quelconque?"

"Le gouvernement canadien n'a reçu aucune requête de quelque nature que ce soit de la part du gouvernement britannique, précisa le sénateur Dandurand.

"Il m'est cependant difficile d'admettre que mes renseignements ne sont pas exacts", dit le sénateur Meighen, qui laissa entendre qu'il reviendrait sur cette question.

Le sénateur Dandurand présente ensuite une motion ratifiant la convention passée à Genève en 1936 pour supprimer le trafic illicite des drogues nocives. A la demande du sénateur Meighen, la discussion fut remise à aujourd'hui.

Le sénateur A. D. McRae, conservateur de Vancouver, saisit toutefois l'occasion pour protester contre la contribution annuelle de \$300,000 que le Canada verse à la Société des nations.

"Pour le peu de services que rend la Société des nations, dit-il, cela coûte trop cher au Canada."

Le sénateur McRae déclara cependant qu'il approuvait le principe de cette convention.

"Son utilité, dit-il, dépendra de la façon dont elle sera mise en force.

"Dans le passé, les conventions signées à Genève n'ont jamais rapporté grand-chose."

Il termina en demandant combien le Canada avait payé à date pour le maintien de la Société des Nations, le montant total des salaires et les dépenses des diverses délégations canadiennes qui sont allées à Genève.

Il voudrait aussi savoir si toutes les nations qui sont membres de la Société s'acquittent de leurs dus.

Le Sénat se réunira de nouveau aujourd'hui.

La mission papale au Congrès de Québec

Québec, 16. (D.N.C.) — Son Eminence le cardinal a reçu, hier, de Mgr Sericano, membre de la mission pontificale, la lettre suivante:

Paris, le 6 juin 1938

Eminence Révérendissime,

Tandis qu'avec bonheur j'adresse à Votre Eminence Révérendissime l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance, et aussi l'hommage de la mission entière, dans l'attente de La revoir bientôt et de Lui offrir mes humbles services, je Lui prie d'agréer cette photographie prise à Castel Gandolfo après l'audience du Saint-Père.

Je réitère l'expression de mon respect à Votre Eminence et implorant Sa bénédiction, je baise son anneau sacré.

De Votre Eminence, le très humble serviteur,

(Signé) G. FERRETTO

Les excursions du réseau National

M. O. A. Trudeau, agent du service des voyageurs pour le district de Montréal, annonce des excursions par le Canadien National à différents endroits de Québec, des Provinces Maritimes et d'Ontario.

Des trains d'excursions quitteront la gare Bonaventure vendredi à 12 h. 25 de l'après-midi et à 8 h. 05 du soir à destination de Montmagny, Rivière-du-Loup et des endroits plus à l'est jusqu'au Nouveau-Brunswick, à l'île du Prince-Edouard et à la Nouvelle-Écosse. Les trains d'excursion arrêteront à St-Hyacinthe et à Drummondville pour laisser monter les voyageurs destinés aux endroits d'excursion. Des trains d'excursion circuleront aussi samedi et dimanche entre Montréal, Brockville, Cornwall, Kingston et les autres endroits en cours de route. Il y aura aussi des excursions en fin de semaine entre Montréal (gare du Tunnel) et les endroits de l'excursionnistes de Valleyfield, de Vars sur la ligne Ottawa-Montréal, de Hawkesbury, d'endroits sur la ligne Massena, N.-Y.-Montréal, de la région de Sorel, de Waterloo, de Saint-Jean, de Sherbrooke, de Victoriaville et de plusieurs autres endroits des Cantons de l'Est ainsi que de Joliette, Grand'Mère, Garneau, Shawinigan.

Dimanche, au Cap

Le 50ème anniversaire de la fondation du pèlerinage du Saint-Rosaire

Cap de la Madeleine, 16. — Les gardiens du sanctuaire de Notre-Dame du Cap nous communiquent le programme officiel des fêtes qui marqueront, dimanche prochain, le 19, le 50ème anniversaire de la fondation du pèlerinage du Saint-Rosaire. Dans la matinée, des messes se célébreront au Sanctuaire à toutes les demi-heures, de 5 h. 30 à 8 h. 30. A 9 h. 30 s'organisera au monastère des Pères le défilé des dignitaires ecclésiastiques se rendant sur le terrain du Calvaire où S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I., doit célébrer la messe pontificale à 10 heures.

Trois prêtres porteront la parole à cette messe. S. E. Mgr Comtois présentera la bienvenue à S. Em. le cardinal et aux membres de l'épiscopat présents. Ensuite, S. E. Mgr P.-S. Desranleau, évêque-coadjuteur de Sherbrooke, prononcera le sermon de circonstance en français. S. E. Mgr McGuigan, archevêque de Toronto, fera une brève allocution en anglais.

A midi, un dîner sera servi aux invités ecclésiastiques et laïques, à la maison de retraites fermées "Reine des Apôtres".

A 2 h. 30 de l'après-midi, aura lieu la cérémonie dite du Souvenir. Les dignitaires ecclésiastiques prendront de nouveau place sur l'estrade dressée en plein air, et le R. P. Arthur Joyal, O.M.I., prononcera un sermon de circonstance. Ensuite on procédera à la bénédiction du nouvel ostensorio d'or du pèlerinage ainsi qu'au baptême d'un nouveau lac au centre duquel se dresse un rocher de la Vierge. La bénédiction du T. S. Sacrement clôturera la cérémonie. Il n'y aura pas de bénédiction des malades.

A l'issue de cette cérémonie de l'après-midi, S. Em. le cardinal, accompagné de sa suite, rendra visite au tombeau du Père Frédéric, aux Trois-Rivières.

Le soir, à 7 heures, procession solennelle de la Fête-Dieu dans les rues du Cap de la Madeleine et dans les parterres du sanctuaire. La partie religieuse terminée, un concert de fanfare aura lieu dans le bosquet du pèlerinage et sera suivi d'un feu d'artifice.

La mode internationale à Berlin

(Par courrier)

Berlin — Dans le cadre de l'Exposition de l'artisanat, la mode internationale tiendra prochainement ses assises à Berlin, chez Kroll: 13 nations européennes prendront part à une grande exposition de la mode, qui différenciera des défilés habituels de mannequins. M. Hermann, qui a été chargé de l'organisation, sous le nom de "Mode vivante", a imaginé de placer chaque sorte de vêtement dans son cadre: on verra, par exemple, les toilettes de voyage et le quai d'une gare, celles de l'après-midi dans un café élégant.

A cet effet on a transformé la grande salle des banquettes de Kroll, qui voisine avec l'ancien Opéra du même nom, siège du Reichstag. Les murs ont été tendus en couleurs claires, l'éclairage vient par le côté, et chaque fois la lumière, la couleur, les dimensions et la forme de ce cadre seront adaptés à l'objet exposé: pour les toilettes de voyage il y aura des escaliers longs et étroits, avec une lumière bleutée, qui n'étouffera pas les teintes effacées des étoffes; les toilettes de nuit seront plongées dans une symphonie de verre et de lumière, avec des escaliers sinueux où les soies pourront être estompées, où un vêtement de lamé prendra tout son éclat et fera ressortir ses lignes. Des rideaux de tulle et de soie, des murs élégants, ronds ou ovales, beaucoup de verre et beaucoup de lampes donneront aux différentes images de la mode un cadre digne d'elles. Les tableaux s'y dérouleront comme des ballets d'opéra, agréables et légers, le spectateur se doutant à peine qu'il est là pour s'instruire des modes nouvelles: car ce qu'on offre est un véritable spectacle, avec chansons et valse viennoises.

Lorsqu'il sera terminé, les curieux auront l'occasion d'étudier de plus près les différentes modes, d'en examiner la ligne, la coupe et l'étoffe: tous les salons s'ouvriront et l'on verra les mannequins, tandis que des conférencières fourniront les explications demandées.

On pourra comparer la façon des différents pays. Mainbocher et Balingage de Paris, avec Mahrenholz et Schulze-Bibernel, de Berlin. Hummhall, de Vienne, Ventura et Nicci ou les soeurs Botti, de Milan. On verra des vêtements d'été, des costumes du matin et de l'après-midi, des robes du soir, des costumes de sport, de voyage et de plage, des fourrures, ainsi que des sacs, des gants, des chapeaux, etc.

Chaque pays envoie environ quinze modèles, de sorte qu'il y aura de 150 à 200 vêtements. Les présentations de modes commenceront le 31 mai; elles se feront deux fois par jour, à midi et le soir.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: 8Elair 3J61



Advertisement for Dupuis Brothers clothing. It features an illustration of a man in a suit and a stack of folded shirts. Text includes: 'ACHETÉ BIEN OUI ACHETÉ CHEZ DUPUIS', 'Vente opportune de CHEMISES', 'dès le début de l'été. .79 3 pour 2.25', 'Encolures: 13 1/2 à 17. Collet à même ou 2 faux cols souples tout blanc ou nuances en vogue.', 'Chemises de broadcloth à rayures pâles ou foncées, aussi broadcloth tout blanc. Toutes fraîches, parfaites... 79 et nous en avons une grande quantité...', 'Dupuis Frères', 'ALBERT DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.'

Pour récréer les prisonniers

Ce que recommande la commission d'enquête Archambault

Ottawa, 16 — Voici deux extraits du rapport de l'enquête Archambault sur les pénitenciers qui traitent de la récréation des prisonniers et de l'enseignement:

La récréation n'a pas pour but d'amuser les prisonniers, mais elle est un moyen scientifique de relever leur physique et leur moral, de combattre la morbidité de la prison et de combattre l'oisiveté. Actuellement il n'y a pas assez d'amusements et d'exercices physiques; on n'encourage pas les passe-temps et l'on défend les sports de concurrence. On a toujours constaté dans les institutions pénales que les amusements, surtout les sports, ont eu pour résultat de restreindre le langage immoral et vulgaire et d'améliorer le moral des prisonniers. Les concerts et les conférences, que l'on a considérés également utiles, sont absolument trop restreints dans les prisons canadiennes. Les prisonniers ne sont pas assez mis au courant de ce qui se passe dans le monde et la Commission recommande qu'on leur distribue un hebdomadaire. Le règlement impose trop de restrictions inutiles, et les prisonniers passent de longues heures oisives dans les cellules, surtout les fins de semaine, ce qui les rend apathiques. La Commission recommande des sports en plein air, des jeux à l'intérieur pour les classes de prisonniers à qui ils conviennent, et l'air frais et des exercices pour tous ceux qui sont en état de santé. Les périodes de conversation, qui ont lieu maintenant dans les cellules, devraient être abolies, et la conversation ne devrait être permise que durant les récréations. La Commission n'approuve pas les appareils de radio munis de haut-

Enseignement

L'enseignement, qui peut être un facteur important dans la réforme et le relèvement moral, est insuffisant dans les pénitenciers canadiens. Les règlements ne sont pas satisfaisants, et ils ne sont même pas observés. Une petite partie seulement de la population recçoit de l'enseignement. Trop souvent les fonctionnaires des pénitenciers regardent l'enseignement avec répugnance. On ne choisit pas bien les instituteurs et on les traite ensuite comme des inférieurs. Les salles de classes sont mal outillées, pauvrement éclairées et aérées, et parfois malpropres. L'on ne cherche ni à donner une plus grande envergure au programme éducatif, ni à l'adapter à la formation du caractère. On néglige l'éducation de la jeunesse, qui est cependant d'une si grande importance. On décourage bien souvent les efforts de ceux qui voudraient suivre des cours par correspondance et l'étude dans les cellules reçoit bien peu d'encouragement. Il n'y est même à peu près aucun enseignement professionnel. La commission recommande que tout le système d'enseignement dans les pénitenciers canadiens soit révisé et réorganisé. Les bibliothèques sont mal situées, les livres mal catalogués; les méthodes adoptées dans les bibliothèques sont inutilement compliquées et peu satisfaisantes. Les bibliothécaires n'ont pas reçu la formation voulue et la censure des livres et des publications est souvent trop sévère et dans certains cas absurdes. Les rapports du surintendant au sujet de l'enseignement sont trompeurs et injustifiables. En plus du programme officiel d'enseignement, des professeurs bénévoles s'occupent en Angleterre de l'éducation des détenus. La commission recommande que l'on encourage au Canada cette aide volontaire, et que l'on élargisse les cadres du programme éducatif tout entier, afin qu'il contribue à la réforme des prisonniers, dans le but de diminuer les récidives et de réduire les frais que le crime occasionne au public.

Les postiers de Montréal

Ottawa, 16. (D.N.C.) — Aux examens du ministère des Postes tenus à Montréal en 1937, 1,767 candidats se sont présentés comme commis, et 2,393 comme agents et chargeurs. Voilà ce que le ministre a appris hier à M. A. Denis, député libéral de Montréal. Des candidats qui se sont présentés comme commis, 492 ont réussi leurs examens et 104 ont obtenu des positions, dont 63 permanentes et 41 temporaires. Des candidats qui se sont présentés comme facteurs et chargeurs, 824 ont réussi leurs examens et 52 ont été placés, dont 10 à des positions permanentes et 42 à des positions temporaires.

L'unité canadienne

Et M. John Bassett

Toronto, 16 (CP) — M. John Bassett, président de la Gazette de Montréal, a dit hier soir dans un discours prononcé au dîner "Magna Carta" de la British Empire Service League que "l'unité canadienne ne doit être mise en question par aucun parti politique dans une élection prochaine ou éloignée. Lorsque l'unité canadienne est menacée, alors les questions de parti doivent être mises de côté et les chefs doivent faire face à la situation comme nos hommes d'Etat d'autrefois."

M. Bassett condamne la tendance actuelle à déprécier l'Empire et à oublier les hauts faits du passé. "Il est vraiment pathétique", a-t-il dit, "de voir de jeunes Britanniques mourir sur les barricades espagnoles pour défendre des gens qui ont massacré leurs semblables et fait frémir d'horreur le monde chrétien."

Il se dit confiant dans le génie du peuple canadien de régler ses problèmes sainement mais il recommande une modification de la politique de partie adaptée aux nouvelles conditions.

"Celui-là est aveugle qui ne voit pas des signes de désunion dans la Confédération aujourd'hui; il faut combattre cette désunion de toutes nos forces."

Attirant l'attention sur l'occasion de la réunion, M. Bassett dit: "L'Empire que nous aimons et respectons est basé sur le plus grand document constitutionnel jamais signé — la Grande Charte — la charte qui a donné une nouvelle dignité à la race humaine."

Quelques pierres de doctrine

PAR LE CARDINAL J.-M.-RODRIGUE VILLENEUVE, O.M.I.

- Oblat de Marie-Immaculée archevêque de Québec
  - 1o Saint Thomas, mystique docteur;
  - 2o Le rôle de la philosophie dans l'oeuvre des universités catholiques;
  - 3o L'université, école de haut savoir et source de directives sociales;
  - 4o Ité ad Thomam;
  - 5o La vraie culture thomiste;
  - 6o Liberté et libéralisme.
- Ce livre exprime une foi ardente et éclairée au thomisme intégral et vivant, tel que l'enseigne l'Église par la voix autorisée des derniers papes.
- Il projette une lumière supérieure et pénétrante sur la mission apostolique et de primordiale bienfaisance des universités, sur des problèmes fondamentaux de la société contemporaine, notamment de notre patrie canadienne.
- Ouvrage in-douze de plus de deux cents pages, où figurent six magnifiques conférences de S. Em. le cardinal Villeneuve.
- Prix: l'exemplaire ..... \$1.00
- Service de Librairie du Devoir, 430 rue Notre-Dame est, Montréal.

Table with subscription rates for 'LE DEVOIR' in Canada and Etats-Unis.

Canada	
1 semaine	20
2 semaines	35
3 semaines	50
1 mois	60
2 mois	100
Etats-Unis	
1 semaine	25
1 mois	75
3 mois	200

Faire remise par chèque au pair au mandat, du "Devoir", Boîte Postale 500, Place d'Armes, Montréal (abonnements).

Advertisement for Pepsi-Cola. It features a large illustration of a Pepsi-Cola bottle. Text includes: 'STIMULE ET RAFRAICHIT', 'Pepsi-Cola', 'Le nom qui est votre garantie d'un breuvage pur et sain.', '5¢', 'UN BREUVAGE PÉTILLANT - FORTIFIANT', 'RAFRACHISSANT ET SAIN', 'VAUT 2 FOIS SON PRIX'.